



NATIONS UNIES  
TOGO



# ANALYSE COMMUNE DE PAYS

(CCA) – 2021



# **ANALYSE COMMUNE DE PAYS**

(CCA) – 2021



**NATIONS UNIES**  
TOGO





Au nom de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT), j'ai le plaisir de partager avec vous notre Analyse Commune de Pays (CCA-2021) pour le Togo.

L'Analyse Commune de Pays est une fonction permanente du système de planification stratégique des Nations Unies. C'est son analyse indépendante des problèmes, enjeux et défis du pays, utilisant des évidences par des données vérifiables obtenues par la consultation de toutes les parties prenantes au développement. Dans ce rapport, nous visons donc à fournir une mesure de base objective de la situation au Togo et à offrir des informations fondées sur des données.

L'approche du CCA réside dans la centralité des analyses causales liées aux ODD, et au principe de ne laisser personne de côté. Ces analyses causales, les défis majeurs de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 et les opportunités d'amélioration des trajectoires des ODD du Togo pour les prochaines années vont guider la formulation du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD 2023 – 2026).

Au jour d'aujourd'hui et en l'état actuel des choses, le Togo n'est pas en mesure d'atteindre certains de ses objectifs de développement durable d'ici 2030, une situation aggravée par la pandémie de COVID-19, les conséquences mondiales de la crise ukrainienne, et le débordement sur son territoire de la crise sécuritaire dans le Sahel.

Les défis restent donc multiples et multiformes pour réaliser l'agenda 2030, et des efforts accélérés et transformationnels sont nécessaires au

gouvernement et à ses partenaires pour tenter d'atteindre cet objectif.

Au rang des partenaires du Togo, le système des Nations Unies est composé de 14 agences (résidentes et non résidentes) qui travaillent à appuyer les autorités nationales, les institutions centrales et décentralisées, ainsi que les communautés et les populations togolaises. L'ensemble de l'expertise spécialisée de ces agences a été utilisé pour produire le CCA.

Dans le cadre de cet exercice crucial, je tiens à remercier le gouvernement du Togo et tous les partenaires (partenaires au développement, de la société civile, du cadre universitaire, du secteur privé...) qui ont fourni des contributions essentielles pour la production de ce rapport, fruit d'un effort collectif, qui a permis de dégager des conclusions qui permettront au SNU, au gouvernement et à d'autres partenaires d'agir efficacement sur les fondamentaux du développement durable et les leviers de changement visant la transformation économique, le relèvement du bien-être et la résilience des populations, et le développement durable inclusif, en prenant en compte de façon prioritaire les personnes les plus à risque d'être laissées de côté.

Cordialement,

**Aliou Mamadou Dia**  
Coordonnateur Résident a.i  
Nations-Unies - Togo

# Table des matières

RESUME.....	9
1. INTRODUCTION .....	12
2. PROGRES VERS L'ATTEINTE DES ODD, ENJEUX ET DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO.....	14
3.1. Contexte national favorable dans la mise en œuvre des ODD plaçant le Togo sur une bonne trajectoire pour l'atteinte de plusieurs cibles de l'agenda 2030 .....	14
3.2. Dynamique de la transformation économique marquée par des réformes économiques et financières porteuses d'effets multiplicateurs sur certaines mutations en cours.....	16
3.2.1. Moteurs de la croissance économique.....	16
3.2.2. Environnement des affaires plus incitatif et finances publiques mieux maîtrisées.....	17
3.2.3. Capacités de résilience économique et sociale à l'épreuve du Covid-19 .....	18
3.2.4 Trajectoire des ODD liés au processus de transformation économique.....	20
3.3. Développement humain faible et vulnérabilité multidimensionnelle plus accentuée pour les populations rurales.....	21
3.3.1 Dynamique de rattrapage du développement humain bien engagé dès 2000.....	21
3.3.2 Portée des effets de la croissance économique sur la pauvreté et l'emploi.....	22
3.3.3 Sécurité alimentaire et nutrition, entre potentialités et faiblesse dans l'approche multisectorielle.....	25
3.3.4 Santé : inégalités régionales et insuffisances dans l'accès.....	27
3.3.5 Eau et assainissement : investissements et accès à renforcer surtout en milieu rural et dans les grandes villes .....	30
3.3.6 Education : progrès dans l'accès à l'école mais des inégalités spatiales, entre filles et garçons, avec des défis à relever au niveau des compétences des élèves.....	32
3.3.7 Genre : Avancées dans plusieurs domaines mais des pesanteurs socio-culturelles et des discriminations multidimensionnelles qui entravent le rythme de changement.....	34
3.3.8 Jeunesse : accès limité au marché du travail et défis d'inclusion sociale .....	35
3.3.9 Trajectoire des ODD liés au développement humain et l'exclusion.....	36
3.4 Environnement et changement climatique : défis de l'efficacité des politiques sectorielles et de l'implication des acteurs locaux pour une gestion durable plus efficace des ressources naturelles.....	38
3.4.1 Ressources naturelles sous pression et effets du changement climatique sur les écosystèmes et le bien-être des populations.....	38
3.4.2 Trajectoire des ODD liés au changement climatique et au développement durable.....	39
3.5 Gouvernance face aux défis de l'inclusion, de l'efficacité des politiques publiques et de la consolidation de la cohésion sociale et la paix.....	40
3.5.1 Gouvernance politique et institutionnelle, entre effets sur la dynamique de la transformation économique en cours et les défis de l'inclusion.....	40

3.5.2	Décentralisation à la croisée des chemins entre volonté politique et effectivité des moyens et des ressources pour les collectivités locales .....	40
3.5.3	Culture de redevabilité et d'évaluation des politiques publiques à développer à plusieurs niveaux .....	43
3.5.4	Engagement en matière de normes et standards internationaux et enjeux pour la consolidation des droits de l'homme.....	45
3.5.5	Paix et sécurité sous pression de l'extrémisme violent et de la fragilité socio-économique des populations.....	47
3.5.6	Trajectoire des ODD liés à l'efficacité de la gouvernance et au respect des droits humains....	48
3.6.	Groupes les plus vulnérables et facteurs d'exclusion .....	49
3.7	Vision nationale du développement durable réaffirmée pour 2025 .....	51
3.8	Place et rôle du Togo dans l'UEMOA et la CEDEAO à renforcer.....	53
3.9.	Financement du développement et des ODD : entre besoins croissants, croissance soutenue des ressources intérieures et processus de renouveau des partenariats en mouvement .....	54
3.9.1	Les ressources fiscales et non fiscales .....	54
3.9.2	Les ressources extérieures .....	55
3.9.3	Le financement des priorités de développement et des ODD .....	56
4.	<b>LECONS APPRISES, DEFIS ET PRINCIPALES CONCLUSIONS .....</b>	<b>59</b>
4.1	Difficultés et lacunes pour la réalisation des ODD.....	59
4.2	Leçons apprises de l'UNDAF et avantages comparatifs du SNU .....	60
4.3	Défis et perspectives pour la réalisation des ODD.....	61
4.4	Principales conclusions.....	62
5.	<b>ANNEXE 1 : CURRENT ASSESSMENT – SDG DASHBOARD.....</b>	<b>65</b>
6.	<b>AUTRES ANNEXES CCA TOGO 2021 (DOCUMENT SEPARÉ) .....</b>	<b>67</b>
6.1	Annexe 1 : Bibliographie .....	67
6.2	Annexe 2 : Trajectoire des ODD du Togo .....	67
6.3	Annexe 3 Togo : Portée des effets de la croissance économique sur l'emploi et la pauvreté .....	67
6.4	Annexe 4 Evolution de la pression fiscale et des flux de l'APD et de la Diaspora.....	67
6.5	Annexe 5 Performances socio-économiques et environnementales des pays de l'UEMOA ....	67
6.6	Annexe 6 : Togo – Environmental Profile.....	67
6.7	Annexe 7 Matrice des progrès des ODD.....	67

# Sigles et abréviations

Sigles et abréviations	
ACP	Analyse Commune de Pays
AFD	Agence Française de Développement
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANPGF	Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI
AP	Aire Protégée
APD	Aide Publique au Développement
API- ZF	Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
CCA	Common Country Analysis
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CCIT	Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT/BP	Cadre de Dépenses à Moyen Terme/Budget Programme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CDESC	Comité de Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies
DGAT	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
EPU	Examen Périodique Universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FNFI	Fonds National de la Finance Inclusive
FVC	Fonds Vert Climat
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GAVI	Alliance Mondiale pour les Vaccins et l'Immunisation
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/ Service Technique de Coopération Internationale pour le Développement Durable de la République Fédérale d'Allemagne
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

HAPLUCIA	Haute Autorité de Prévention de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimiliées
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IFAD	Instituts de Formation en Alternance au Développement
IMF	Institution de MicroFinance
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MCCAFC	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPDC	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisation de la Société Civile
OTR	Office Togolais des Recettes
PNCD	Programme National de Consolidation de la Décentralisation
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNR	Plan National de Reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
RS	Rapporteur (se) Spécial (e) du Conseil Droits de l'Homme
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF)
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno-déficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficitaire Acquis



a b  
ā b

A B  
A

tête

le corps  
l'os

tête d

So



# RESUME

Les travaux du processus d'élaboration de l'Analyse Commune de Pays du Togo, devant faciliter la formulation du Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable (UNSDCF ou CCDD) 2023-2026, ont été conduits selon une démarche participative impliquant l'ensemble des agences du SNU, les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) et les partenaires techniques et financiers. La grille d'analyse des principaux problèmes de développement selon leurs multiples causes et les propositions pour apporter les solutions les plus appropriées s'est référée aux cibles des ODD du Togo, à l'Agenda 2030, aux orientations stratégiques du pays et au principe central et fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté ». La grille d'analyse des 17 ODD a privilégié l'approche des quatre dimensions des ODD (Economie, Social, Environnement et Gouvernance) en vue de mieux saisir les dynamiques économiques, sociales, environnementales et leur inter relations à travers les évolutions tendanciennes et optimales des principales cibles des ODD ainsi que les principaux accélérateurs et leviers d'action possibles pouvant améliorer les performances des ODD.

La croissance économique de ces dix dernières années (2010-2019) du Togo a été relativement soutenue s'établissant à un taux de croissance annuel moyen de 5 % avec une incidence sur le taux de pauvreté qui est passé de 61,7%<sup>1</sup> en 2006 à 45,5%<sup>2</sup> en 2019. Toutefois, les défis en matière de réduction de la pauvreté sont importants et touchent une proportion non négligeable de la population, particulièrement parmi les couches les plus défavorisées. L'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Togo entre 2010 et 2019 de 1,12 %<sup>3</sup> (nettement au-dessus de 0,98 % de la moyenne des pays de l'Afrique) n'a pas permis de rattraper son retard sur une longue période puisque son taux de croissance annuelle moyen de l'IDH entre 1990 et 2000 a été de 0,51 %. En matière de genre, les pesanteurs socio-culturelles, religieuses et les violences basées sur le genre pèsent encore sur le rythme de changement dans la vie courante des femmes et l'accès à certains à leurs droits fondamentaux dans plusieurs domaines, malgré les avancées enregistrées ces dix dernières années dans tous les domaines.

La croissance du PIB de ces dix dernières années est tirée par une bonne progression du secteur primaire avec un taux de 5,5 %, suivie par le secteur tertiaire avec un taux de croissance de 4,3 % consécutif aux investissements et activités dans les transports (5,7 %) et les banques/ assurances (6%). Pour les prochaines années, le Togo mise sur de nouveaux investissements dans le développement d'un pôle « phosphates », la dynamisation des zones économiques spéciales créées et le développement agricole centré sur des agropoles. Mais l'économie togolaise a encore des défis à relever liés au niveau de

développement des capacités productives. Selon l'étude de la CNUCED de 2019, le Togo accuse des retards dans le développement des TIC, de l'énergie, des transports, et des changements structurels ainsi que dans le relèvement du niveau de développement du capital humain.

La crise du COVID-19 au Togo a mis en évidence les failles économiques et sociales à travers plusieurs canaux de transmission, en particulier ceux liés aux transactions du commerce international, aux transports et aux flux de transferts des migrants. La croissance de l'économie s'est établie en 2020 à 1,8% (FMI) contre 5,5% en 2019. Les finances publiques ont été affectées directement à travers les nouvelles dépenses de santé et de filets sociaux ainsi que certaines dépenses d'accompagnement aux secteurs formel et informel. Pour faire face à la crise du Covid, le gouvernement a pris plusieurs mesures d'urgence pour atténuer son impact socio-économique (programme Novissi, gratuité de l'eau/électricité, création d'un Fonds national de solidarité et de relance économique, etc.).

Au niveau de la gouvernance démocratique, le pays consolide ses institutions démocratiques et accélère son processus de décentralisation dès 2016, après plus de trois décennies de gestion déconcentrée des collectivités locales. En matière de gouvernance économique le Togo, a engagé plusieurs réformes visant la transparence et la redevabilité dans la gestion de la chose publique. Ces réformes se sont traduites, entre autres, par l'assainissement du cadre macroéconomique, la mise en œuvre de la réforme budget-programme, l'amélioration de la performance du système de collecte des recettes publiques, du contrôle des finances publiques et la mise en place d'un cadre de concertation des entités en charge dudit contrôle (DNCF, IGF et Cour des Comptes), le tout avec pour objectif l'amélioration de la gouvernance économique et la réduction de la corruption. Pour aller plus loin, le Togo a initié une stratégie de lutte contre la corruption, ce qui lui permet de s'inscrire réellement dans une tendance descendante dans la lutte contre ce fléau. S'agissant des droits de l'Homme, le Togo a présenté son cinquième rapport périodique sur les dispositions du pacte international relatif aux droits humains en juillet 2021.

Au niveau de la lutte contre l'extrémisme violent, dans un contexte mouvant et imprévisible des pays sahéliens du fait de la pression des mouvements djihadistes et de l'affaiblissement de l'autorité des Etats<sup>4</sup>, les autorités togolaises, comme d'autres Etats de la sous-région, ont pris conscience de la nécessité de passer d'une posture d'observation de loin de ce qui se passait au Sahel à un état de vigilance et d'anticipation sur les risques de contagion. Pour faire face à ces risques d'extension et de développement de l'extrémisme violent, le gouvernement togolais a adopté plusieurs mesures, notamment la création

1 Enquête QUIBB2006

2 EHCVM 2019

3 A confirmer avec le rapport IDH

4 Provoquant trois coups d'état en 2021 et 2022 en Guinée Conakry, au Mali et au Burkina Faso (janvier 2022)

du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV), le 15 mai 2019 et la formation de plusieurs leaders communautaires et des jeunes.

L'analyse de la trajectoire des ODD du Togo dans cet exercice de CCA 2021 (trajectoire des 17 ODD et matrice des cibles ODD en annexe) et les conclusions du rapport SDG 2020 au plan mondial qui sont corroborées par le rapport sur les ODD en Afrique de l'Ouest (CEA) pour 2019, montrent clairement que les tendances pour le Togo pour certains ODD (12, 13, 14, 15 et 8) sont bien orientées pour l'atteinte de leurs objectifs, et pour d'autres (ODD 1, 7, 9 et 10), le rythme actuel et même accéléré de leurs performances pourrait être insuffisant pour atteindre leurs cibles en 2030 si une stratégie de gains rapides n'est pas mise en place. En revanche pour les ODD 2, 3, 5, 6, 16 et 17, l'accélération de leurs trajectoires grâce à des actions bien ciblées aux plans sectoriel et géographique pourraient créer de meilleures conditions d'atteinte de leurs cibles d'ici 2030.

Les analyses causales des principales trajectoires ODD et les orientations stratégiques de la Feuille de route gouvernementale 2025 ont mis en exergue certaines conditions à réunir pour les prochaines années afin de permettre au pays d'une part de consolider ses acquis dans les 10 ODD qui sont bien orientés vers l'atteinte des performances optimales à l'horizon 2030 et, d'autre part de redoubler d'efforts et de moyens pour rattraper le retard dans les 7 autres ODD, en particulier dans les domaines de la réduction de l'extrême pauvreté, de l'accès de tous aux services d'un assainissement de qualité et à l'énergie afin de mettre ces ODD dans des trajectoires mieux orientées vers plus de performances.

Sur la base des analyses sectorielles, transversales et des causes des problèmes identifiés dans le cadre du CCA 2021, les quatre groupes sociaux les plus défavorisés subissent des privations économiques, sociales et de leurs droits élémentaires. i) Le premier groupe social le plus vulnérable est représenté par des personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté (23,1 % au plan national) et dont une grande partie se trouve dans les zones rurales ; ii) Le deuxième groupe social est constitué par les femmes et les enfants car ces deux groupes subissent plusieurs formes de violences visibles et invisibles. A ces privations s'ajoutent les violences basées sur le genre aussi bien en ville que dans les campagnes ; iii) Le troisième groupe social le plus défavorisé est constitué par les enfants touchés par la malnutrition qui vivent dans les ménages les plus pauvres surtout dans la région des Savanes où 29,6 % sont malnutris, suivie par Maritime (28,5%) et Kara (28,2%) ; iv) Le quatrième groupe social comprend les personnes vivant les différents niveaux de handicap dont le nombre n'est pas connu avec exactitude.

La mise en œuvre des ODD pour les prochaines années devrait tenir compte de plusieurs contraintes et des conditions pré requises, mises en perspective par des bonnes pratiques au Togo et dans d'autres pays, pour placer le pays sur une trajectoire cohérente et ascendante des ODD. Les principales leçons apprises sont : (i) la continuation de la croissance économique soutenue à travers des leviers d'action ciblés permettant de créer et consolider les meilleures conditions d'inversion de

la pauvreté, (ii) l'optimisation des effets des actions des ministères sectoriels et des partenaires au développement par une coordination accrue et (iii) l'amélioration du cadre programmatique de la mise en œuvre des ODD à travers la mise en œuvre de la réforme du PIP et l'amélioration des performances de l'exécution budgétaire.

Le pays, avec ses documents programmatiques pour les cinq prochaines années et plus particulièrement la Feuille de route Gouvernementale 2025, est appelé à créer les meilleures conditions économiques et financières pour d'une part consolider ses acquis dans les 10 ODD qui sont bien orientés vers l'atteinte des performances optimales à l'horizon 2030 et, d'autre part redoubler d'efforts et de moyens pour rattraper le retard dans les 7 autres ODD. Parmi ces conditions, il y a :

- Le renforcement des actions de plaidoyer sur la portée stratégique et programmatique des ODD selon une approche spatiale plus affirmée ;
- L'appropriation, le plaidoyer et l'équité constituent une priorité à inscrire et à suivre dans les séquences de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des priorités arrêtées au niveau de chaque ODD ;
- Le renforcement des programmes et actions en faveur de l'emploi des jeunes en agissant sur les ODD 1, 4, 5 et 8.

Les principales conclusions du CCA 2021 sont :

- Accompagner le gouvernement, dans le cadre des ambitions de la Feuille de route gouvernementale 2025 pour mettre en œuvre des politiques sectorielles et transversales efficaces et relever les défis de transformation structurelle de l'économie et le relèvement du niveau de développement du capital humain ;
- Approfondir la réflexion sur les principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable en vue d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques sectorielles à agir plus efficacement pour une plus grande diversification de l'économie porteuse d'effets sur l'inclusion économique, sociale et territoriale ;
- Accélérer le processus de mise en place du système de protection sociale inclusif et des filets sociaux plus ciblés afin de réduire la vulnérabilité multidimensionnelle des populations les plus vulnérables ;
- Consolider l'état de droit en mettant en perspective les questions liées à l'efficacité du système judiciaire surtout pour les groupes les plus vulnérables, le respect et la défense des droits humains, l'élargissement des espaces d'expression et la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration, la modernisation de l'Etat et la décentralisation ;
- Renforcer les capacités du système national de la statistique afin de garantir les meilleures conditions de suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques, notamment dans le cadre d'une politique de décentralisation plus effective responsabilisant tous les acteurs locaux de développement ;
- Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de prévention de conflits aussi bien au niveau de l'UMEOA qu'au niveau des relations bilatérales visant la lutte contre l'extrémisme violent, le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix.



# 1. INTRODUCTION

1. Selon les dernières directives d'élaboration du Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le développement durable (2019<sup>5</sup>), l'Analyse Commune de Pays (CCA)<sup>6</sup> devient une fonction permanente du système de planification stratégique du Système des Nations Unies, avec l'obligation de son actualisation chaque année afin de mieux capter : (i) les dynamiques socio-économiques, notamment par l'identification et l'analyse des différentes vulnérabilités du pays; (ii) la situation du respect effectif des Droits de l'Homme dans le pays, (iii) l'évolution des modes de gouvernance et leurs impacts sur les performances économiques et sociales, (iv) les défis de la paix ainsi que d'autres défis émergents. La deuxième exigence de la nouvelle approche du CCA réside dans la centralité des analyses causales liées aux ODD et au principe de ne laisser personne de côté. La troisième innovation majeure se caractérise par l'indépendance du Système des Nations Unies dans la conduite des analyses des problèmes utilisant des évidences par des données vérifiables.

2. Les travaux du processus d'élaboration de l'Analyse Commune de Pays du Togo, devant faciliter la formulation CCDD 2023-2026, ont été conduits selon une démarche participative impliquant l'ensemble des agences du SNU, les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) et les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :

- Le recours systématique à l'analyse basée sur les droits de l'homme permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations ;
- La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
- La prise en compte du principe central et fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » afin de mieux appréhender la vulnérabilité multidimensionnelle des populations surtout pour les plus vulnérables et apporter des réponses adéquates et efficaces à leurs problèmes ;
- La prise en compte d'autres principes directeurs comme i) l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, ii) le développement durable et la résilience et iii) la redevabilité.

3. L'analyse de la situation de référence s'est focalisée sur :

- La capitalisation des analyses conduites dans le CCA 2018 du Togo ;
- L'élaboration d'une matrice actualisée des progrès des ODD et la conduite des analyses causales au niveau de chaque ODD afin de mieux identifier à la fois les goulots d'étranglement et les opportunités d'accélération dans la mise en œuvre des cibles prioritaires de chacun des 17 ODD ;

- L'identification des tendances non manifestes se dégageant des données socio-économiques qui ont pu marginaliser certaines catégories de la population ;
- L'analyse approfondie des problèmes identifiés en déterminant leurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes qui ont eu des impacts directs et/ou indirects sur les nombreux problèmes de développement ;
- L'examen des questions liées au développement de l'extrémisme violent et aux risques de contagion des actes du djihadisme armé fortement actif au Burkina Faso, au Mali et au Niger ;
- Les différentes observations, préoccupations et recommandations des mécanismes internationaux et régionaux intergouvernementaux, y compris les mécanismes internationaux de Droits de l'Homme ;
- Le cadrage du contexte de financement du développement du pays et des ODD ;
- Les principaux enjeux et défis à relever par le SNU dans la perspective de réalisation des ODD.

4. Afin d'assurer l'appropriation du processus par toutes les parties prenantes, l'analyse de la situation nationale a veillé, sous le leadership du Coordonnateur Résident, à l'implication de toutes les agences du SNU résidentes et non résidentes à travers la mise en place des trois groupes de travail : i) Gouvernance et droits humains ; ii) Economie, développement durable et résilience et iii) Secteurs sociaux et protection sociale. Des séances de travail en ligne et en présentiel ont été organisées à la fois pour favoriser la compréhension commune de la nouvelle approche du CCA et la conduite des travaux des analyses causales des principaux problèmes de développement du pays. Des consultations ont été également organisées auprès des principaux partenaires gouvernementaux (Ministère de la planification du développement et de la coopération, Ministère des Finances, TogolInvest, etc.), du secteur privé (Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et Conseil National du Patronat), de la société civile (Groupement des Femmes dans la région des Savanes, FETAPH, GF2D, ANAT, Conseil National de la Jeunesse, etc.) et des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, Union Européenne, etc.).

5. La grille d'analyse des 17 ODD a privilégié l'approche des quatre dimensions des ODD (Economie, Social, Environnement et Gouvernance) en vue de mieux saisir les dynamiques économiques, sociales, environnementales et leur inter relations à travers les évolutions tendanciennes et optimales des principales cibles des ODD. Elle a aussi utilisé le principe central et fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » afin de bien prendre en compte les droits et les besoins de ceux qui sont les plus à risque d'être marginalisés, discriminés et exclus et en vue de renforcer leurs capacités en tant qu'agents actifs du développement.

5 En anglais United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF)

6 En anglais Common Country Analysis (CCA)



## 2. PROGRES VERS L'ATTEINTE DES ODD, ENJEUX ET DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO

### 3.1. Contexte national favorable dans la mise en œuvre des ODD plaçant le Togo sur une bonne trajectoire pour l'atteinte de plusieurs cibles de l'agenda 2030

6. Le rapport mondial du Système des Nations Unies sur le suivi des ODD en 2021, classant les pays, en partant de leurs performances au niveau des ODD (sur une échelle de valeur de 0 à 100) montre que le Togo a amélioré son rang depuis trois ans, avec une valeur de 53,2 le hissant au-dessus de la moyenne des pays africains (51,9) positionnant le pays à la 143ème place sur 165 pays. Toutefois, des efforts restent à faire pour l'amélioration des performances des ODD 1 (pauvreté), ODD 7 (Energie), ODD 9 (infrastructures résilientes) et ODD 10 (inégalités). Les réformes engagées par le Togo, au cours de ces cinq dernières années se sont traduites par des progrès réels d'une part plus fortement dans les domaines de l'environnement (ODD 13, 12, 14 et 15) liés aux mesures de lutte contre le changement climatique, et la préservation des écosystèmes et, d'autre part moins fortement au niveau de la croissance économique inclusive (ODD 8), de la gouvernance et du partenariat (ODD 16 et 17). Ainsi, le Togo serait sur une bonne trajectoire pour atteindre à l'horizon 2030, les ODD 12, 13, 14 et 15, avec plus d'efforts dans l'opérationnalisation des référentiels programmatiques pour une gestion durable des ressources naturelles et un changement dans les modes de production et de consommation dans les secteurs agricole et industriel. En revanche, le Togo, moyennant l'accélération des réformes structurelles et la sécurisation des financements dans des secteurs porteurs de progrès plus rapides sur plusieurs ODD, pourrait se situer en meilleure position pour que la croissance économique soit plus inclusive (ODD 8), à forts impacts sur la réduction de la pauvreté (monétaire et non monétaire), les infrastructures structurantes touchant plus les zones rurales (ODD 9) et sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à l'eau (surtout en milieu rural) et à l'énergie (ODD7).

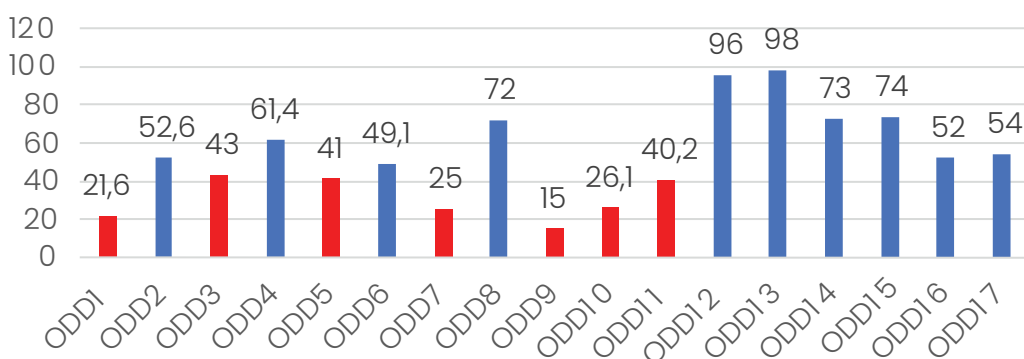
#### Classement du Togo selon l'indice ODD en 2021

	Score	Rang	Nombre de pays
Togo	53,2	143	165
Pays ASS le plus faible (Centrafrique)	38,3	165	165
Pays ASS le plus élevé (Gabon)	62,8	111	165
<b>Pays le plus élevé au monde (Finlande)</b>	<b>85,9</b>	<b>1e</b>	<b>165</b>

Source: SDG Report 2021 New York, Juin 2021

#### ODD Togo : Performances moyennes par ODD en 2021 (valeurs de 0 à 100)

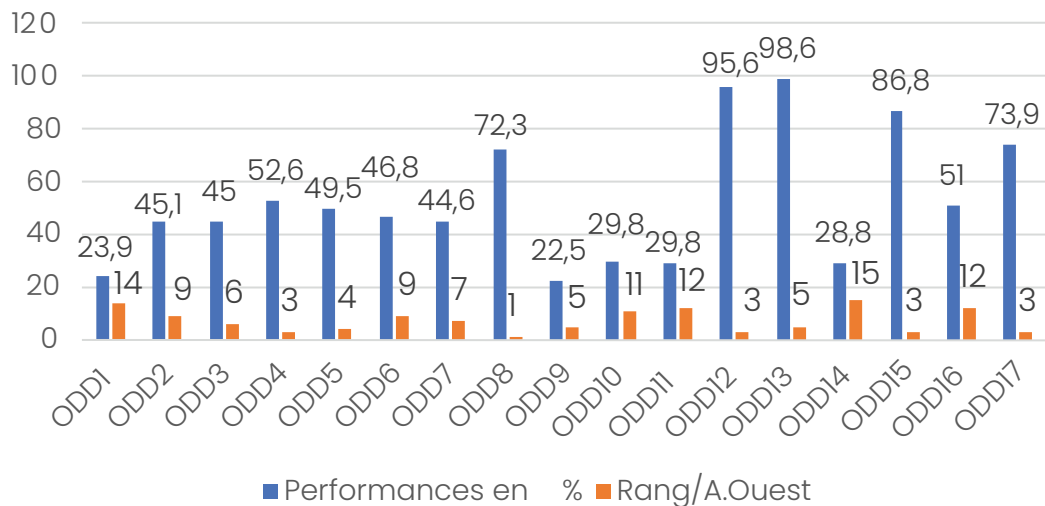
Source: SDG Report 2021 New York, Juin 2021



7. L'analyse des performances des ODD en 2019 dans les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest<sup>7</sup> sur la base d'un indice Africain des ODD donne une mesure agrégée des progrès pour chacun des 17 ODD<sup>8</sup>. Le Togo apparaît bien engagé pour l'atteinte des ODD 13, 12, 15, 17, 8 et 4 et se distingue aussi nettement dans ses performances en matière de croissance économique en occupant la première place par rapport aux 15 pays de l'Afrique de l'Ouest et se hisse en troisième position pour les ODD 4, 12, 15 et 17. Les performances les plus faibles mettant le pays dans le dernier peloton sont enregistrées au niveau des ODD 14, 1, 16, 11 et 10.

### Togo : Performances des ODD du Togo en Afrique de l'Ouest en 2019 (en % et rang Togo sur 15 pays)

Source: CEA: Rapport 2020 sur les ODD en Afrique de l'Ouest



8. Le Togo, sur la base des résultats et leçons apprises des OMD, a engagé une série d'activités dès 2016, avec l'appui du SNU, pour contextualiser et prioriser les cibles des ODD dans le cadre d'une démarche d'appropriation par tous les acteurs nationaux. Le pays a déjà présenté trois (3) rapports d'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD qui ont permis l'internalisation des ODD dans les différents documents programmatiques en particulier le PND 2018-2022 et le choix de 42 cibles des ODD adaptées au contexte du Togo dans le cadre de l'exercice national de priorisation réalisé en 2019<sup>9</sup>. Le premier rapport de mise en œuvre des ODD au Togo est intervenu en 2019<sup>10</sup> couvrant les années 2016-2018 selon une grille de lecture et d'analyse centrée sur deux piliers : i) la transformation structurelle de l'économie et la création d'emplois et ii) les inégalités et la protection sociale. Le SNU, dans le cadre de l'élaboration de l'UNDAF 2019-2023, a engagé un processus participatif avec toutes les parties prenantes pour l'élaboration d'un Bilan Commun de pays en 2017<sup>11</sup> centré sur les ODD en organisant les informations et certaines analyses causales autour des trois catégories des droits de l'Homme, tout en tenant compte de l'interdépendance et de l'indivisibilité desdits droits : i) droits de l'homme, droits civils et politiques, ii) droits économiques, sociaux et culturels, et iii) droits à un environnement sain.

9. Les évolutions tendanciennes des 17 ODD du Togo à l'horizon 2030 selon les taux de croissance annuelle moyens enregistrés indiquent des défis à relever au cours des huit prochaines années dans l'atteinte des ODD. Sur la base de simples simulations des taux optimaux à atteindre au niveau de la croissance annuelle moyenne des performances de certains indicateurs des cibles ODD dans le cadre du Bilan Commun Pays du Togo de 2018, le Togo pourrait rattraper plus rapidement des retards accusés au niveau de certains ODD (matrice des ODD en annexe).

10. Sur la base de tous ces éléments d'investigation et de la grille d'analyse des 17 ODD visant à la fois à saisir les tendances des trajectoires des ODD et les analyses causales au niveau de chaque ODD en se basant sur les données disponibles en 2020 et 2021, à travers les évolutions tendanciennes et optimales des principales cibles des ODD, plusieurs conclusions et enseignements peuvent être dégagés à travers quatre dimensions des ODD : Economie, Social, Environnement et Gouvernance. Toutefois, il y a lieu de signaler que la plupart des données disponibles au niveau de tous les secteurs datent de 2015 à 2018 et ne peuvent pas traduire tous les impacts des efforts du gouvernement au cours de ces dernières années surtout au niveau des ODD 3, 6, 7 et 9. Mais dans l'ensemble, les difficultés de renseigner les progrès enregistrés au niveau des 17 ODD et de plusieurs secteurs, faute d'un système de suivi et évaluation efficace et à jour des politiques sectorielles, limitent parfois la portée réelle des politiques publiques engagées dans plusieurs domaines.

7 Commission Economique pour l'Afrique (CEA) : Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique de l'Ouest, Version 4.0 Octobre 2020

8 Le score (en pourcentage retenu) indique la position d'un pays entre les valeurs 0 (aucune valeur) et 100 (traduisant l'atteinte de l'objectif) et permet de situer la trajectoire de chaque ODD du Togo dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

9 INSEED/PNUD : Rapport d'identification des cibles des ODD au Togo et leur alignement sur le PND 2018-2020, Lomé 05 Février 2020

10 Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération : Rapport national de mise en œuvre ODD au Togo, Lomé Novembre 2019

11 Système des Nations Unies au Togo : Bilan Commun de Pays complet au Togo, Lomé Mars 2018

## 3.2. Dynamique de la transformation économique marquée par des réformes économiques et financières porteuses d'effets multiplicateurs sur certaines mutations en cours



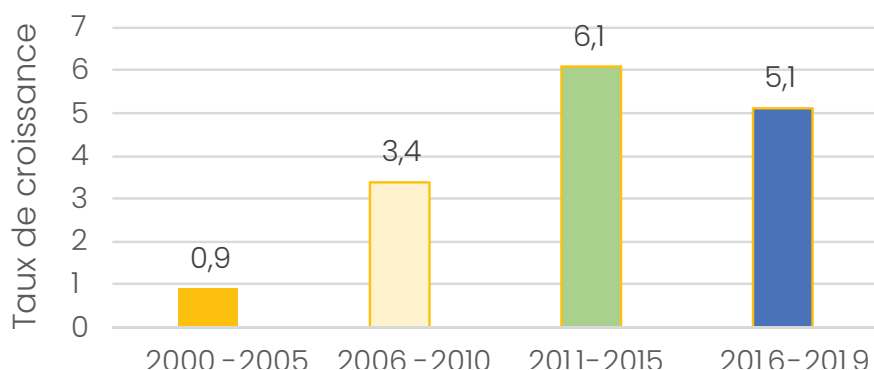
### 3.2.1. Moteurs de la croissance économique

11. Depuis 2009, la trajectoire de la croissance économique du Togo est fondamentalement marquée par une reprise vigoureuse des activités économiques dans plusieurs secteurs, tranchant clairement avec les décennies précédentes qui ont été marquées par des taux de croissance économique instables et insuffisants au regard du fort taux de croissance démographique (2,6 %) et des besoins croissants des populations. La croissance de l'économie togolaise a été plus robuste au cours des dix dernières années, avec un taux de croissance annuel

moyen de 5,4 % entre 2010 et 2019. Grâce à certaines réformes structurelles et aux investissements massifs dans les infrastructures structurantes, l'économie togolaise a enregistré des performances exceptionnelles au cours de la période 2011-2015 permettant ainsi au pays de créer plus d'emplois pour les jeunes, d'opérer un tournant dans la maîtrise des déficits budgétaires, de réduire la dette publique (passant de 81 % du PIB en 2016 à 71% en 2019) et d'avoir un peu plus de marges de manœuvre pour afficher des perspectives économiques ambitieuses et pour inscrire le pays sur une trajectoire ascendante vers l'émergence. Mais cette croissance a été insuffisamment inclusive, avec d'une part un faible taux annuel moyen de baisse de la pauvreté monétaire entre 2011-2016 de -0,30 % et, d'autre part un très faible taux de protection sociale pour 90 % de la population togolaise. La crise Covid-19 et ses effets socio-économiques sur de larges couches de la population ont montré que l'économie togolaise a été relativement résiliente se traduisant par un taux de croissance de 1,8 % en 2020 (contre des prévisions plus pessimistes) touchant principalement les activités agro-pastorales, les services et le secteur informel ; la croissance est estimée à 5,3 % en 2021 et au-dessus de 6 % à partir de 2022 selon les projections du FMI.

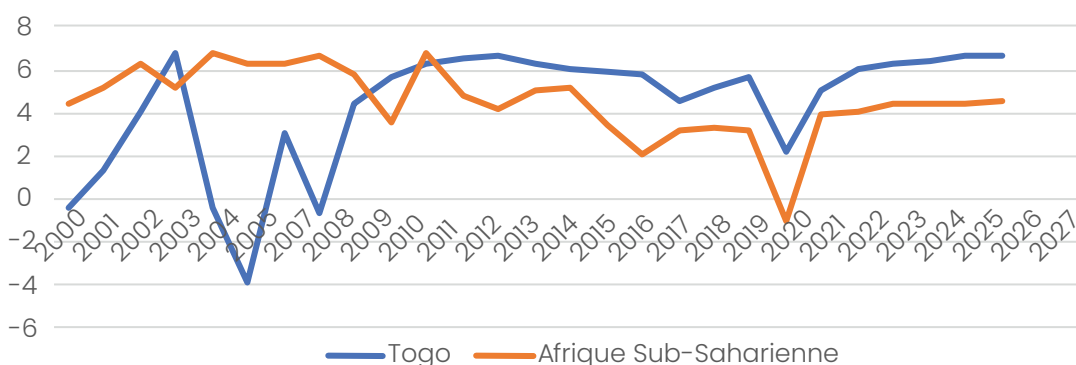
#### Togo : Taux de croissance annuel moyen du PIB par période 2000-2019

Source : Direction Générale du Budget et des Finances 2020



#### Croissance du PIB réel

Chiffres FMI (2021 estimations ; 2022-2026 projections)



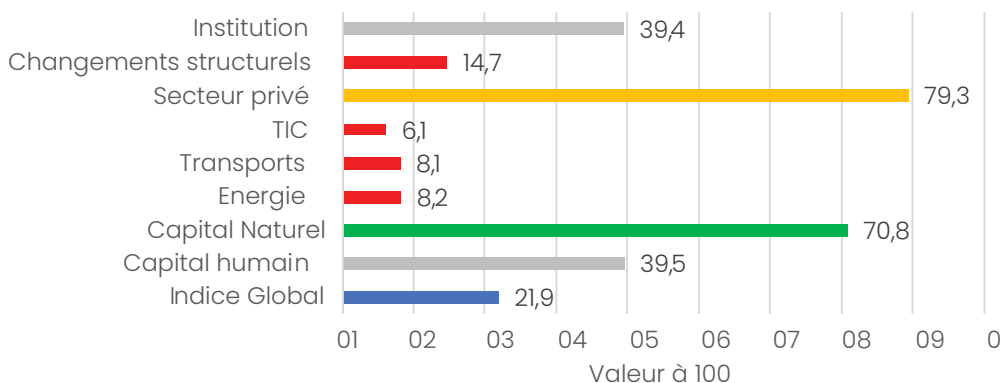


12. Cette croissance forte et soutenue a été impulsée d'une part par des investissements publics massifs dans certains secteurs stratégiques (infrastructures portuaires, routières, aéroportuaires et urbaines) et d'autre part par l'amélioration de l'environnement des affaires et le retour progressif de la confiance des partenaires techniques et financiers après plusieurs années de gel de la coopération internationale. Cette trajectoire qui a non seulement permis au Togo de rattraper plusieurs retards socio-économiques, avec des performances se situant nettement au-dessus de la moyenne de la sous-région (JEMOA) et de l'Afrique dès 2011, a aussi créé un contexte favorable pour la consolidation des bases du dynamisme économique dans les régions et permis d'ouvrir de nouvelles perspectives favorables à moyen terme pour accélérer le processus de diversification des bases productives et de réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations.

13. La croissance du PIB de ces dix dernières années est tirée par une bonne progression du secteur primaire à un taux de 5,5 %, suivie par le secteur tertiaire avec un taux de croissance de 4,3 % consécutif aux investissements et activités dans les transports (5,7 %) et les banques/assurances (6%) ; le secteur secondaire est en retrait avec un taux de croissance de 4,1 %. Mais ce dynamisme montre en même temps la difficulté du Togo à accélérer certaines mutations dans la structuration de l'économie puisque les deux secteurs du tertiaire et de l'agriculture sont toujours prédominants, avec la contribution moyenne de ces deux secteurs respectivement 37 % et 27 % entre 2012-2016. En 2019 selon les données macro-économiques (rebasage du PIB), le secteur primaire contribue au PIB à hauteur de 19,5 % (contre 16,9 % en 2007) et le secteur secondaire, qui repose surtout sur l'industrie du ciment, l'extraction des phosphates et les boissons représente 19,3 % du PIB (contre 26,3 % en 2007), tandis que les services centrés autour du commerce, de l'activité portuaire, aéroportuaire et bancaire contribuent pour plus de la moitié au PIB (51,2 %) contre 49 % en 2007. Le Togo mise sur de nouveaux investissements dans le développement d'un pôle « phosphates », la dynamisation des zones économiques spéciales créées et le développement agricole centré sur des agropoles. Mais l'économie togolaise devrait encore relever des défis liés aux capacités productives. La CNUCED à travers son Indice mondial des Capacités Productives (PCI)<sup>12</sup> de 2019 classe le Togo dans la catégorie des pays qui connaissent encore des lenteurs dans les changements structurels. En effet, avec une valeur globale de 21,9 sur 100 le Togo accuse des retards dans le développement des TIC, de l'énergie, des transports, et des changements structurels ainsi que dans le relèvement du niveau de développement du capital humain.

### Togo : Indice des Capacités Productives (en valeur 0 à 100)

Sources : CNUCED: Rapport 2020



### 3.2.2 Environnement des affaires plus incitatif et finances publiques mieux maîtrisées

14. L'amélioration de l'environnement des affaires a favorisé l'accélération de la croissance économique soutenue permettant au secteur privé de se développer et a contribué à la réalisation de plusieurs projets dans des secteurs stratégiques comme les transports portuaires et aéroportuaires ainsi que dans le secteur des industries extractives. Sur l'ensemble des 15 dernières années (2006-2020, le Togo se place au deuxième rang des pays les plus réformateurs au monde, après le Rwanda selon les rapports annuels de Doing Business (Banque Mondiale). Le climat des affaires s'est considérablement amélioré permettant au pays de se hisser en 2020 à la 97ème place mondiale sur 190 pays (en 2017 le Togo était classé à la 154ème place) et 8ème place en Afrique. Les principales réformes introduites par le Togo se sont traduites par :

- La suppression de l'obligation de faire identifier les documents de création d'entreprise et le raccourcissement du délai d'enregistrement ;
- La mise en place d'un portail en ligne pour le dépôt des demandes de permis de construire, avec des coûts plus faibles ;

<sup>12</sup> Agrégeant les indicateurs liés au capital humain, le capital naturel, l'Energie, le Transport, les TIC, les institutions, le secteur privé, le changement structurel

- Le transfert de propriété a été simplifié et les coûts ont été réduits ;
- L'amélioration de la transparence sur le crédit et les données des entreprises de services publics.

15. Au regard des certaines performances du Doing Business 2017 et 2020, le Togo est passé du 123ème rang au 15ème rang en réduisant le nombre de procédures de 5 à 3 et le délai de 6 à 2,5 jours pour la création d'entreprise ; il en est de même pour l'obtention de crédits grâce à l'amélioration de l'indice d'information sur le crédit passant de 0 à 8 (valeur maximum). Ainsi, selon les principales dimensions du Doing Business 2020 du Togo, le pays s'est bien positionné dans les procédures de création d'entreprise et l'obtention de prêts (48ème place avec un indice de fiabilité des garanties de 6 sur 12 contre la 139ème place en 2017). Le Togo a également mené des réformes en digitalisant le système de collecte des taxes tant pour les petites que les grandes entreprises. Dans le secteur des TIC, le Togo a renforcé son infrastructure avec la mise en place du data center, le développement de la fibre optique et l'hébergement d'un nouveau câble sous-marin equiano de Google. En matière d'énergie avec la construction de la centrale solaire de 50 megawatts de Blitta, la construction de la centrale thermique de kékéli à cycle combiné de 65 mégawatts. En revanche, certaines réformes n'ont pas été bien engagées dans des domaines où le Togo est encore mal classé, en particulier pour l'obtention du permis de construire (127ème avec 12 procédures), les facilités de paiement des taxes (174ème place) et la protection des investisseurs minoritaires (120ème place avec un indice de 21 sur 50). A cela s'ajoutent le coût/qualité des TIC, l'accès au foncier et le coût d'accès à l'énergie, l'amélioration du système judiciaire et bancaire. Malgré l'arrêt de la publication du rapport Doing business, le Togo a poursuivi ses efforts dans les autres indicateurs par la mise en place du tribunal de commerce avec les procédures dématérialisées ; l'opérationnalisation du télépaiement des impôts et taxes, ainsi que la suppression de certains impôts et taxes ; la dématérialisation des procédures ainsi que la mise en place d'un registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) en vue de renforcer davantage la transparence sur le crédit.

16. Malgré les progrès enregistrés dans l'environnement des affaires, les entreprises et les futurs promoteurs sont souvent devant des difficultés de trouver du personnel qualifié dans plusieurs secteurs d'activité de l'industrie, des TIC, du bâtiment et des travaux publics en raison de la faiblesse du système national de formation professionnelle et de l'insuffisance des contrats de partenariat Public-Privé pour relever le niveau de formation générale et professionnelle dans les secteurs les plus porteurs répondant aux exigences de la diversification de l'économie. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement, avec l'appui de l'IFAD, a créé les Instituts de Formation en Alternance pour le

Développement (IFAD) pour plusieurs métiers (Aquaculture, bâtiment, élevage, etc. et l'ouverture de cinq centres de formation technique et professionnelle.

17. En matière de finances publiques, les gouvernements successifs du Togo ont mis en place une stratégie de réduction du déficit public (base engagements, dons compris) qui est passé de 9,5 % du PIB en 2016 à 2,9 % en 2019 et de la dette publique en la ramenant en 2019 à 51,9 %<sup>13</sup> du PIB contre 81 % en 2016. Les recettes fiscales augmentent régulièrement, avec un taux de pression fiscale qui est passé de 20,8% (recalculé à 13,6% après le rebasage du PIB en 2020)<sup>14</sup> en 2019 à 21,1% (recalculé à 12,2 %) en 2020 pour une norme de l'UEMOA, 20 % au minimum. Les recettes fiscales se sont établies à 560,5 milliards de francs CFA en 2018, à 625 milliards de francs CFA en 2019 et à 655,1 milliards de francs CFA en 2020, soit une progression moyenne de 8,2%<sup>15</sup>. Les réformes fiscales et douanières ont permis d'améliorer les performances du budget de l'Etat lui permettant d'avoir plus de marges dans ses interventions économiques et sociales.

### 3.2.3. Capacités de résilience économique et sociale à l'épreuve du Covid-19

#### A) Le contexte national du Covid-19 et les réponses apportées

18. Le Togo a enregistré à la date du 05 mai 2022, 36 996 cas positifs et 273 décès contre respectivement 116 et 9 au 30 avril 2020 soit une moyenne mensuelle durant 24 mois de 1541 cas positifs et moins de 11 décès<sup>16</sup> ; près de 60% (57 %) des cas positifs sont enregistrés dans la commune de Lomé et le Sud du pays, si on tient compte des autres communes périphériques de Lomé (Agoe-Nyive, Zio, Ave, Lacs et Zio) qui concentrent à elles seules les trois quarts des cas positifs du Covid. Pour la mortalité liée au Covid, les hommes sont plus touchés que les femmes puisqu'ils représentent 56 % des décès enregistrés. Les comorbidités rencontrées chez les cas décédés concernent les personnes touchées par l'hypertension artérielle (48%), le diabète (34%), et l'obésité (11 %).

19. Pour l'ensemble de la période, 92 % des malades Covid sont guéris ; le taux de décès est de 0,91 %. Depuis décembre 2021, comme dans le monde entier, le nombre de cas est reparti à la hausse, avec des pics pouvant aller au-delà des 400 cas confirmés par jour, et un pic des cas actifs au 13 janvier de 6965, avant une décrue progressive.

13 Après rebasage du PIB en 2020 (contre 68,3 % dans l'ancien système de comptabilité nationale)

14 Le Togo rejoint des pays comme le Nigeria, le Ghana, le Bénin, la Sierra Léone, le Burkina, le Niger, le Sénégal, la Gambie ou le Kenya, qui ont également révisé les méthodes de traitement de leurs comptes nationaux et redéfini une nouvelle année de base.

15 RCD Togo, 2020

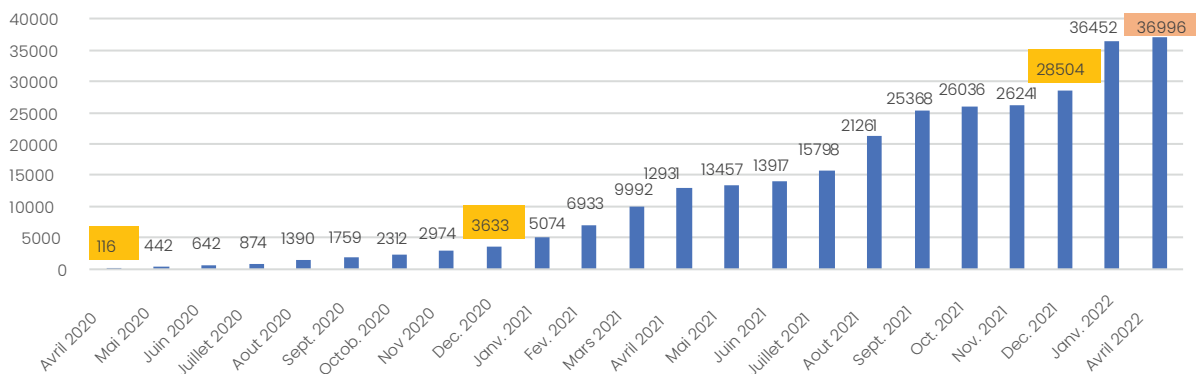
16 <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>

20. En matière de tests Covid, le Togo a réalisé à la date du 30 mars 2022, 727 015 tests<sup>17</sup> soit 12 tests pour un million d'habitants, niveaux relativement élevés par rapport à d'autres pays de la sous-région plaçant le Togo en première position suivi par le Ghana (13,6), le Sénégal (17) et la Côte d'Ivoire<sup>18</sup>.

21. En matière de vaccination, en fin avril 2022, près de 1.600.000 togolais ont été complètement vaccinés soit une couverture de 19% de la population totale.

### Togo : Total du nombre des cas Covid-19 Avril 2020-05 Mai 2022

Source : OMS



22. Au début de l'année 2020, plusieurs études<sup>19</sup> ont été conduites pour apprécier les impacts potentiels du Covid sur le système de santé du Togo et ses effets socio-économiques sur le tissu économique et les populations les plus vulnérables. Deux scénarios ont été retenus (scénario de base et scénario pessimiste) pour apprécier les effets sur les fondamentaux macro/micro économiques et les équilibres budgétaires ainsi que sur les comptes extérieurs. Le scénario pessimiste prévoyait une perte de 7 points de pourcentage du PIB pour s'établir à -1,3 % en 2020 contre une prévision initiale de 5,3 % (BAD) et -1,5 % selon le Ministère de l'Economie et des Finances. Les secteurs les plus affectés seraient l'industrie (-4,6%), les services (-5,6 %) et le secteur agricole (-4,2 %). Finalement, la croissance économique n'a pas été négative en 2020, avec un taux effectif de 1,8% montrant clairement que l'économie togolaise a été plus résiliente que d'autres économies africaines.

23. En mars 2020 le gouvernement a pris la décision de fermer toutes les écoles et établissements scolaires du pays pour éviter la propagation du virus à travers le système éducatif, ce qui a eu pour impact d'interrompre temporairement la scolarisation de plus de 2,6 millions d'enfants, mais aussi de prendre conscience du besoin de revoir les possibilités de rester en contact avec les enfants et adolescents scolarisés (et non scolarisés), et de continuer à pouvoir leur faire bénéficier d'une éducation. De plus la fermeture des établissements scolaires et la promiscuité résultant des mesures de confinement ont eu comme impact la hausse des violences notamment basées sur le genre<sup>20</sup>, et le nombre de filles recensées comme étant tombées enceinte précocement pendant leur scolarité a augmenté pendant cette période.

24. Pour faire face à la crise du Covid, le gouvernement a pris plusieurs mesures d'urgence pour atténuer son impact socio-économique à travers la mise en place de plusieurs mécanismes comme :

- Le programme Novissi qui est un programme de transfert monétaire visant les groupes les plus vulnérables pour leur permettre de faire face aux besoins de base. Pendant toute la période de l'état d'urgence dès le 20 avril 2020, les citoyens éligibles (carte d'électeur exigée) ont bénéficié d'un soutien financier mensuel de 12 250 Fcfa pour les femmes et 10 500 Fcfa pour les hommes. Ce programme a permis de toucher 775 000 togolais dont 64% de femmes vivant pour la plupart dans le Grand Lomé du fait que cette région est la plus touchée par la pandémie.
- La gratuité de l'eau et l'électricité pour les tranches sociales d'eau de la Société Togolaise des Eaux (10 m<sup>3</sup>) et d'électricité de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) ; près de 80 000 personnes ont bénéficié de la gratuité de l'eau.

<sup>17</sup> Source : OMS (site mondial)

<sup>18</sup> <https://www.worldometers.info/coronavirus/>

<sup>19</sup> Dont la plus importante, réalisée en mai 2020 par le gouvernement avec l'appui des Nations Unies au Togo afin d'évaluer les « impacts de la Covid-19 sur l'économie, les conditions socio-économiques et des groupes vulnérables au Togo ».

<sup>20</sup> « Impacts de la Covid-19 sur l'économie, les conditions socio-économiques et des groupes vulnérables au Togo ».

- Création d'un Fonds national de solidarité et de relance économique de 400 milliards de Fcfa pour financer les mesures socio-économiques pour limiter les effets du Covid en direction des entreprises et des populations les plus touchées.
- Lancement d'un plan de riposte agricole Covid en vue de renforcer les capacités de production des ménages ruraux à travers trois leviers : i) appui en matériel et kits d'irrigation, ii) promotion des entreprises de placement de main-d'œuvre et iii) octroi de crédits d'intrants à taux bonifiés.
- Dispositions douanières et fiscales en direction des opérateurs économiques à travers la réduction de 10 % du taux d'imposition sur leurs activités et l'exonération de tous les impôts et droits de douanes sur les matériels médicaux et les médicaments en lien avec la lutte contre le Covid.
- Lancement d'un plan de riposte Covid pour le secteur de l'éducation pour développer des enseignements à distance et préparer le retour à l'école des enfants entre juin 2020 (examens de fin d'année) et octobre 2020 (nouvelle année scolaire).

25. Le SNU, dans le cadre de l'accompagnement des efforts du gouvernement, a défini et mis en œuvre un programme cadre de relèvement et de résilience socio-économique pour la période 2020-2021 pour apporter des réponses ciblées autour de cinq (5) piliers visant à amortir les chocs multidimensionnels du Covid-19 pour un coût total de 48,8 millions de \$ dont 69 % de financements à mobiliser. Dans le cadre de son programme, le PAM a apporté en 2020 une assistance alimentaire de 1 935 tonnes de vivres à 242 500 personnes des ménages pauvres et vulnérables affectés par la pandémie. D'autres partenaires ont également mis en place des dispositifs exceptionnels anti-Covid comme la BAD, la Banque mondiale et le FMI.

## B) Impacts macro et micro économiques

26. La crise du Covid-19 au Togo a mis en évidence les failles économiques et sociales à travers plusieurs canaux de transmission, en particulier ceux liés à la demande intérieure, aux transactions du commerce international, aux transports et aux flux de transferts des migrants. L'économie réelle s'est contractée en 2020, à 1,8% (FMI) contre 5,5 % en 2019, aussi bien suite à une baisse de l'offre (agriculture, industrie et services) qu'à une chute de la demande (consommation, investissement, exportations et importations). Les finances publiques ont été affectées directement à travers les nouvelles dépenses de santé et de filets sociaux ainsi que certaines dépenses d'accompagnement du secteur formel et informel. Les finances publiques se sont dégradées avec un taux de déficit budgétaire de -6,1 % (prévisions pour 2021 ; -6,1 % et 2022 ; -4,1 %). La dette publique est passée de 53,6 % du PIB en 2019 à 57,6 % en 2020 pour atteindre 60 % en 2021 (prévisions).

27. L'impact du Covid-19 sur la résilience économique et plus spécifiquement sur les activités économiques s'est traduit par la baisse des revenus monétaires pour des millions de personnes exerçant majoritairement leurs activités dans le secteur informel agricole (plus de 80%). Les mesures de confinement, les restrictions de voyage et la fermeture des frontières ont eu un effet sur l'offre et la demande intérieures touchant plus particulièrement les services et la construction ; en effet, « 62 % des emplois ont été touchés ; 49 % dans les services et 13 % dans le secteur industriel, les espaces de vente de détail et de loisirs ont diminué de 30 % et la présence au travail a reculé de 12 % »<sup>21</sup>. Selon plusieurs études et rapports depuis le début de la crise, les chiffres d'affaires des entreprises ont enregistré des baisses parfois très significatives. Ainsi, « plus de 34 % des entreprises du secteur privé ont enregistré une baisse de 75%, 62 % ont vu une baisse de plus de 50 % et un peu moins de 13 % ont enregistré des pertes de moins de 25% »<sup>22</sup>.

## C) Impacts sur la vulnérabilité multidimensionnelle des populations

28. L'impact du Covid-19, a eu des effets directs sur la qualité des dépenses des ménages surtout pour les groupes les plus pauvres qui ont vu leurs revenus baisser du fait de la baisse des chiffres d'affaires dans le secteur formel et informel. Une grande partie de la population occupée à 90 % par les activités informelles s'est trouvée plus exposée à la baisse de revenus de plusieurs millions de personnes et aux difficultés d'accès aux produits de base, malgré le renforcement du système de filets sociaux à travers le programme Novissi. Les différentes études et simulations sur l'impact du Covid réalisées en 2020 indiquent clairement que les risques d'appauvrissement des groupes vulnérables sont réels du fait de la perte d'emploi, de revenus et des augmentations de prix des produits alimentaires.

### 3.2.4. Trajectoire des ODD liés au processus de transformation économique

29. Au niveau de l'ODD 7 (Energie propre), le pays a presque doublé son taux d'électrification entre 2010 et 2016 passant de 23 % à 38 % selon le PND 2018-2022. Mais l'accès universel à l'électricité reste encore insuffisant. Les populations urbaines ont un accès considérablement plus élevé (91,83%) que les populations rurales (23,63%). Selon l'enquête MICS 2017, les deux régions les moins électrifiées étaient, en 2016, les Savanes et les Plateaux, respectivement avec des taux d'électrification de 11 % et de 14 %. L'accès à l'énergie est un des piliers de la Feuille de route gouvernementale pour 2025 ; l'ambition est d'assurer l'accès à l'électricité pour 75 % de la population d'ici 2025. La part des énergies renouvelables est estimée à 15% en 2020, avec une cible à 25% en 2022<sup>23</sup>. Pour que tous les Togolais puissent avoir accès à l'électricité à un coût abordable d'ici 2030, le Togo devra relever un défi majeur pour un taux de

21 Banque Mondiale : « Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois » Août 2020

22 L'impact du Covid, CCIT, Chambre consulaire régionale de l'UEMOA, mai 2020

23 Projet de Budget-Programme de l'Etat, 2022-2024, Cadre de performance du ministère des mines et de l'énergie, P.322

croissance annuel moyen optimal d'électrification de 5,7 % contre un taux de croissance annuel moyen actuel de 2,2% (selon les calculs de l'INSEED en 2018 dans le cadre d'élaboration du CCA).

30. En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), la croissance économique au Togo a été soutenue et a ouvert des perspectives pour la diversification des bases productives du secteur agricole à travers les agropoles et la mise en service en 2021 de la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) à Lomé qui a créé à la date de mars 2022 1500 emplois. Cette croissance a certes créé des emplois décents et réduit la pauvreté entre 2006 et 2019 mais elle demeure insuffisante au regard des taux actuels de la pauvreté monétaire de la population (45,5 % en 2018-2019 selon l'INSEED) et du chômage actuel des jeunes. Les faibles productivités dans le secteur agricole et l'insuffisante diversification des bases productives du secteur rural sont parmi les autres facteurs qui limitent la création des valeurs ajoutées économiques importantes et le relèvement du niveau de développement social des populations. Pour les cinq prochaines années, la Feuille de route gouvernementale pour 2025 s'est fixée un objectif de croissance économique annuelle moyenne de 7,5 % afin de peser de façon plus significative sur le processus de réduction de la pauvreté et l'accélération de la mise en place du Registre Social Unique.

31. Au niveau de l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure), les infrastructures économiques et de transport ont connu un développement rapide ces dix dernières années au Togo. Le secteur industriel en lien avec les potentialités de ressources locales et en réponse aux besoins des populations et aux marchés sous-régionaux et internationaux, est très faiblement développé. La part des industries manufacturières dans le PIB a reculé entre 2014 et 2016 passant de 12,2 % à 11,6 % selon les données de 2018 de l'INSEED ; les industries extractives ne présentent que 0,5 % du PIB en 2016<sup>24</sup>. Au niveau des infrastructures routières, le maillage des pistes de desserte rurale suffisamment connectées aux grands axes routiers est encore faible. Cela réduit à la fois les possibilités d'échange entre le monde rural et les villes et les opportunités de développement des chaînes de valeur avec les filières agro-industrielles.

32. Au niveau de l'ODD11 (villes et communautés durables), l'urbanisation au Togo qui est en pleine croissance avec un taux de croissance annuel de la population urbaine de 3,8 % (le taux d'urbanisation est estimé en 2020 à 43,5 %) <sup>25</sup>, et avec une urbanisation peu respectueuse des règles des plans d'urbanisme en raison des faibles capacités des communes à exercer un contrôle strict, présente de nombreux risques pour les infrastructures de base et la santé des populations. Les villes du Togo, en particulier le Grand Lomé, font face à défis de transports, environnementaux et sanitaires. Des

efforts entrepris notamment avec les centres de collecte et de traitement des déchets d'Aképé et Sokodé ont encore besoin d'être étendu.

### 3.3. Développement humain faible et vulnérabilité multidimensionnelle plus accentuée pour les populations rurales



#### 3.3.1. Dynamique de rattrapage du développement humain bien engagé dès 2000

33. La soutenabilité de la croissance économique de ces dix dernières années a eu pour impact le recul de la pauvreté monétaire entre 2010 et 2019 et l'amélioration du taux de croissance annuel moyen de l'IDH. En effet, l'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Togo entre 2010 et 2019 a été de 1,12 %, niveau nettement au-dessus de 0,98 % de la moyenne des pays de l'Afrique et tranchant ainsi par rapport à la période 1990 et 2000 (0,51%). Le Togo a enregistré un réel décrochage des tendances enregistrées au niveau des pays africains et ceux des PMA au cours de la décennie 1990-2000 en enregistrant des performances de moins de 50% de celles des PMA.

34. La faiblesse de l'IDH du Togo est encore plus accentuée si on prend en compte l'IDHI qui tient compte des indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus. Pour 2019, l'IDH normal du Togo est passé de 0,515 (167ème rang sur 189 pays) à 0,351 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de -31,8 %. Cette perte est due surtout à l'inégalité dans l'éducation (-37,7 %), la santé (-30,51%), et celle liée aux revenus (-26,9 %). Cependant, il y a lieu d'indiquer que le Togo a amélioré son Indice de Capital Humain ces dix dernières années passant de 0,368 en 2010 à 0,431 en 2020<sup>26</sup>; cela signifie qu'au Togo, la productivité de la génération d'aujourd'hui, une fois parvenue à l'âge adulte, s'élèvera à 43% en 2020 de ce qu'elle aurait pu atteindre si elle avait bénéficié de meilleures conditions d'éducation et de santé.

<sup>24</sup> Le secteur industriel du Togo compte 100 unités dont 60 sont en zone franche dans le domaine agro-alimentaire.

<sup>25</sup> L'agglomération de Lomé ou Grand Lomé se singularise avec une concentration de 63,2% des citoyens, soit 23% de la population totale du pays.

<sup>26</sup> Source : Base des données de la banque mondiale. Cet indicateur qui mesure l'ensemble des connaissances, des compétences et des conditions de santé que les personnes acquièrent au cours de leur vie, est un des facteurs essentiels à l'origine de la croissance économique soutenue.

### Togo : IDH/IDHI 2019 et taux de croissance annuel moyen de l'IDH 1990-2019

	Togo	Afrique	PMA	Monde
IDH 2019	0,515	0,547	0,538	0,737
IDHI 2019	0,351	0,380	0,384	0,587
Perte de valeur de l'IDH liée aux inégalités	-31,8 %	-30,5 %	-28,6 %	-20,4 %
Taux de croissance annuel moyen de l'IDH 1990-2000	0,51 %	0,53 %	1,33 %	0,69 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2000-2010	0,88 %	1,63 %	1,95 %	0,82 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2010-2019	1,12 %	0,98 %	1,07 %	0,59 %

Source: Human Development Index trends 1990-2019, Rapport Mondial DHD, UNDP 2020

### 3.3.2 Portée des effets de la croissance économique sur la pauvreté et l'emploi

35. La croissance économique de ces dix dernières années (2010-2019) a été relativement soutenue s'établissant à un taux de croissance annuel moyen de 5 % mais la pauvreté touche encore une proportion non négligeable de la population. Cette situation résulte en partie la faible inclusivité de la croissance économique et à l'insuffisante diversification des bases productives<sup>27</sup>. L'analyse détaillée des trajectoires de la croissance économique et de la baisse du taux de pauvreté au Togo montre clairement que le recul de la pauvreté sur une dizaine d'années (entre 2006 et 2016) a été en dessous de 1 % (compris entre -0,6% entre 2006-2010 et -0,3% entre 2011-2016) et ce n'est qu'entre 2017-2019 que la baisse annuelle du taux de pauvreté de -2,7% devient plus significative en inversant la tendance des années précédentes.

36. La baisse de la pauvreté a plus profité aux urbains qu'aux ruraux durant la période 2006-2010, avec respectivement un recul de -8,5 points et -6,4 points. La région de Lomé a enregistré le plus faible taux de pauvreté, avec 22,3 %. La croissance économique et les politiques publiques entre 2006 et 2019 semblent avoir eu plus d'impact sur les régions Centrale, Savanes et Kara. Les principaux déterminants de la pauvreté sont la composition du ménage selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage (exposition plus forte pour les femmes), la nature des activités du ménage et les chocs extérieurs. L'extrême pauvreté a baissé au plan national entre 2011 et 2015 passant de 30,4 % à 28,7 %. Mais elle a augmenté dans la région de Lomé passant de 4,6 % à 13,7% en raison des flux migratoires venant des campagnes et de l'importance du chômage des jeunes.

### Taux de croissance annuel moyen du PIB et taux moyen de la baisse annuelle de la pauvreté monétaire 2006-2019

Taux annuel moyen	2006-2010	2011-2016	2017-2019
Taux de croissance annuel moyen du PIB	3,4 %	6,1 %	4,8 %
Taux de baisse annuelle de la pauvreté monétaire	-0,60 %	-0,30 %	-2,7 %

Sources : QUIBB2006-2011-2015 et EHCVM2018-2019

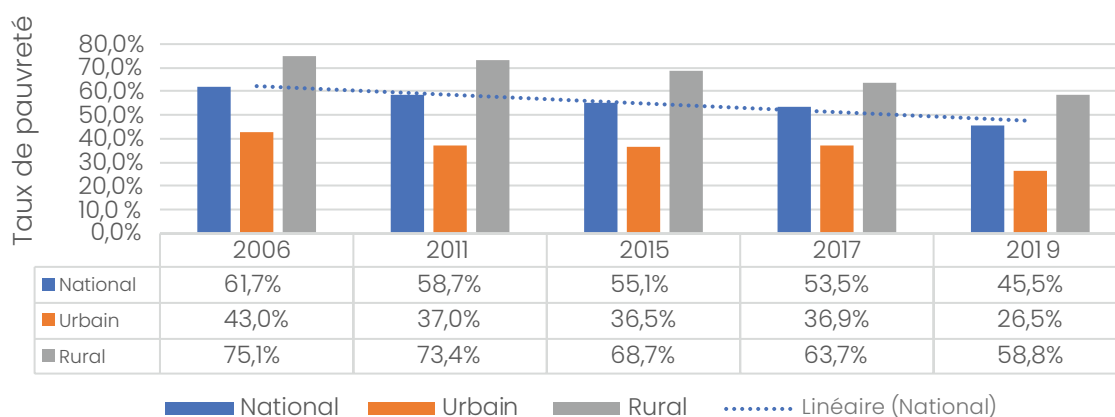
<sup>27</sup> La Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme s'était dite préoccupée par le fait que les programmes de développement et d'investissement au Togo ne sont pas suffisamment fondés sur une approche basée sur les droits de l'homme, A/HRC/45/8/ADD.1 (RS Esclavage 2020) : Rapport de visite au Togo du rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences - §.100

37. Selon l'EHCVM 2018-2019 qui présente certaines différences méthodologiques par rapport aux anciennes enquêtes rendant les comparaisons difficiles, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de la pauvreté (273 628 Fcfa) au Togo est de 45,5 % ; la pauvreté est fondamentalement rurale, avec un taux de 58,8% en milieu rural contre 26,5 % en milieu urbain. En termes de concentration géographique des pauvres et extrêmement pauvres en 2018-2019, un peu plus des trois quarts des pauvres (76,1 %) vivent dans les zones rurales et la région des plateaux, 91,1% des populations extrêmement pauvres vivent en milieu rural et 1,8 % à Lomé. La pauvreté touche plus les ménages de grande taille, soit 10 et plus de personnes (avec un taux de 67,7 %) que ceux qui sont de petite taille de 3 à 4 personnes (avec un taux de pauvreté de 33,8 %). Les résultats de l'EHCVM montrent que les inégalités restent toujours fortes avec un indice de Gini qui se situe à 0,385 au niveau national, avec des inégalités plus observées en milieu urbain (0,374) que dans le milieu rural (0,331). Ces inégalités se traduisent par des différences très notables au niveau des dépenses des populations ; en effet, les 10 % des plus riches de la population dépensent 5,3 fois plus que les 10 % des plus pauvres.

38. Les estimations des taux de pauvreté, sur la base des données du rapport mondial sur le développement durable de 2020, avancent pour le Togo un taux de 41 % en se référant à un seuil de 1,90 \$ par habitant et 65,5 % à un seuil de 3,2 \$ pour l'année 2019.

### Togo: Evolution du taux de pauvreté entre 2006-2019

Sources : QUIBB 2006-2015, EHCVM 208-2019, INSEED INSED, Octobre 2020



39. En matière de pauvreté multidimensionnelle et selon le rapport sur la pauvreté multidimensionnelle en 2021 dans les pays en développement publié par l'OPHI/PNUD<sup>28</sup>, 37,6 % de la population togolaise ont un score de privations (éducation, santé et niveau de vie) d'au moins 33 % et 15,2 % sont en situation d'extrême pauvreté multidimensionnelle en 2017 ; le taux de pauvreté multidimensionnelle a reculé au Togo passant de 55,1 % en 2013-2014 à 37,6 % en 2017. L'INSEED avec l'appui de l'UNICEF et sur la base de l'enquête MICS 2017, a analysé les chevauchements de privations Multiples concernant les enfants selon la méthode MODA<sup>29</sup>. Le taux de pauvreté multidimensionnelle au Togo pour 4 privations sur 6 est de 38 %<sup>30</sup> pour les enfants de 0-17 ans, avec un fort taux en milieu rural de 50,1 % contre 17,7 % pour les enfants vivant dans les villes. Les régions les plus touchées par ce type de privations sont Savanes (52,1 %), Plateaux (45,1 %) et Maritime (40,6 %). Les niveaux de privations sont plus importants pour les enfants de 0-5 ans, avec un taux national d'au moins quatre privations sur six de 49,4 % ; la région des Savanes enregistre les plus forts taux de privation avec un taux de 63,8 %. En milieu urbain, les privations sont plus accentuées pour les enfants de 0 à 5 ans (31,3 %) que celles constatées pour les enfants âgés de plus de 5 ans avec des taux variant de 10 % pour les 5-9 ans et 13,6 % pour les 10-17 ans. Cela traduit bien la vulnérabilité de la petite enfance (0-4 ans) surtout dans les domaines de l'eau/assainissement (89 %), la protection (74 %), l'éducation (66 %) et l'habitat (surtout en milieu rural). Pour le groupe des 5-9 ans, les très fortes privations touchent les dimensions de la protection (91 %) et l'eau/assainissement (90 %). Enfin, pour le groupe des 10-17 ans les plus forts taux de privation concernent l'eau/assainissement (88 %), la protection (78 %) et la santé (66 %).

40. Toutes ces privations touchant les ménages pauvres et leurs enfants mettent en exergue l'urgence dans l'intensification des investissements publics et privés dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et la santé ainsi qu'en matière de renforcement des capacités pour protéger et élargir les droits des enfants et les droits humains d'une façon générale.

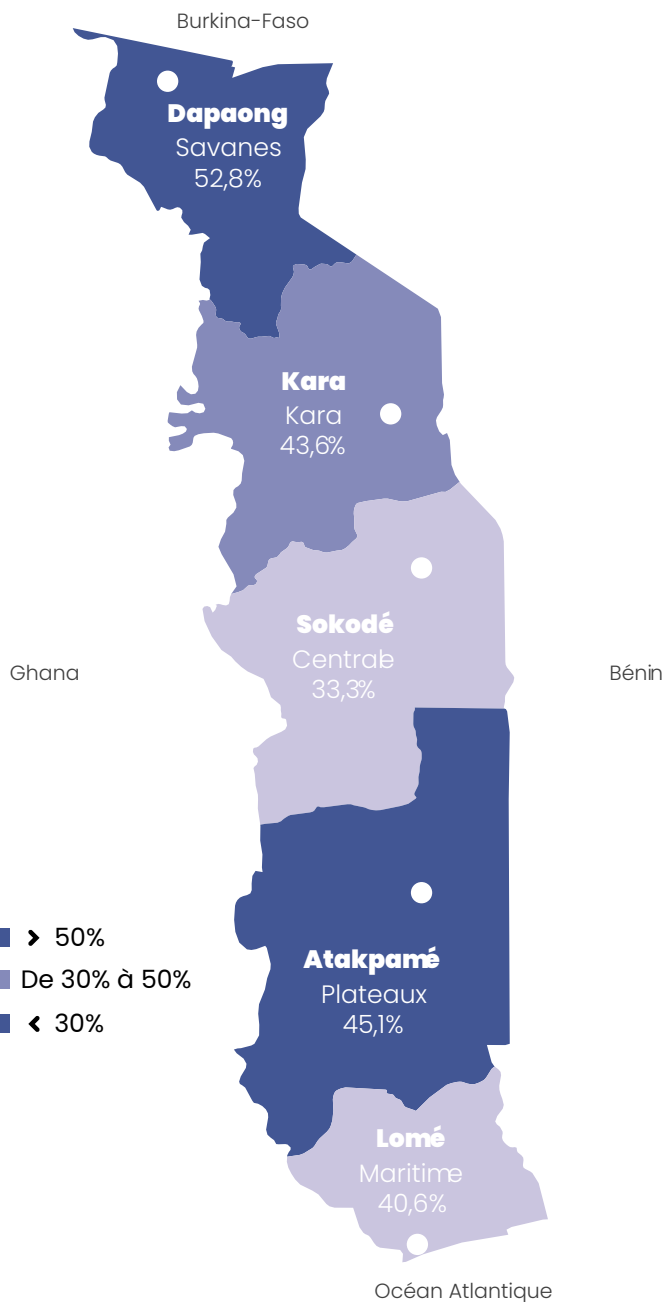
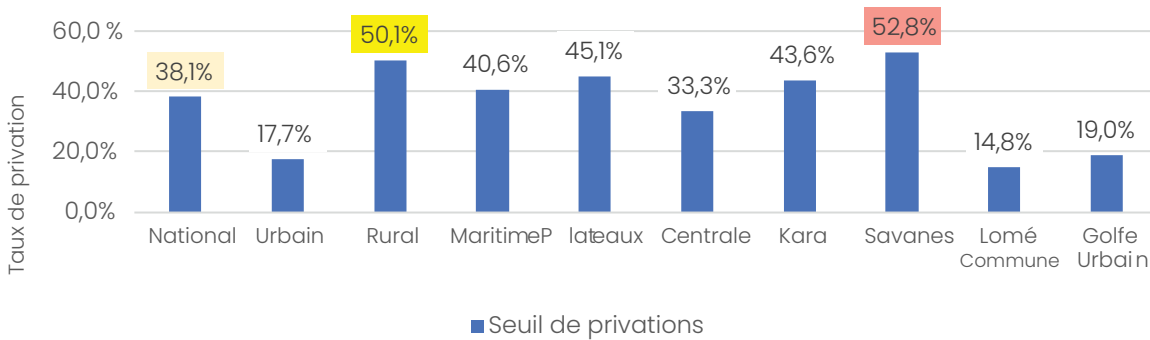
28 OPHI/PNUD : L'indice global de la pauvreté multidimensionnelle 2021 : lever le voile sur les disparités, New York PNUD 2021

29 Le MODA qui prend en compte six (6) dimensions comme la nutrition, l'éducation, la santé, l'eau/assainissement, la protection contre la violence et l'habitat, a été calculé pour le Togo sur la base de l'enquête MICS 2017. Les taux de privation sont calculés comme le pourcentage d'enfants privés dans quatre dimensions.

30 Ce taux représente l'incidence ajustée de la pauvreté multidimensionnelle (Mo) pour le seuil de 4 à 6 privations qui exprime le produit de l'incidence non ajustée et l'intensité moyenne (50 % incidence non ajustée pour une intensité moyenne de 4,5 (soit 75 % pour 6 privations) ; cela permet d'avoir une répartition de la proportion des enfants privés de 4 privations sur toute la population des enfants de 0 à 17 ans.

**Togo : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle (Mo) pour le seuil de 4 privations sur 6 Enfants 0-17 ans en 2017**

Source : UNICEF : Analyse N-MODA du Togo, MICS 2017



**Taux de pauvreté des enfants de 0-17 ans en 2017 (MICS)**

41. Quant aux effets de la croissance économique depuis 2013 sur l'emploi, le Togo a créé plusieurs milliers d'emplois durables et d'emplois temporaires à travers les travaux en Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) lors de l'exécution des projets de réhabilitation de certaines villes et des infrastructures routières. Plusieurs programmes d'emploi en direction des jeunes et des femmes, de développement communautaire visant les sphères productives des pauvres et la promotion de facilités financières à travers les instruments de la microfinance ont été mis en œuvre et ont permis la création de près de 7 000 petites et moyennes entreprises. Sur la même période près de 14 000 jeunes ont été engagés en qualité de volontaires nationaux sur l'étendue du territoire pour accompagner les initiatives de développement à la base.

42. Malgré ces efforts, force est de constater que les structures de l'économie togolaise sont marquées par la faible diversification des bases productives, et sont encore incapables de créer plus d'emplois décents pour plusieurs milliers de jeunes en situation de chômage et de sous-emploi. Le taux d'emplois vulnérables ou la part des travailleurs pour leur propre compte et travailleurs familiaux est de 74,7 % en 2017<sup>31</sup>, avec un taux de 86,6 % dans les zones rurales. En 2019, la proportion des emplois vulnérables au Togo se situait au-dessus de 80 % (81,5 %) des emplois totaux contre 77 % en Afrique de l'Ouest<sup>32</sup>. Le secteur informel est le grand pourvoyeur de l'emploi au Togo comme dans la plupart des pays africains ; plus de neuf emplois sur dix (91,6%) sont fournis par le secteur informel ; plus du tiers des travailleurs (35,2%) perçoit des bas salaires en 2017.

31 INSEED (avec l'appui d'AFRISTAT et l'UMEOA) : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Togo 2017, Octobre 2019

32 Commission Economique pour l'Afrique (CEA) : Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique de l'Ouest, P.28



43. La situation de l'emploi au Togo, selon l'enquête régionale sur l'emploi et le secteur informel en 2017 (INSEED/AFRISTAT/UMEOA), est caractérisée d'une part par le fort taux de sous-emploi et le chômage des jeunes, et d'autre part par l'inadéquation du système de formation aux besoins de l'économie. Le marché du travail est aussi marqué par la vulnérabilité de l'emploi surtout pour la frange des 15-34 ans. A cela s'ajoute la précarité de l'emploi, avec le rétrécissement de la durée de l'emploi ; près de 4 actifs occupés sur 10 (39,6%) ont passé moins de 5 ans dans leur emploi principal en 2017 et cette proportion est beaucoup plus importante à Lomé (57,5 %) et les autres centres urbains (42,3 %), touchant surtout les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Le taux combiné du sous-emploi et du chômage en 2017 est de 16,1 % (17 % pour les femmes et 15,1 % pour les hommes) surtout en milieu urbain (18,3 %) et le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre est de 26,8 %, avec un taux de 34,1 % pour les personnes de 15-34 ans. Le taux d'emploi précaire est de 15,6% et cette précarité frappe plus les jeunes (26,6 %) surtout en milieu urbain ; une frange non négligeable des jeunes âgés de 15-24 ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, plus particulièrement ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (55,2 %) et ceux ayant le niveau primaire (41,7 %). La durée moyenne de chômage est de 3,9 ans et 4,7 ans pour le primo demandeur. En matière de formation professionnelle et de qualité d'insertion sur le marché du travail, plus de 8 sortants sur 10 (84,4 %) du système d'éducation et de formation sont sans qualification et la grande majorité des actifs occupés au Togo est trop sous-qualifiée (85,2 %) pour l'emploi qualifié.

44. Les principales leçons à retenir de la situation du marché du travail et de la croissance économique de ces dix dernières années sont l'impératif d'améliorer la qualité de la croissance économique dans le sens de plus d'inclusivité (sociale et territoriale), l'amélioration de la qualité des emplois créés, l'amorce de mutation du secteur informel et la sécurisation des trajectoires professionnelles des personnes grâce à un meilleur système de formation et de conditions de travail décentes. Le secteur informel apparaît au cœur de la problématique de l'emploi décent. L'accompagnement de la transition du secteur informel vers le formel contribuerait à réduire la précarité de milliers de personnes. Mais l'emploi décent est aussi étroitement lié à la question de l'employabilité surtout pour les jeunes qui sont exposés au chômage et au sous-emploi. L'éducation et la formation professionnelle dans une perspective de transformation structurelle de l'économie sont deux vecteurs de changement dans l'ascension économique des enfants des populations pauvres.

45. Les principales causes des problèmes d'emploi surtout en direction des jeunes et des femmes peuvent être résumées comme suit :

➤ Les causes immédiates :

- Une insuffisante adéquation entre les formations et les attentes des entreprises, malgré les récents efforts du gouvernement dans l'accélération d'implantations des instituts de formation (IFAD) ;

- Les défis du système de formation technique et professionnelle formelle pour doter les jeunes des capacités techniques facilitant leur insertion dans le marché du travail ;
- La précarité des jeunes et des femmes dans les emplois informels conduisant souvent à des changements d'emploi tous les 5 à 10 ans ;
- Les causes sous-jacentes :
  - Les faibles capacités structurelles du secteur formel à créer plus d'emplois décents liées entre autres à la lenteur du processus de diversification de l'économie centrée sur le développement des chaînes de valeur ;
  - L'insuffisance des moyens budgétaires pour le développement de la formation technique et professionnelle ;
  - Les difficultés de mettre en place des mécanismes et institutions spécialisées pour accompagner la mutation du secteur informel vers le formel ;
- Les causes profondes :
  - La réforme du système éducatif et la promotion de la formation professionnelle n'ont pas encore créé une masse critique de création de capacités techniques répondant aux besoins du marché du travail ;
  - La faible industrialisation du pays et les difficultés d'émergence d'un tissu de PME et PMI créatrices de plus de valeurs ajoutées et d'emplois qualifiés ;
  - Les faibles rendements agricoles et l'importance des investissements publics qui seraient nécessaires pour la modernisation du secteur agricole et le développement des chaînes de valeur des produits locaux en lien avec l'accélération de l'industrialisation du pays.

### 3.3.3. Sécurité alimentaire et nutrition, entre potentialités et faiblesse dans l'approche multisectorielle

46. L'insécurité alimentaire touche 4 % de la population togolaise en mars-juin 2021 soit 237 934 personnes qui sont en phase de crise et d'urgence (phases 3 et 4 selon le Cadre Harmonisé -CH du PAM) contre une situation en juin 2020 de 3 500 personnes. 17% de la population du Togo en 2021 contre 8 % en 2020 selon les données du CLSS sont sous pression traduisant les difficultés que rencontrent les ménages pour satisfaire leurs besoins alimentaires (phase2) ; la région la plus touchée est celles des Savanes et plus particulièrement la préfecture de Tandjouaré. L'indice mondial de la faim 2020 estime que 24,1% des Togolais souffrent de la faim contre 26,6 % en 2006. L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la situation de malnutrition dans plusieurs régions surtout dans les zones rurales. Pourtant les productions céréalières au cours des cinq dernières années ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3,7 % ; il en est de même

pour les autres produits comme les racines, tubercules et les légumineuses avec des taux de croissance plus importants. Mais paradoxalement, les prix des denrées alimentaires sont en hausse en 2021 par rapport à 2020 et à la moyenne quinquennale (22%).

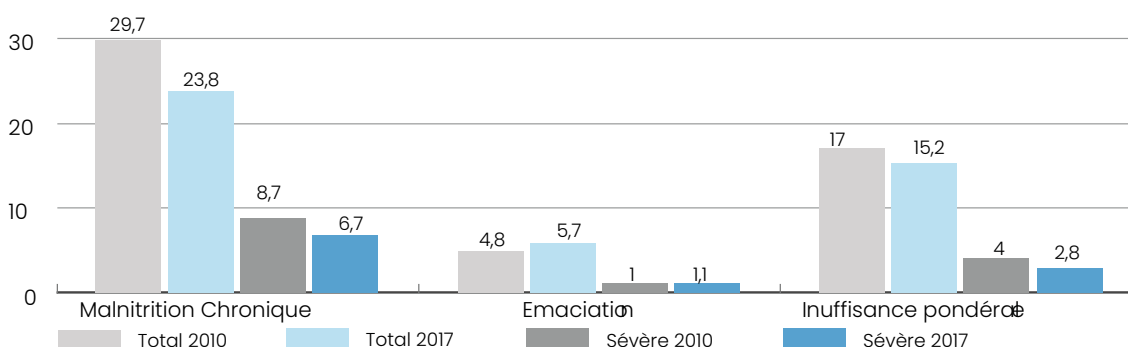
47. Dans le cadre du suivi de l'impact du Covid, la FAO, avec l'appui de l'USAID<sup>33</sup>, a conduit une enquête en février 2021 au niveau 4 449 ménages dans 32 sur 37 préfectures du Togo. Les principaux résultats montrent que les multiples chocs subis par les ménages enquêtés ont eu pour conséquences : i) la réduction des superficies cultivées (pour 42% des ménages), ii) la baisse des rendements et de la production agricole (pour 73% des ménages), iii) la baisse du nombre de bovins et/ou de petits ruminants possédés (pour 40% à 54% des ménages éleveurs), iv) les ventes de détresse et v) la baisse des prix de vente de la production domestique (45% des ménages). D'autres difficultés ont été également signalées en particulier les difficultés d'accès aux intrants agricoles, à l'aliment de bétail, les difficultés à écouler la production domestique et le coût élevé du transport. La combinaison de tous ces chocs et facteurs de risques ont eu des effets directs sur la baisse significative des revenus et donc du pouvoir d'achat (pour 69% des ménages) et l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (pour 25% des ménages). Les ménages les plus touchés sont ceux vivant dans les préfectures de Vo, de Cinkassé et de Kozah.

48. La situation de l'insécurité alimentaire renvoie à certains facteurs structurels du système agricole et du développement rural d'une façon plus large. Parmi ces facteurs, il y a la faible productivité, le problème de la qualité des produits agricoles, l'insuffisance des mécanismes de coordination du secteur de la sécurité alimentaire, les chocs climatiques et la pauvreté du monde rural.

49. La malnutrition : L'analyse des données des enquêtes MICS de 2010 et 2017 montre que le Togo a enregistré des progrès notables en l'espace de 7 ans, avec un taux de malnutrition chronique qui passe de 29,3 % à 23,8 % et un recul du retard de croissance sévère de deux points passant de 8,7 % à 6,7%. En revanche, la prévalence de l'émaciation a progressé passant de 4,8 % en 2010 à 5,7 % en 2017.

#### Taux de malnutrition, émaciation et insuffisance pondérale (Total et Sévère) en 2010 et 2017

Source : MICS 2010 et 2017



50. L'insécurité alimentaire a eu des effets directs sur la malnutrition montrant pour le Togo que près d'un enfant sur quatre de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique (ou retard de croissance) en 2017 touchant plus les enfants vivant en milieu rural (29,7 %) que ceux des villes (14,2 %). Les régions les plus touchées avec des taux variants entre 20 et 30 % sont les Savanes, Maritime, Kara, Centrale, et Plateaux dans lesquels les ménages les plus pauvres sont plus touchés (33,2 %) que ceux les plus riches (10,6 %). En outre, les carences en micronutriments en particulier la carence en fer serait répandue. D'après l'EDST 2014, 70% des enfants de moins de 5 ans et 48% des femmes en âge de reproduction souffrent d'anémie avec une disparité entre le milieu urbain (64% chez les enfants) et le milieu rural (73%)<sup>34</sup>.

51. Les causes de la malnutrition chronique sont multiples renvoyant aux maladies (paludisme, rougeole, diarrhée, etc.), à la qualité de l'alimentation avec une augmentation de l'allaitement exclusif des enfants de moins de 6 mois en milieu rural et une baisse en milieu urbain, à la nutrition inadaptée de la mère, à l'insuffisance des mesures pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement et à l'insécurité alimentaire au niveau des ménages, au faible niveau d'instruction des mères, au déficit de synergies de plusieurs intervenants et au manque de financement du Plan stratégique national multisectoriel de la nutrition.

52. Les principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont :

<sup>33</sup> FAO : Chaîne d'approvisionnement alimentaire, moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire au Togo dans le contexte de la Covid-19, Rome Février 2021

<sup>34</sup> Le CESCRA avait déjà constaté en déplorant le fait que l'insécurité alimentaire et la malnutrition touchent une grande partie de la population

- Causes immédiates
  - Les apports alimentaires inadéquats liés à un problème de qualité des produits agricoles et parfois au manque de certains produits ;
  - Les infections répétées comme le paludisme et l'inadaptation de l'alimentation complémentaire que tout enfant doit recevoir entre 6 et 23 mois en quantité et en fréquence suffisantes (seulement 18,3 % ont une diversité alimentaire minimale) ;
  - La nutrition inadaptée de la mère pendant la préconception, la gestation et la lactation ;
- Causes sous-jacentes
  - La faible structuration du mode rural crée une situation difficile pour la vulgarisation des techniques et technologies agricoles et des difficultés d'accès au foncier surtout pour les femmes ;
  - Les insuffisances dans la disponibilité, l'accès, l'utilisation des services de dépistage et la prise en charge de la malnutrition ;
  - Les insuffisances aussi bien au niveau des ressources humaines qualifiées dans le domaine de la nutrition qu'au niveau des intrants, matériels et équipements ; seulement 21 % du personnel de santé ont été formés au dépistage et à la prise en charge de la malnutrition ;
  - Les mauvaises pratiques alimentaires et de santé (préférence pour les dépenses des événements sociaux, irrégularité de l'alimentation des enfants, etc.) ;
- Causes profondes
  - La prédominance des petites exploitations dominées par l'agriculture de subsistance et tributaires de la pluviométrie dont les fluctuations influencent à la fois le niveau et la qualité des productions ;
  - La vulnérabilité des systèmes de production aux aléas climatiques ;

53. Pour adresser ces causes, en plus du développement de certaines pratiques en matière de nutrition et de diversification des productions alimentaires, le Togo est appelé à relever d'autres défis notamment par la mise en œuvre de la recommandation du Comité des droits Economiques, Sociaux et Culturels (CESCR-Haut-Commissariat des droits de l'homme) lui demandant de veiller à ce que : a) le cadre juridique du droit à l'alimentation soit renforcé; b) les activités menées visent la réalisation du droit à l'alimentation en intégrant les différents éléments de ce droit à savoir l'adéquation, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité physique et économique; c) les responsabilités de chaque partie prenante soient établies, notamment dans la mise en œuvre du Programme national de malnutrition. En l'occurrence le Togo devra agir entre autres en particulier dans les domaines suivants :

- L'amélioration du niveau de la disponibilité alimentaire à travers des investissements plus massifs dans toutes les filières prioritaires définies par le gouvernement (maïs,

riz, soja, tomates, volaille, etc.) tout en accompagnant les petits producteurs pour leur permettre un meilleur accès au foncier (surtout les femmes), au crédit, aux intrants et aux marchés dans le cadre d'une stratégie nationale de développement des chaînes de valeur ;

- Le renforcement des mesures de facilitation et d'encouragement à l'accès aux aliments en suivant de près le système de régulation des prix pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires notamment céréaliers, la multiplication des magasins de stockage, le désenclavement des zones de production et le soutien de certains groupes vulnérables ;
- La mobilisation des ressources domestiques pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques à la nutrition à fort impact et basées sur des évidences (promotion de l'NJE, PCMA, etc.)
- Le développement des cantines scolaires qui ont une couverture nationale de 6 % en 2021 contre une cible de 17 % arrêtée en 2014 ; le budget national devrait également assurer rapidement la prise en charge des cantines scolaires, avec l'accompagnement du PAM et d'autres partenaires comme la Banque Mondiale ;
- La sensibilisation des enfants et des parents sur l'importance de la nutrition à travers la promotion des jardins potagers autour des écoles<sup>35</sup> tout en intégrant la composante Eau-Assainissement avec l'appui de plusieurs partenaires comme l'UNICEF, le FIDA, la Banque Mondiale, etc.

### 3.3.4. Santé : inégalités régionales et insuffisances dans l'accès

54. Situation générale : En 2020, selon les données de l'Annuaire des statistiques du Ministère de la Santé, le Togo dispose de 1 297 formations sanitaires dont trois Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et six Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Le taux de fréquentation des formations sanitaires est de 51,4%. Les ressources humaines (toutes catégories) du secteur de la santé (public et privé) compte 14 630 personnes dont 4,2 % médecins, 1,5 % pharmaciens et 11,5 % sage-femmes et infirmiers. Les structures sanitaires sont caractérisées par une insuffisance de personnel soignant qualifié et leur inégale répartition géographique. Ainsi, 59 % des médecins (généralistes et spécialistes) du secteur public et privé sont concentrés dans la région de Lomé Commune et 15 % dans la région Maritime. Ainsi, les trois quarts des médecins exercent dans le Sud du pays avec un ratio de 1 médecin pour 7 300 habitants contre 1 médecin pour 25 000 habitants pour toutes les autres régions (très loin de la norme OMS 1 médecin pour 10 000 habitants) ; le secteur privé emploie 25% du personnel de santé du pays. La répartition géographique et le niveau requis des compétences selon les niveaux de référence montrent clairement les disparités régionales de répartition des capacités humaines et les insuffisances de certaines catégories de personnel médical dans beaucoup de domaines ; 39% du personnel spécialisé (médecins + Sage-femmes + Infirmiers d'Etat) du Ministère de la santé

<sup>35</sup> Le PAM appuie présentement la mise en place de 50 jardins scolaires pilotes dans 50 écoles primaires publiques avec cantine réparties sur toute l'étendue du territoire national.

(public) travaillent dans la région Lomé Commune (69 % des médecins spécialistes du Togo sont à Lomé), 17% dans la région des Plateaux et 9 % dans les Savanes.

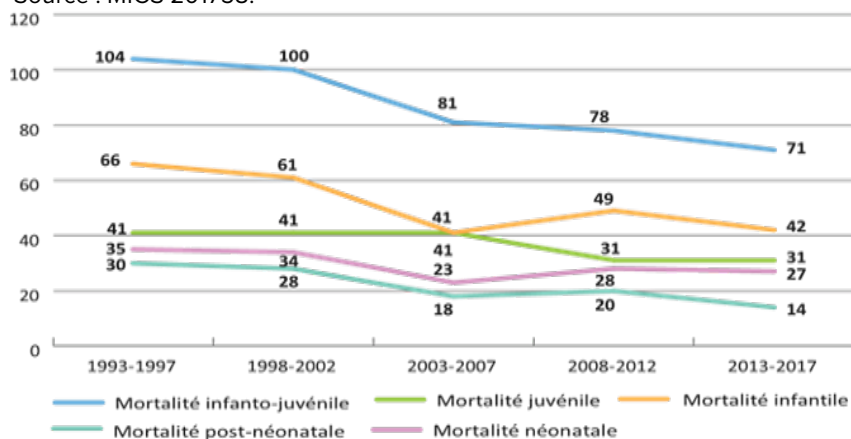
55. La part du budget général de l'Etat allouée au secteur de la santé se situe en moyenne annuelle à environ 6% entre 2010-2019<sup>36</sup> selon les lois de finances. Au niveau de l'exécution budgétaire pour l'année 2019, la part des dépenses budgétaires du ministère de la Santé (fonctionnement et investissement) n'a été que de 5,5 % ; les dépenses d'investissement au titre de la protection sociale sont de 14,7 milliards Fcfa pour 2019, soit 1% du budget général de l'Etat. Cela traduit un taux global de près de 7 % du budget de l'Etat consacrés à la santé et la protection sociale<sup>37</sup>. Cette proportion de dépenses publiques du Togo reste largement en dessous des engagements pris par le pays dans la Déclaration d'Abuja (15%) et sur les recommandations de l'OMS (10%) pour atteindre la Couverture de Santé Universelle (CSU). La population est encore insuffisamment protégée sur le plan financier, car seulement 10 % de la population disposent d'une couverture de protection sociale, compte tenu de la prédominance du secteur informel (très faiblement couvert par des mécanismes d'assurance maladie et autres assurances). Les dépenses de soins payées directement par les ménages représentent respectivement 53,4% et 49,9 % des dépenses courantes de santé en 2015 et 2016 selon les résultats des comptes de la santé, ceci reste élevé et pèse plus lourdement pour les ménages les plus pauvres<sup>38</sup>. Les dépenses qui captent la majorité des ressources des ménages sont les médicaments, et les soins curatifs. En 2016, les dépenses de santé sont estimées à 45 dollars par habitant au Togo contre une moyenne de 34 dollars dans les pays de l'UEMOA<sup>39</sup>.

56. Santé de la mère et de l'enfant : des progrès sont enregistrés au niveau des taux de mortalité maternelle mais sans une forte accélération à la baisse ces dernières années. Les taux de mortalité néonatale (avant le 29ème jour de vie) n'ont pas enregistré des progrès notables entre 2003 et 2017. Ces progrès insuffisants sont dus au retard dans la prise de décision par la famille (pratiques coutumières, perceptions sociales, faible statut de la femme à prendre des décisions, etc.) et dans la prise en charge au niveau des formations sanitaires (insuffisance de la disponibilité des services de qualité, des intrants et des équipements, manque de personnel qualifié, inexistence de kits d'urgence, etc.) ainsi que le retard lié à l'accès à la formation sanitaire. Les mortalités maternelles et néonatales renvoient à d'autres facteurs comme la qualité de l'offre de services. Ainsi, au plan national en 2017 (MICS), 69,4 % des femmes ayant accouché ont été assistées à l'accouchement, malgré le fort taux d'accouchement dans les centres de santé (80 %).

57. Au niveau de la santé de l'enfant, les taux de mortalité infantile et infanto juvénile ont connu une légère amélioration mais se situent encore à un niveau élevé, respectivement 42 pour 1000 Naissances Vivantes (NV) et 71 pour 1000 NV en 2017 (MICS) contre 49 pour 1000 NV et 78 pour 1000 NV en 2008-2012. Les principales causes de mortalité des enfants sont les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la malnutrition et la rougeole. Cette situation ne dépend pas uniquement des facteurs strictement sanitaires et d'hygiène mais elle est tributaire d'autres déterminants qui influencent la santé de l'enfant notamment la pauvreté, l'environnement de vie des enfants (pollution, vie en commun avec les autres, etc.), l'accès à l'eau potable, le faible niveau d'appropriation et d'engagement de la communauté sur la santé de l'enfant.

### Tendances de la mortalité infanto-juvénile entre 1993 et 2017 pour ‰ naissances vivantes<sup>40</sup>

Source : MICS 201758.



36 1. UNICEF : Analyse de la situation des enfants en 2017, Lomé Septembre 2018

2. Ministère de la santé et de l'hygiène publique : Rapport annuel de performance 2018

3. Ministère de l'Economie et des Finances : Exécution du Budget de l'Etat : Exercice 2019

37 Planifié à 12% en 2022 dans le Projet de Budget-Programme 2022-2024

38 Les dépenses de santé par agent selon le compte de santé de 2008 (source : Etude OMS 2015), étaient assurées par i) Ménages (50,5 %), Ministère de la santé (29,6 %), ONG (10,5 %) et Autres (9,4 %).

39 En 2012, selon l'étude de l'OMS de 2015, les dépenses publiques de santé ont été estimées à 21 \$ contre 44,20 \$ de la norme de l'OMS.

40 Sources : UNICEF : Analyse de la situation des enfants au Togo 2017

Les principales causes des principaux problèmes de santé de la mère et de l'enfant sont :

➤ Causes immédiates

- La faible disponibilité des services préventifs et promotionnels au niveau des consultations prénatales, l'accouchement assisté, et les consultations postnatales ;
- La faible disponibilité et utilisation des services de soins curatifs ;

➤ Causes sous-jacentes

- La faible capacité financière des ménages pour l'accès aux services de santé ;
- Les insuffisances dans le système d'approvisionnement des médicaments essentiels ;
- Les insuffisances dans la mise en œuvre des interventions à base communautaire ;

➤ Causes profondes

- L'insuffisance des ressources budgétaires allouées au secteur de la santé et les faibles taux d'exécution des budgets votés ;
- Les insuffisances dans le système de gouvernance locale et l'absence de mécanisme de promotion de la redevabilité sociale.

59. En matière de VIH/Sida, le Togo est en situation d'épidémie de l'infection à VIH de type généralisé avec des disparités au niveau géographique et des personnes les plus affectées. La prévalence de l'infection au VIH au sein de la population des 15 à 49 ans est de 2,5 % selon la dernière enquête démographique et de santé 2013-2014 (EDST) contre 2,8 % en 2010. Ces progrès dans le suivi et la maîtrise de l'épidémie sont confortés par les estimations de 2020, avec un taux de 2,0 % (EPP Spectrum ONUSIDA 2021). Ces bons résultats sont cependant contrariés par un fort taux de prévalence de 2,7 % pour les femmes (1,3% pour les hommes) Les prévalences sont plus élevées dans les zones urbaines comme Lomé commune et Maritime, avec respectivement des taux de 2,73 % et 2,82 en 2020 ; en milieu rural, le taux de prévalence est de 1,6%.

60. La prévalence du VIH est beaucoup plus importante chez les femmes de 15-49 ans (3,2 % en 2014 selon EDST et 2,7 % en 2020) que chez les hommes du même âge (1,7 % en 2014 et 1,3 % en 2020). En 2020, le nombre total de Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) est de 110 000 dont 65 000 femmes âgées de 15 ans et plus. Entre 2010 et 2020, l'épidémie a réellement amorcé une baisse régulière des nouvelles infections, avec un taux annuel moyen de baisse de 5,7 % faisant passer le nombre de nouvelles personnes infectées de 7 500 en 2010 à 3 600 en 2020 (EPP Spectrum 2021) ; les nouvelles infections sont concentrées dans les régions Maritimes (47,6 % des cas), Centrale (17,5%) et Plateaux (17,5%). Cette tendance se manifeste également au niveau du nombre de décès qui a reculé de 54 % en dix ans ; les trois quarts des décès liés au VIH sont enregistrés dans les trois régions de Lomé Commune, Maritime et Plateaux.

61. Selon les données de l'étude de Surveillance de Seconde Génération (Enquête SSG 2017), la prévalence chez les populations clés est très élevée ; chez les professionnels du sexe (PS) elle est de 13,1 %, avec trois villes en tête : Kara (26,8 %), Lomé (14,9 %) et Kpalimé (13,6 %) ; chez les hommes ayant des rapports avec des hommes elle est de 21,9 % en 2017 (contre 13 % en 2015) soit 10 fois plus que la prévalence nationale. Au niveau des femmes enceintes et selon les données de la surveillance sentinelle de 2016, la prévalence est de 2,9% surtout dans les régions Maritime (4,5 %) et Centrale (3,9 %).

62. Les succès et progrès enregistrés au niveau de la lutte contre la VIH ont été possibles grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions et de mesures de prévention, de traitement et de suivi de l'épidémie à plusieurs niveaux géographiques touchant plusieurs secteurs sociaux et économiques. Parmi les actions phares entreprises ces dernières années qui ont contribué aux progrès enregistrés dans la riposte auprès des populations cibles, il y a :

➤ Au niveau des populations clés : l'existence de cartographies programmatiques réalisées en 2017 permettant un meilleur ciblage des interventions, l'amélioration du dispositif d'offre de services aux populations clés (52 services adaptés aux travailleurs du sexe et 2 centres « drop in center » pour les HSH et les PS à Lomé), le dynamisme des réseaux et associations issues des populations clés et leurs liens avec les organisations de la société civile qui ont incontestablement favorisé la baisse du niveau de prévalence du VIH et le renforcement des capacités de résilience des groupes les plus affectés. Toutefois, l'offre de services en direction des groupes les plus touchés reste fragilisée par la persistance des actes de stigmatisation qui persistent même en milieu de soins.

➤ Au niveau des adolescents et jeunes : la communication dans le domaine de la prévention et du dépistage en direction de ce groupe de population en matière de VIH est dans l'ensemble satisfaisante. Entre 2016-2020, près de 800 000 jeunes de 15 à 24 ans ont bénéficié du conseil et du dépistage au VIH et 18 millions de préservatifs ont été distribués. Certaines insuffisances persistent encore surtout dans le domaine de l'éducation sexuelle en milieu scolaire (plus de 24% des nouvelles infections de VIH surviennent chez les jeunes de 15-24 ans en 2019).

➤ Au niveau de la PTME : la couverture géographique du PTME en 2020 est de 87 %, avec une couverture ARV pour les femmes enceintes séropositives de 63 %, grâce à un soutien financier de l'Etat du Togo, du Fonds Mondial et de l'UNICEF. Malgré ces efforts, en 2018 sur les 2 546 nouvelles infections à VIH chez les enfants nés de mère séropositives, 51 % des nouvelles infections à VIH proviennent de femmes qui n'étaient pas sous ARV pendant la grossesse (36%) et pendant l'allaitement (21 %) et 23 % de ces nouvelles infections provenant de femmes qui avaient arrêté le traitement ARV.

➤ Au niveau de l'accès aux soins et traitements ARV : la couverture ARV a enregistré des progrès significatifs ; le nombre de personnes sous traitement ARV est passé de 38 750 en 2015 à 80160 en 2020. Le principal problème réside dans l'accès à la charge virale, 37% des patients sous ARV ont eu accès à la charge virale en 2019. Le gouvernement, dans le cadre du Plan Stratégique National 2016-2020, avec l'appui de plusieurs partenaires a

élaboré, en 2018, le plan d'accélération du 3X90<sup>41</sup>. Force est de constater que cet objectif ambitieux se heurte à plusieurs obstacles (difficultés de prises en charge pédiatrique et accès très difficile à la charge virale pour les PVVIH).

63. L'analyse causale des problèmes liés au VIH au Togo permet de résumer les principales causes : i) les obstacles liés à l'intensification de la prévention visant à réduire les nouvelles infections, ii) les difficultés d'organisation et le manque de moyens humains et financiers pour assurer efficacement la stratégie de dépistage, de soins, de traitement et de rétention, le taux de décès liés au VIH, iii) le retard dans la réduction des obstacles liés au genre et aux droits humains limitant l'accès et l'utilisation des services VIH et iv) les mécanismes de gouvernance du VIH ne sont pas à leur niveau optimal en matière de capacité des ressources humaines du secteur de la santé, d'implication des communautés de base et de marges budgétaires sur les ressources propres de l'Etat en complément des appuis extérieurs.

64. Dans la perspective de l'agenda 2030 des ODD, le gouvernement a adopté le Plan national stratégique de lutte contre le VIH pour la période 2021-2025 autour de quatre axes stratégiques qui ont pour ambition de générer des effets multiples dans quatre types d'impacts :

- Les nouvelles infections sont réduites de 75 % dans la population générale ;
- La mortalité des PVVIH (adultes, adolescents, enfants) est réduite de 80 % à travers la prise en charge efficace et adaptée des comorbidités, le soutien social et communautaire ;
- L'environnement social, politique et juridique est favorable à l'accès et l'utilisation des services VIH pour les populations cibles et les PVVIH ;
- La gouvernance et la riposte au VIH et au Sida est performante en améliorant l'élargissement et l'efficacité des partenariats techniques, financiers et avec plus d'implication des collectivités locales et des communautés de base dans le cadre d'un dispositif national de coordination plus efficace.

### 3.3.5. Eau et assainissement: investissements et accès à renforcer surtout en milieu rural et dans les grandes villes

65. Le Togo a enregistré des progrès incontestables en matière d'accès à l'eau potable. Selon les enquêtes MICS de 2010 et 2017, l'accès à l'eau potable au Togo a enregistré des progrès notables passant de 57,3 % en 2010 à 62,5 % en 2017<sup>42</sup>, avec un taux plus faible en milieu rural en 2017 de 52,3 % contre 77,2 % en milieu urbain. Cependant, un quart de la population togolaise en 2017 utilise de l'eau de boisson de

sources non améliorées, avec une forte proportion dans les zones rurales (38,2 %) et surtout dans la région des Savanes (47,1 %). L'accès à l'eau potable est également insuffisant au niveau des infrastructures scolaires et sanitaires, avec 46 % des écoles disposant de l'eau courante et 80 % dans les formations sanitaires.

66. En matière d'assainissement, moins du cinquième de la population (19,1 %) utilise un service de base d'assainissement (installations améliorées non partagées par d'autres ménages) en 2017 (MICS), avec des disparités très fortes entre le milieu urbain (35 %) et les zones rurales (8 %). Cette situation qui traduit le retard du monde rural dans l'amélioration de leur cadre de vie s'est nettement améliorée par rapport à 2010 au regard de l'indicateur d'utilisation des installations sanitaires améliorées puisque le taux d'utilisation d'un service d'assainissement amélioré est passé au plan national de 34,9 % en 2010 à 44,6 % en 2017 soit un gain de 10 points. Les disparités sont aussi relativement importantes au niveau de l'hygiène en 2017 se traduisant par des pratiques de lavage des mains deux fois et demi plus importantes en milieu urbain (31,4%) qu'au niveau des zones rurales (12,6 %). Les efforts déployés depuis la pandémie à la Covid-19 vont probablement améliorer ces taux, mais les défis persistent. Malgré les acquis du programme Togo Sans la défécation à l'air libre initié par le gouvernement et l'UNICEF depuis 2015, les efforts en matière d'assainissement et d'hygiène sont encore très importants à déployer surtout en matière d'amélioration du niveau d'équipement des toilettes améliorées puisque en 2017, 45,3 % des ménages pratiquaient la défécation à l'air libre (66,7 % en milieu rural et 14 % en milieu urbain). A cela s'ajoute l'urgence pour le Togo pour la mise en œuvre d'un programme ambitieux de travaux des réseaux d'assainissement des eaux usées au niveau des villes et des grands centres ruraux ainsi que la construction de stations d'épuration dans les grandes villes du Togo.

67. L'insuffisance des ouvrages d'eau potable, d'infrastructures de réseau d'assainissement et les mauvaises pratiques d'hygiène à tous les niveaux et pour toutes les catégories de la population exposent les populations aux risques de contamination avec toutes sortes de maladies ainsi que l'aggravation de la malnutrition chronique chez les enfants. Les difficultés d'accès à l'eau surtout en milieu rural se traduisent pour les jeunes filles et les femmes par une surcharge de travail puisqu'elles ont la corvée d'aller chercher de l'eau pour les ménages ; en 2017, dans 79,5 % des ménages ne disposant pas d'eau de boisson à domicile, la corvée de l'eau est assumée par les femmes de 15 ans et plus (70, 3 %) mais aussi par les filles de moins de 15 ans ou plus (13,3% des cas), avec une forte pratique dans les trois régions de Savanes, Kara et Centrale.

68. Les insuffisances et contraintes d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène renvoient à la fois au retard de l'Etat dans l'engagement des investissements massifs et bien ciblés et à la faiblesse de la coordination entre les

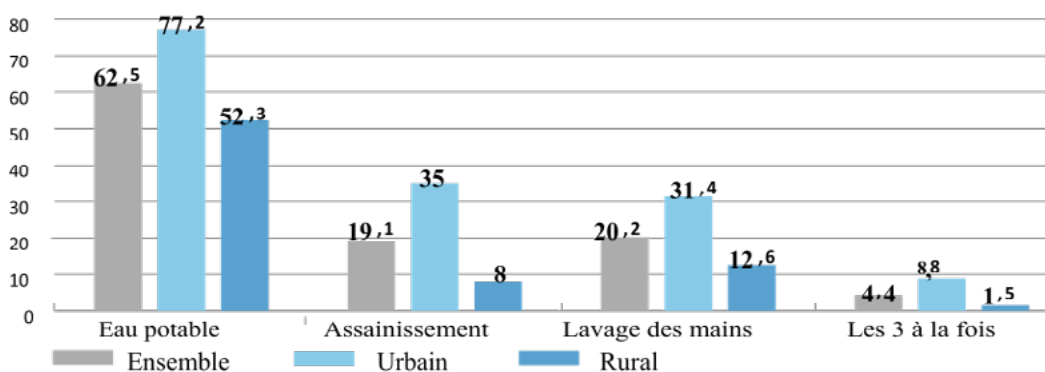
41 Les objectifs à atteindre sont regroupés sous l'abréviation 90-90-90, qui veut dire : i) 90 % de toutes les personnes vivant avec le VIH seront au courant de leur statut, ii) 90 % de toutes les personnes diagnostiquées séropositives recevront un traitement antirétroviral continu et 90 % de toutes les personnes sous ARV bénéficieront d'une suppression virale (leur charge virale sera indétectable)

42 A la fin du mois de juin 2021, les chiffres communiqués par la TdE (Togolaise des Eaux) font état d'un taux national de desserte de l'eau potable de 67%

différentes structures concernées (plusieurs ministères, les communautés de base et les collectivités locales) ainsi qu'au manque d'équité dans la tarification sociale de l'eau avec seulement 31 % des communes qui appliquent le tarif de l'eau tel que décidé par l'Etat<sup>43</sup>. Les communes en général ne sont pas suffisamment responsabilisées dans les investissements et la gestion de l'EAH. Une étude réalisée en janvier 2021 révèle que 29 % des communes n'ont pas de budget EAH, 45 % allouent entre 0,1 % et 2,5 % de leurs budgets à l'AEH et seulement 16 % des communes du Togo consacrent plus de 5 % à l'EAH<sup>44</sup>. Le niveau d'allocation des ressources au secteur Eau et Assainissement a représenté 2,5 % du PIB ces dernières années. Les besoins de financement pour un accès à l'eau et l'assainissement pour tous sont estimés à 1 200 milliards Fcfa dont 10 % sont en cours de mobilisation. Selon le rapport GLAAS de 2019 qui fait le point sur les systèmes nationaux d'appui à l'eau/assainissement/hygiène, les besoins annuels pour atteindre les cibles nationales en matière d'eau et assainissement ont été estimés à 146,7 millions \$ dont seulement 9,4 millions \$ (soit 6,4 %) étaient disponibles<sup>45</sup>.

69. Les principaux problèmes du secteur de l'eau et de l'assainissement sont : i) le niveau de priorisation du secteur EAH dans le budget de l'Etat est très insuffisant depuis plusieurs années ; ii) le faible niveau des financements du secteur, faute de stratégie de diversification des ressources combinant un niveau élevé du budget de l'Etat, la contribution des communes, le recouvrement des coûts et la participation des PTF ; iii) l'instabilité institutionnelle du secteur avec cinq ministères de tutelle entre 2010 et 2019 ; iv) la faiblesse du système de programmation budgétaire se traduisant par la déconnexion entre les engagements pour la réalisation de l'ODD 6 et le niveau d'allocation des ressources budgétaires annuelles requises et v) le manque de coordination et de mutualisation de certains moyens et approches comme l'Eau/assainissement, la Santé, l'Education, le ministère des collectivités locales et d'autres organismes.

#### Pourcentage de la population utilisant les services de base d'eau potable, d'assainissement et lavage des mains par milieu de résidence en 2017<sup>46</sup>



La proportion de population utilisant une source d'eau potable au niveau national, indiquée à 62,5% dans le graphique ci-dessus, est affichée par l'INSEED à 74,6% en 2018 et 68,8% en 2020.

70. Les principales causes des problèmes du secteur EAH sont :

#### > Causes immédiates

- Faibles accès des populations aux services de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH), surtout dans les zones rurales ;
- Insuffisance des équipements collectifs des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées adaptés selon la taille des villes et des zones rurales pour limiter les risques de pollution, de maladies, d'épidémies et d'inondations ;

#### > Causes sous-jacentes

- Faiblesse du système de planification/programmation du secteur de l'EAH, liée à l'instabilité des tutelles institutionnelles et à la faiblesse de la coordination entre les ministères concernés ;
- Faible implication des collectivités locales dans les investissements et la gestion du secteur EAH ;

#### > Causes profondes

- Faiblesse du système de planification dans la mise en perspective et d'urgence des investissements de mise à niveau des infrastructures EAH et insuffisance du plaidoyer pour que l'Etat s'engage à l'effectivité d'un budget sensible aux besoins d'actions fortes et durables en matière d'EAH ;

43 Rapport Conseil de Concertation pour l'Eau et l'Assainissement de Base du Togo (CCEABT) : Document de plaidoyer pour l'augmentation du budget alloué au secteur Eau et Assainissement, Janvier 2021

44 CCEABT : Etude sur le financement du secteur eau et assainissement dans les budgets communaux et sur l'application du tarif de l'eau au bornes fontaines publiques au Togo, Janvier 2021.

45 Rapport GLAAS 2019 : Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, OMS et UN Water.

46 Source : UNICEF : Rapport sur l'analyse de la situation des enfants au Togo en 2017, Lomé Rapport final septembre 2018

- Faiblesse de la coordination du secteur EAH entre les ministères concernés, les collectivités locales et du partenariat avec le secteur privé dans certaines filières du secteur ;
- Faibles capacités de l'Etat et des collectivités à financer les projets EAH ;
- Faible niveau d'application du principe de recouvrement des coûts de certains services de l'eau et de l'assainissement à travers un système de tarification assurant l'équité sociale et régionale.

71. Le Togo aura à relever un défi majeur à travers la relance des investissements dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre d'une vision globale surtout de l'ODD 6 et d'autres ODD. En effet, dans la perspective d'atteinte des cibles de l'ODD 6 liée à l'accès à l'eau (Cible 6.1 et Cible 6.2), les services les plus habilités devront aligner leurs objectifs programmatiques sur les normes de l'OMS. La Feuille de route gouvernementale vise à atteindre l'objectif de 85 % en matière de taux d'accès à l'eau potable à moindre coût d'ici 2025, en milieu semi-urbain, et 95% en milieu rural.

### 3.3.6. Education : progrès dans l'accès à l'école mais des inégalités spatiales, entre filles et garçons, avec des défis à relever au niveau des compétences des élèves

72. Efforts pour l'accès à l'éducation pour tous : Le Togo a incontestablement réalisé des progrès dans l'accès aux niveaux préscolaire et primaire ces 15 dernières années, liés principalement à une forte demande d'éducation et à la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire. Sur la base des données du tableau de bord du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) de 2019-2020<sup>47</sup> et du rapport d'évaluation du Partenariat Mondial pour l'Education de 2019 pour le Togo, le système éducatif togolais se distinguait par les évolutions suivantes :

- Enfants d'âge scolaire : 2,84 millions d'enfants et d'adolescents en âge de fréquenter l'école, du préscolaire au deuxième cycle secondaire ; le taux de croissance de la population totale d'âge scolaire est estimé à 2,7 % par an.
- Elèves scolarisés : 2,63 millions d'enfants et d'adolescents sont inscrits du primaire au deuxième cycle du secondaire, dont 49 % de filles aux niveaux préscolaire et primaire ; le nombre d'enfants vivant avec un handicap et scolarisés en 2019-2020 est de 16 991 dont 56 % sont dans le primaire.
- Ecoles : 3792 écoles préscolaires, 7894 écoles primaires, 2034 écoles de premier cycle secondaire et 569 lycées. Sur les 14289 écoles et lycées, 60 % sont publiques, 12 % sont confessionnelles, 24 % sont privées non confessionnelles et 2 % sont communautaires.

- Enseignants : le personnel enseignant au niveau du secteur public comprend 7 598 enseignants au niveau préscolaire, 41685 au niveau primaire, 18365 au niveau du collège et 7213 dans les lycées. Les enseignants volontaires pour tous les niveaux d'enseignement 35 % de l'effectif total du système scolaire (38 % dans le primaire, 32 % dans le CEG et 20 % au Lycée) qui ne sont pas ou sont insuffisamment formés surtout pour les matières enseignées dans les lycées.

73. Les efforts du gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement ont été importants pour répondre à la forte demande de scolarisation des enfants. Ainsi, entre 2013 et 2021, 220 salles de classe de primaire, en moyenne, ont été construites par an ; le nombre d'écoles est passé de 6 721 en 2013 à 8043 en 2021. Au niveau du secondaire, des salles de classe ont été construites chaque année. Au niveau budgétaire, la part des dépenses totales du secteur de l'éducation (par rapport aux dépenses courantes et aux investissements sur ressources intérieures) a progressé au fil des années mais sans jamais atteindre les 20% que l'Etat togolais s'est fixé ; elle est passée de 13,76% en 2013 à 19,19 % en 2019 soit 4,50 % et 5,39 % du PIB, respectivement pour 2013 et 2019.<sup>48</sup>

74. Le niveau d'allocation des ressources a, cependant, baissé pour tous les niveaux d'enseignement ; la part du financement national de l'éducation nationale allouée à l'enseignement préscolaire est passée de 1,7% en 2011 à 1,3 % en 2017 et celle allouée au primaire a reculé de près de 4 points entre 2013 et 2019 passant de 46,4 % à 42,6%<sup>49</sup>. En termes de choix stratégique, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont représenté 3,9 % du PIB en 2019, niveau encore insuffisant, compte tenu de la jeunesse du pays et du retard accusé dans l'amélioration de la qualité des enseignements. Les investissements dans le secteur de l'éducation sont assurés en majorité par les financements extérieurs.

75. Performances du système scolaire<sup>50</sup>: au niveau du préscolaire (4-5 ans), le taux de scolarisation est passé de 15,8% en 2013 à 42,2 % en 2019-2020 et le taux net de scolarisation pour le niveau de l'enseignement primaire a été 94,3% en 2019-2020 contre 92,6 % en 2013-2014 ; le niveau de parité pour le primaire a progressé depuis 2009 pour atteindre presque 100 en 2016/17 avant de régresser pour revenir à 96,5 en 2019-20. L'écart entre garçons et filles s'accroît de façon significative passant à 87 au collège et 67 au lycée, malgré des progrès enregistrés depuis 2013. Les taux de redoublement au secondaire (premier et second cycle) demeurent très élevés et relativement faibles dans le primaire (7 % en 2019-2020). En effet en 2019-2020, environ 21 élèves sur 100 dans le collège redoublent leur classe et la fréquence des redoublements est encore plus élevée avec un taux de 24,7 %. Au niveau des taux d'achèvement du second cycle du secondaire, les filles enregistrent un très faible taux 16,9 % alors que 29 % des garçons achèvent leur parcours du

47 Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) : Tableau de bord de l'éducation du Togo : les indicateurs de 2019-2020, Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation, Septembre 2020

48 Source : INSEED Annuaire statistique 2014-2019 page 305.

49 INSEED : Annuaire statistique national 2014-2019, Juin 2021

50 Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et des Apprentissages, Annuaire statistique 2020-21



lycée pour la même année de référence avec un très faible taux dans les régions de des Savanes et des Plateaux. Dans le secondaire (premier et deuxième niveaux) les classes sont toujours surchargées avec un nombre d'élèves par salle de classe qui n'est jamais descendu en dessous de 60 élèves. Ces résultats contrariés par des contreperformances surtout dans le secondaire révèlent aussi d'autres insuffisances et défis à relever au regard des inégalités régionales et des disparités entre les écoles publiques et privées.

76. Niveau de compétences des élèves : La question de la qualité des apprentissages est posée au regard de l'évolution des scores moyens en français et mathématiques par les différentes évaluations. Selon la dernière enquête PASEC de 2019 analysant les données recueillies au niveau de 13 pays africains francophones<sup>51</sup>, le Togo a enregistré un très léger recul en matière de langue à l'école primaire avec un score de 496,1 points en 2019 en fin de scolarité (avec le Bénin qui enregistre le meilleur score) contre 497,3 en 2014 ; la performance moyenne du Togo est encore plus faible en mathématiques avec un score qui passe de 520,2 à 495,4 soit un recul de 25 points (le score le plus élevé des pays ayant participé aux deux évaluations est celui du Sénégal avec un score de 557,6 en 2019) en fin de scolarité. L'examen des résultats des compétences acquises par les élèves en fin du cycle primaire en 2019 en lecture et mathématiques selon une échelle de quatre niveaux indique que le Togo a encore des défis pour relever le niveau des compétences de ses élèves au regard à la fois des seuils des compétences requises et de son positionnement par rapport aux autres pays. En effet, en matière de lecture, 7,9 % des élèves togolais à la fin du cycle primaire sont en dessous du niveau 1 (ces élèves ont des difficultés sur les connaissances et les compétences avec des difficultés pour comprendre des mots isolés issus de leur vie quotidienne) ; 28,7 % ont le niveau 1 ; 24,5 % le niveau 2 ; 19,5 % le niveau 3 et 19,4 % le niveau 4 (capacité des élèves à effectuer un traitement de texte global pour tirer parti de textes narratifs, informatifs et documentaires). En mathématiques, 32,1 % des élèves togolais en fin de scolarité primaire ont des scores en dessous du niveau 1, traduisant leurs difficultés à effectuer les quatre opérations de base avec des nombres entiers, 30,9 % le niveau 1 ; 21,1% le niveau 3 et 15,9 % le niveau 3 (les élèves peuvent résoudre des problèmes de proportionnalité directe et des problèmes impliquant des fractions).

77. Les problèmes que rencontre le système d'éducation du préscolaire jusqu'au deuxième du niveau du secondaire peuvent se résumer ainsi :

- Pour l'ensemble du pays, le nombre d'abandons est très élevés dans le public, 78 % du total des abandons scolaires de 17 055 (0,7 % de l'effectif global des enfants scolarisés en 2019-2020) ;
- Les faibles taux d'achèvement enregistrés dans le secondaire : 51,7 % au Collège et 22,9 % dans le Lycée ;

- Les sureffectifs des classes dans les lycées publics avec des effectifs pouvant atteindre 84 élèves par salle de classe dans le Golf-Lomé ;
- La fréquence des redoublements dans le secondaire traduisant les conditions difficiles de travail des élèves avec des classes surchargées et l'importance des effectifs des enseignants volontaires qui ne sont pas très préparés à assumer convenablement l'enseignement de certaines matières surtout au Lycée ;
- Les orientations des élèves au lycée vers des filières scientifiques et technologiques sont assez faibles (41 % Série D et 1 % Série C) ne permettant pas au pays de créer les meilleures conditions pour le développement des compétences dans les matières scientifiques et technologiques.

78. Les principales causes des problèmes du système éducatif sont :

➤ Causes immédiates

- Les performances scolaires sont mitigées, et se manifestaient par l'abandon scolaire et l'importance du redoublement dans le secondaire ;
- Le mariage et les grossesses précoces engendrant la déscolarisation des jeunes filles, avec un taux d'achèvement au Lycée de 16,9 % en 2019-2020 ;
- Les sureffectifs des élèves dans les salles de classe dans le cycle secondaire, surtout dans le secteur public ;
- L'insuffisance des cantines scolaires influençant le taux de fréquentation des élèves surtout pour les couches les plus pauvres ;

➤ Causes sous-jacentes

- La malnutrition, la maladie et les personnes vivant avec un handicap limitant la fréquentation des enfants à l'école ;
- L'insuffisance de l'expérience préscolaire influençant grandement les performances scolaires et l'assiduité des enfants à l'école ;

➤ Causes profondes

- L'insuffisance des allocations budgétaires surtout pour les investissements sur le budget national pour tous les cycles d'enseignement et la pauvreté des ménages obligeant les partenaires techniques et financiers à assurer le financement des infrastructures scolaires ;
- L'importance des effectifs des enseignants volontaires ayant une formation académique et pédagogique faible ne favorise pas le relèvement du niveau de compétences des élèves.

79. Les défis majeurs à relever sont :

- La généralisation du niveau du préscolaire : selon l'enquête MICS 2017, près de 80 % (79,8%) des enfants de 3 à 5 ans ne bénéficient pas d'une expérience préscolaire, niveau élevé par rapport à 2010 (71 %) ;

51 PASEC : PASEC 2019 : Qualité des systèmes éducatifs en Afrique Subsaharienne Francophone, PASEC 2020, les pays concernés sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, RDC, Sénégal, Tchad et Togo.

- La réduction des disparités régionales : le milieu rural est très défavorisé pour l'accès à l'éducation, 15,2 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés contre 4,6 % en milieu urbain ;
- L'accès plus facile à l'école pour les enfants et jeunes handicapés et les orphelins : l'environnement des infrastructures pédagogiques et le manque d'accompagnement de l'Etat ainsi que les préjugés sur le potentiel d'apprentissage de cette catégorie d'enfants et adolescents n'incitent pas les parents à envoyer leurs enfants à l'école ;
- L'amélioration de la formation et de l'encadrement du personnel enseignant conditionne, en partie le niveau des compétences des élèves ;
- L'importance de l'amélioration de l'alimentation des enfants à l'école : selon les résultats du PASEC 2019, 16,9% des enfants à l'école primaire au Togo ont déclaré avoir toujours faim et 16,0 % souvent faim (3 ou 4 fois par semaine) ;
- La réduction des abandons scolaires et l'amélioration de la qualité des enseignements à travers des mesures ciblées sur la mise à niveau des compétences pédagogiques surtout pour les enseignants volontaires ;
- L'augmentation de la part du budget national allouée au système éducatif (3,9 % du PIB en 2019) ;
- L'accès plus facile à l'école aux enfants et jeunes handicapés et aux enfants orphelins.

### 3.3.7. Genre : Avancées dans plusieurs domaines mais des pesanteurs socio-culturelles et des discriminations multidimensionnelles qui entravent le rythme de changement

80. L'égalité des sexes est un des 17 ODD et un principe transversal de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Pour le Togo, les progrès enregistrés ces dernières années sont très significatifs dans plusieurs domaines. Le pays a mis en place certains textes juridiques et pris plusieurs initiatives pour la promotion du genre. De nombreux textes juridiques comme l'adoption du nouveau code pénal plus égalitaire (Journal Officiel 2015), d'un nouveau code foncier et domanial en 2018 supprimant l'ambivalence des textes coutumiers et modernes qui pénalisaient les femmes. En 2019, la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (PNEEG) a été révisée. Les femmes sont mieux représentées dans certaines institutions décisives comme à l'Assemblée Nationale depuis 2020 qui a à sa présidence une femme et à la Primature qui est dirigée également par une femme.

81. Ces avancées ont permis d'extraire de certains textes juridiques les dispositions discriminatoires afin de bien affirmer l'autonomie de la femme, la protection des filles contre la traite, le mariage forcé et les grossesses précoces. Elles ont permis aussi d'une part de définir le même âge

nuptial pour les deux sexes et ont rétabli l'égalité entre les deux époux et, d'autre part ont fait reculer l'excision, avec un taux d'excision, pratiquée de façon clandestine, de 0,3 % en 2017 selon les résultats de l'enquête MICS (la loi de 17 novembre 1998 a interdit cette pratique) faisant du Togo l'un des pays de référence en Afrique de l'Ouest. Enfin, elles ont créé de nouvelles opportunités pour plus de visibilité dans le leadership féminin dans la vie politique et publique à plusieurs niveaux et dans les sphères privées, économiques et politiques. Les femmes ont plus d'accès au crédit avec un taux qui est passé de 44,4 % en 2015 à 66,4 % en 2020 (données du Ministère en charge de la promotion de la femme).

82. Mais le contexte socio-culturels et religieux et les pratiques et perceptions transmis de générations en générations pèsent encore sur le rythme de changement dans la vie courante des femmes et l'accès à certains de leurs droits fondamentaux dans plusieurs domaines. Une autre question est celle de l'application de plusieurs textes juridiques comme ceux régissant l'accès à l'héritage foncier pour les femmes, l'accès de la majorité des femmes aux emplois publics et privés ainsi qu'à plus d'autonomie économique. Selon l'Indice SIGI (Social Institutions and Gender Index) de l'OCDE qui couvre quatre dimensions discriminatoires, le Togo est classé avec une valeur de 49,5 % dans la catégorie des pays avec des niveaux élevés de discrimination. La discrimination la plus forte est enregistrée au niveau de la famille avec un taux de 63,1 %, suivie par les libertés restreintes (62%), l'accès restreint aux ressources productives/financières (43,5 %) et l'intégrité physique restreinte (24,7 %).

83. En matière d'emploi, les femmes travaillent majoritairement dans le secteur informel et gagnent moins de revenus que les hommes. En 2017, selon l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel au Togo, le pourcentage des femmes employées dans le secteur non agricole formel est de 4,4 % alors qu'il est de 21,7 % pour les hommes. Pour la même année, le taux de salarisation des hommes dans le secteur non agricole est de 53,6 % contre 13,5 % pour les femmes. Enfin, concernant les écarts de salaire par rapport au SMIG, les femmes sont les plus touchées, avec 17,6 % des femmes payées en dessous du SMIG.

84. En matière de violence basée sur le genre (VBG), le gouvernement a créé 21 centres d'écoute et de Conseil pour les victimes de VBG et un guichet unique des victimes VBG dénommé «One Stop Center ». Toutefois, le phénomène des violences envers les femmes persiste ; selon l'enquête MICS, 28,1 % des femmes expliquent les violences physiques subies par des motifs liés à une négligence des enfants, au refus des rapports sexuels avec leur mari ou quand elles discutent de leurs opinions. Le pourcentage des jeunes filles quittant l'école pour se marier est relativement important puisqu'en 2017 près du quart (24,8 %) des filles ont déclaré avoir été mariées avant 18 ans et 6,4 % avant 15 ans. Cette tendance se trouve surtout dans le milieu rural et touche essentiellement les jeunes filles issues des ménages pauvres.

85. Selon la consultation auprès de 1 200 adultes en 2017 au Togo par Afrobaromètre sur l'égalité de genre, l'égalité d'accès à l'école est considérée comme un acquis très important plaçant le Togo dans le peloton de tête des pays africains (au 6ème rang sur 33 pays). Mais au niveau de certaines valeurs de la famille, les Togolais sont plus conservateurs que la plupart des autres africains puisque deux tiers d'entre eux trouvent que la famille vit mieux quand la femme assume la responsabilité principale quant à la gestion et l'encadrement des enfants.

86. La persistance des questions de genre touche tous les secteurs et toutes les sphères privées, sociales, économiques et publiques, et constitue des obstacles à une société basée sur les droits humains et l'équité. Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de cette situation résident principalement dans :

- La persistance des pesanteurs socio-culturelles mettant en avant l'homme au centre de toutes les décisions et responsabilités sous des formes visibles et invisibles au sein du ménage, avec son corollaire de difficultés réelles d'hériter de la terre et aux inégalités dans l'accès aux emplois formels (publics<sup>52</sup> et privés), malgré la promulgation du nouveau code foncier et l'accès des femmes à des postes politiques au niveau stratégique (Primature et Assemblée Nationale) ;
- La prévalence des mariages précoces des filles surtout dans les zones rurales, compromettant les trajectoires de vie au plan personnel et social de nombreuses filles et leur épanouissement dans les domaines économiques et culturels.
- La réalité des violences basées sur le genre, approuvées par la moitié des hommes togolais ; ces violences sont plus amplifiées dans les ménages pauvres et dans les zones rurales.
- La lenteur dans l'application des lois et décrets protégeant les femmes et les filles en raison de la faiblesse du système judiciaire et de certaines difficultés d'accès aux tribunaux dans les zones rurales entretient la domination des attitudes et comportements sexistes qui pèsent lourdement sur le rythme de changement vers l'égalité effective entre les sexes.

87. Les défis majeurs à relever sont : i) Renforcer les mécanismes, structures et dispositifs qui protègent les femmes et favorisent leur autonomie comme les facilités d'accès à la justice, les centres médicaux, etc. ; ii) Réduire les influences négatives des pratiques coutumières entretenant la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, dont le mariage précoce ; iii) Promouvoir l'éducation citoyenne relative aux droits humains incluant les droits des femmes en les intégrant dans le curriculum dès le niveau primaire par la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

et vi) L'adoption d'une feuille de route pour l'ODD 5 pour accélérer des gains rapides dans certains domaines de la réduction de la violence basée sur le genre, l'accès à la santé, à la propriété et l'implication de la femme dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).

### 3.3.8. Jeunesse : accès limité au marché du travail et défis d'inclusion sociale

88. Les jeunes de 10 à 24 ans représentent en 2020 32,6% de la population togolaise selon les projections démographiques de l'INSEED (pour une population totale de 7,6 millions d'habitants) et les enfants âgés de 0 à 14 ans 38,4 %<sup>53</sup>. L'étude sur l'« examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo » réalisée en 2017 par le Centre de développement de l'OCDE<sup>54</sup> met en perspective les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes du Togo, y compris la faiblesse de leurs capacités du fait de l'abandon scolaire, du chômage, de la consommation des substances nocives, de la précarité s conditions de travail et des violences sous toutes leurs formes. A cela s'ajoute la marginalisation économique et sociale des jeunes puisque l'enquête qualitative de l'étude de l'OCDE indique que « les jeunes togolais ne jouissent pas en effet d'un capital social élevé et que leur participation civique ou politique est assez marginale (...) et les jeunes font preuve d'une désaffection poussée à l'égard des institutions publiques »<sup>55</sup>. La dislocation du tissu familial, l'extrême pauvreté et la maltraitance ont conduit de nombreux jeunes à quitter leurs foyers familiaux pour aller vivre dans les rues avec tous les risques d'être confrontés à la faim, l'insécurité, l'exploitation sexuelle et la drogue. En 2015, on recensait 6 000 enfants qui vivaient dans la rue sans précision sur les différentes tranches d'âge (UNICEF).

89. L'étude de l'OCDE a tenté d'appréhender les principales privations en 2017 qui touchent la jeunesse togolaise en élaborant un Indice de Privation Multidimensionnelle Jeunesse (IPM-J) à travers trois dimensions (1. Santé-état de santé ; 2. Education -Niveau d'études et Qualité de l'enseignement ; et 3. Emploi -Accès à l'emploi et Qualité de l'emploi) et en distinguant les variables d'analyse selon deux tranches d'âge (adolescents 15-17 ans et jeunes adultes 18-29 ans). Les principaux résultats de l'IPM-J révèlent à la fois les principaux constats et les défis à relever :

- Plus d'un jeune togolais sur quatre (26,6 %) souffre de privations multiples en bien-être, plus fréquentes chez les jeunes adultes (30,3 %) que chez les adolescents (14,9 %) du fait de leur faible niveau d'éducation, de l'inadéquation de leurs compétences, de l'accès limité au marché du travail et de la faible rémunération du travail ;

52 En 2019, sur 54 804 agents de la fonction publique seulement 20 % sont des femmes

53 INSEED : perspectives démographiques du Togo 2011-203, Edition 2015

54 L'étude s'est basée sur des documents de travail (état de la jeunesse et évaluation de l'environnement élargi des jeunes au Togo) préparés par Damien Agbodji et Sanoussi Yacobou de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'Université de Lomé. L'examen s'est appuyé également sur des documents de travail, une enquête qualitative (capital social, engagement civique et politique de la jeunesse togolaise) et des études de cas (enfants de la rue et jeunes consommateurs de drogues) réalisés par le Centre de recherche et de sondage d'opinion CROP Africa.

55 OCDE : Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo, 2017 p.13

- La privation de bien-être chez les jeunes concerne essentiellement les domaines de l'éducation et l'emploi, 39% des jeunes présentent un déficit en matière d'éducation et 34,5% au niveau de l'emploi ; les causes de ces privations sont le niveau d'études, la qualité d'éducation et l'accès à l'emploi : 38,5 % des jeunes n'ont pas bénéficié d'une éducation secondaire complète et 21,7 % sont ni dans l'emploi ni scolarisés ou en formation.

90. Conscients de tous les défis de sa jeunesse en quête d'un avenir meilleur en matière d'emploi, de reconnaissance sociale, d'épanouissement dans des activités culturelles, socio-éducatives et sportives, les gouvernements successifs ont mis en place plusieurs dispositions en direction des jeunes mais majoritairement axées sur l'accès à l'emploi sans la prise en compte d'autres dimensions qui leur offrent des opportunités dans d'autres activités sociales, civiques et politiques. Le Conseil National de la Jeunesse, créé suivant les recommandations de l'Union Africaine a du mal à se démarquer et mobiliser l'ensemble de la jeunesse du fait d'une part du poids de la tutelle administrative du ministère en charge de la jeunesse et d'autre part de l'insuffisance de moyens mis en place pour conduire les activités répondant aux besoins des jeunes. Le gouvernement et ses partenaires au développement devront adopter une approche intégrée des besoins des jeunes afin de faciliter leurs parcours de formation de qualité (académique et professionnelle), professionnels, culturels, sportifs et personnels à travers certains leviers : i) Lutte contre la déviance sociale des jeunes en renforçant les actions de prévention pour enrayer la marginalisation des jeunes et en adoptant un autre regard social sur les jeunes marginalisés ; ii) Intensification des actions multisectorielles pour relever le niveau d'éducation et de formation de qualité pour faciliter l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ; iii) Intensification des actions culturelles, sportives et civiques pour rendre les jeunes plus acteurs que sujets sur l'ensemble du territoire et iv) Rétablissement de la confiance entre les jeunes, les institutions publiques et les responsables politiques à tous les niveaux pour que les jeunes soient épargnés de toutes formes d'exploitation et de récupération par des réseaux de trafiquants et de mouvements extrémistes violents.

### 3.3.9. Trajectoire des ODD liés au développement humain et l'exclusion

91. Le niveau de pauvreté (ODD 1) a reculé passant de 53,5 % en 2016 (QUIBB-INSEED) à 45,5 % en 2018-2019 selon les résultats de l'enquête harmonisée au sein l'UEMOA selon une nouvelle approche méthodologique<sup>56</sup>, traduisant l'impact des politiques sectorielles engagées par le Togo depuis 2017. Les causes de la pauvreté avancées par les ménages en 2018-2019 sont le manque d'emplois (71,6 %), la cherté de la vie (48,6 %) et la corruption (42,1%). Au rythme actuel de la baisse annuelle du taux de pauvreté, le Togo ne peut espérer atteindre un taux de pauvreté en dessous de 36 % à l'horizon 2030 avec un taux de croissance économique annuel moyen de 5%. Pour inverser cette tendance et sur la base du taux de croissance économique

projeté par la Feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025, le Togo devrait agir sur deux leviers stratégiques afin d'assurer un recul très significatif, avec un objectif de taux de pauvreté en dessous de 20 % à l'horizon 2030 : i) rendre la croissance économique plus inclusive et ii) améliorer le système de protection sociale et l'accès aux services sociaux de base.

92. En ce qui concerne la faim (ODD 2 : Faim Zéro), Le pays n'a cessé d'améliorer sa sécurité alimentaire, avec des scores en progrès à travers l'indice mondial de la faim passant de 39,3 en 2000 à 24,1 en 2020. Selon le rapport du CILSS mars-mai 2021, 4 % de la population togolaise suivie sont en phase 3 exprimant la situation de crise dans laquelle se trouvent 236 420 personnes et phase 4 mettant en avant l'urgence d'accompagner 1 514 personnes se trouvent eu état d'insécurité alimentaire. La pandémie de la covid-19 a largement contribué à la dégradation de la situation alimentaire au niveau de près de 4 500 ménages enquêtés au cours des 30 derniers jours de l'enquête conduite par la FAO (février 2021). Cette enquête révèle que 16% des ménages étaient en sécurité alimentaire, 59% des ménages en insécurité alimentaire modérée et 25% des ménages en insécurité alimentaire grave. Au niveau nutritionnel, le Togo a enregistré des progrès, entre 2010 et 2017, avec un taux de malnutrition chronique qui est passé de 29,7 % à 23,8 %. Au rythme des progrès actuels, moyennant l'intensification de certaines actions au niveau de toutes les régions, le taux de malnutrition chronique pourrait se situer en dessous de 15 % à l'horizon 2030. Cela va nécessiter des gains rapides en agissant sur deux leviers : une stratégie différenciée selon les régions les plus touchées et des politiques publiques plus efficaces avec des moyens budgétaires plus conséquents.

93. Pour ce qui est de l'état de la santé (ODD 3 : Santé et bien-être), l'espérance de vie à la naissance en 2019 estimée à 61 ans est dans la tendance de la sous-région (61,6 la moyenne en Afrique subsaharienne selon les données de la Banque mondiale). Le système sanitaire, malgré une amélioration certaine dans plusieurs domaines, est caractérisé par des taux de mortalités maternelle, néonatale et infanto-juvénile encore élevés. Ces niveaux de mortalité indiquent les efforts à déployer par le gouvernement et ses partenaires pour les prochaines années dans l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle. Pour accélérer la trajectoire des cibles prioritaires en matière de santé pour l'atteinte de la cible 2030 en matière de mortalité et selon le rapport du CCA 2018 sur la base des calculs de l'INSEED, le taux de croissance annuel moyen historique de baisse de -1 % pour la mortalité maternelle devrait être réduit de -5,2 % et celui de la mortalité infanto-juvénile devrait passer de -3,6 % à -4,5 %. L'objectif du gouvernement, à travers la Feuille de route 2025, est d'avoir un taux de mortalité maternelle inférieur à 100 décès pour 100 000 NV en 2025.

94. En matière de VIH/Sida, le taux de prévalence est passé de 2,5 % en 2014 à 2,0 % en 2020 (ONUSida), montrant le chemin parcouru par le Togo pour s'inscrire dans une dynamique de maîtrise de l'épidémie. Les mesures de

<sup>56</sup> Pour les autres pays l'incidence se présente comme suit : i) Bénin : 38,5 %, ii) Burkina Faso : 41,4 %, iii) 39,4%, iv) Côte d'Ivoire : 39,4 %, v) Mali : 42,1 %, vi) Niger : 40,8 % et Sénégal : 37,8 %.

prévention, de traitement et de suivi de l'épidémie à plusieurs niveaux géographiques dans plusieurs secteurs socio-économiques à travers les plans d'action successifs du gouvernement avec ses partenaires en particulier le Système des Nations Unies ont incontestablement permis ces progrès. S'agissant du paludisme, la prévalence en 2017 est quatre fois plus élevée en milieu rural (37 %) qu'en milieu urbain (10%<sup>57</sup>).

95. S'agissant de l'ODD 4 (Education de qualité), les performances à tous les niveaux d'enseignement sont en net progrès permettant au Togo d'avoir des chances d'accélérer sa trajectoire dans le rapprochement des cibles de l'ODD4 à l'horizon 2030 ; l'accès à l'école, l'achèvement du cycle primaire et dans une certaine mesure le premier niveau du secondaire enregistrent des progrès très notables. En 2020, le taux d'achèvement du primaire est de 87 % et celui du premier cycle du secondaire est de 51,7 % (53,8 % pour les garçons et 49,2 % pour les filles), avec un effort de réduction des taux de redoublements au primaire passant de 21 % en 2011-2012 à 7 % en 2019-2020<sup>58</sup>. Ces progrès cachent des inégalités à plusieurs niveaux. Les filles en âge d'aller au secondaire sont plus touchées par un accès insuffisant, avec 29,2 % de non scolarisées contre 16,6 % pour les garçons ; au niveau des performances du système scolaire (du primaire jusqu'au deuxième cycle du secondaire) l'écart entre garçons et filles se creuse d'un cycle à un autre au détriment des filles. L'autre dimension des inégalités au niveau du système d'éducation est le statut économique des parents des élèves. En effet, le taux d'admission au primaire est de 53,2% pour les enfants issus des ménages les plus pauvres contre 87,3% pour les plus riches selon l'enquête ménages de 2019 de l'INSEED. Cette proportion se traduit également par l'écart des taux nets de scolarisation (primaire et secondaire), avec un écart de 20 points entre le niveau primaire et le niveau du deuxième cycle du secondaire. Le taux net de scolarisation des enfants issus des ménages les plus riches est 13 fois plus fort que celui des enfants de parents les plus pauvres (taux net de scolarisation secondaire 2ème cycle : 32,3 % contre 2,5 %). Les filles issues de familles pauvres ont 51% de chances de fréquenter le premier cycle du secondaire et seulement 17 % de chances d'achever ce niveau d'enseignement.

96. Le niveau des apprentissages des élèves est toujours insuffisant ; selon les résultats du PASEC 2019, plus de 75% des enfants évalués ne possédaient pas les compétences requises pour poursuivre leur apprentissage sans difficulté. La qualité des apprentissages s'est détériorée si l'on compare les résultats de 2019 avec ceux du PASEC 2014.

97. Au niveau des égalités de sexe (ODD 5), l'Indice de Développement de Genre en 2019 (PNUD) classe le Togo à la 167ème place sur 189 pays correspondant à des inégalités liées à la durée moyenne de scolarité plus faible pour les femmes, 3,5 années contre 6,7 années pour les hommes. L'Indice d'inégalité de Genre, avec une valeur de 0,573, reflète plus profondément les inégalités dans l'accès des femmes à l'enseignement du secondaire avec un taux de 27,6 % alors que les hommes affichent un taux de 54,4 %. Les pratiques et perceptions socio-culturelles et religieuses pèsent encore sur le rythme de changement dans la vie courante des femmes. En matière de violences physiques et sexuelles faites aux femmes, plus du tiers des Togolais (36%) légitimement qu'un homme batte sa femme (MICS). Les filles sont souvent sujettes à certaines formes de violence et d'exploitation, telles que la violence sexuelle (elles représentent 97,8% des victimes)<sup>59</sup>, le mariage précoce (selon les résultats de l'enquête MICS 2017, 25,3% des femmes de 20-49 ans étaient déjà mariées avant 18 ans)<sup>60</sup> et les grossesses précoces (1,3 % des filles âgées de 15 à 19 ans) ainsi que l'exploitation sexuelle commerciale (les filles représentent 95% des enfants qui pratiquent le travail du sexe)<sup>61</sup>.

98. Pour l'eau et l'assainissement (ODD6) : des progrès ont été enregistrés avec un taux national d'accès à l'eau passant de 57,3 % en 2010 à 62,5 % en 2017 selon l'enquête MICS 2017, avec un taux plus faible en milieu rural 52,3 %) que dans les zones rurales (77,2 %). En matière d'assainissement, l'accès est encore très faible en 2017, avec un taux de 19,1 % (8 % en milieu rural). Pour les huit prochaines années, le défi majeur à relever dans le domaine de l'assainissement réside dans le redoublement d'efforts dans les investissements ciblés de façon plus massive (notamment en milieu rural), accompagnés par de mesures de renforcement de capacités des institutions et communautés concernées afin de créer les meilleures conditions d'atteinte des principales cibles de cet ODD.

99. Pour ce qui concerne la réduction des inégalités (ODD 10), le Togo enregistre encore des inégalités de revenu, avec un coefficient GINI en 2018-2019 de 0,385 et des inégalités régionales au niveau de la pauvreté et de l'extrême pauvreté touchant surtout le monde rural.

57 MEPS : Tableau de bord de l'éducation au Togo 2019-2020, Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation, Septembre 2020

58 Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et des Apprentissages, Annuaire statistique 2020-21

59 Tableau de bord de la protection de l'enfant au Togo (TBPE), Ministère de l'Action Sociale, de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Direction Générale de la Protection de l'enfant, 2012.

60 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS Togo 2017, Rapport préliminaire, 2017 (MICS, 2017).

61 Ministère de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Togo - Enquête sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants de 8 à 17 ans (2012), Bureau International du Travail (BIT), 2012.

### 3.4. Environnement et changement climatique : défis de l'efficacité des politiques sectorielles et de l'implication des acteurs locaux pour une gestion durable plus efficace des ressources naturelles



#### 3.4.1. Ressources naturelles sous pression et effets du changement climatique sur les écosystèmes et le bien-être des populations

100. Le Togo, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles (terres, forêts, eaux, etc.) engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des éco systèmes. L'Indice de la Performance Environnementale de 2020 qui, à travers 32 indicateurs de performance répartis dans 11 catégories de problèmes<sup>62</sup>, classe le Togo à la 159ème position avec un score de 29,5 sur 180 pays (le premier pays, le Danemark, a un score de 82,5 et le dernier est le Libéria avec un score de 22,6) ; le pays se positionne à la 32ème place au niveau des pays africains. La position actuelle du Togo est plombée par la dimension de la Santé Environnementale avec un score de 16,4 (171ème position), l'eau potable et l'assainissement le situant au 176ème rang sur 180 pays. En revanche, le Togo occupe une bonne position (78ème place) en matière de biodiversité. Enfin, pour les questions liées au changement climatique, le pays a encore des défis à relever<sup>63</sup>.

101. L'incidence du changement climatique se traduit par la recrudescence des catastrophes naturelles caractérisées essentiellement par les inondations récurrentes à forts impacts sur les secteurs clés de développement et le cadre de vie des populations, surtout des plus pauvres. Parmi les secteurs et les entreprises les plus touchés figurent ceux de l'énergie, des ressources en eau, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'utilisation des terres, des établissements humains, de la santé et des zones côtières. Son secteur agricole, qui contribue à une part importante de son PIB - environ 40% - tout en employant au moins 70% de la population, est principalement menacé par les aléas climatiques. De plus, l'érosion côtière qui progresse à une vitesse moyenne de 5 mètres par an constitue une menace réelle pour la survie des communautés, des infrastructures

balnéaires et du tissu urbain pour certaines localités comme Lomé. L'absence de normes de rejet des déchets et les faibles capacités des infrastructures de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles) aggravent la situation de gestion et de maîtrise des pollutions. Le Togo a encore des défis à relever surtout en renforçant certains leviers d'action : i) maintenir les services environnementaux des écosystèmes et préserver la biodiversité, ii) assurer la gestion durable des terres, iii) lutter contre le changement climatique, iv) assurer la gestion efficace des catastrophes, v) assurer la gestion durable de la zone côtière, vi) assurer la gestion durable du cadre de vie et vii) assurer la gestion de l'environnement et la transition vers l'économie verte.

102. Dans le cadre de la réduction de la pression sur les ressources naturelles, il y a eu la création de la réserve nationale de biosphère au Togo qui a permis d'intégrer 15 750 hectares forestiers au système national des aires protégées. Le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre l'exploitation et le trafic illicites d'espèces sauvages, a durci sa législation en révisant son code pénal et son code forestier.

103. Pour la gestion durable des forêts et d'après les résultats du premier inventaire forestier national réalisé en 2016 (REDD+), le Togo affiche un taux de couverture en ressources forestières de 24,24%. La région la mieux dotée est celle des Plateaux (32%) et la moins couverte celles des Savanes (9,46%). Les régions Maritime, Centrale et de la Kara sont respectivement à 29,06%, 26,83% et 17,04% de la couverture forestière. L'objectif du gouvernement est d'atteindre au plan national un taux de 30% à l'horizon 2050. Les causes directes de déforestation sont : i) les exploitations agricoles telles que l'agriculture itinérante et les feux de brousse, ii) l'exploitation du bois notamment le bois d'énergie, iii) le bois d'œuvre et le bois de service et iv) l'urbanisation liée à la croissance démographique.

104. Au niveau de la gestion durable de la mer, le Togo dispose depuis 2016 d'une Stratégie Nationale Pour la Mer et le Littoral (SNPML), centrée principalement sur la gouvernance de la zone maritime, le développement d'une économie bleue et la protection durable de l'environnement marin et côtier. Au plan institutionnel, il a été créé un Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM). Au plan international, le Togo a adhéré ou ratifié six conventions dans le domaine maritime (répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, convention concernant le fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, etc.). Le Togo participe aussi aux exercices de simulation des crises maritimes (quatre exercices entre 2016 et 2017). Dans le cadre de

62 L'IPPE classe 180 pays sur la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes, en leur attribuant une note entre 0 et 100, 100 étant le meilleur score.

63 Universités de Yale et Columbia : Rapport 2020 sur l'Indice de Performance Environnementale

la promotion de l'économie bleue, le pays a aménagé un nouveau port de pêche sous forme de Partenariat-Public-Privé en vue d'une gestion durable des ressources marines et la rationalisation des pêches côtières et maritimes. Concernant la protection de la Côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégré du littoral et de lutte contre l'érosion, avec la programmation annuelle de certains linéaires de travaux.

105. Au niveau de la prévention et gestion des risques de catastrophes, le Togo a mis en place en 2017 une Agence Nationale de Protection Civile et a adopté une politique nationale de protection civile. Le système d'alerte précoce a été renforcé avec un taux de couverture en 2016 de 14 % contre 3 % en 2003. Les principaux risques identifiés sont les inondations, les vents violents et l'érosion côtière rendant certaines villes de la côte de plus en plus fragiles.

106. Concernant la lutte contre les changements climatiques, le Togo a élaboré plusieurs documents programmatiques dans divers domaines concernant les émissions de gaz à effet de serre et a renforcé les capacités d'adaptation aux changements climatiques dans certaines filières agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de près de 200 projets et sous-projets au niveau communautaire visant la réduction des risques de catastrophes dans les bassins fluviaux, sur les terres cultivables et de pâturage ainsi qu'en matière de gestion durable des forêts.

107. Les principales causes liées aux faibles performances en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique sont :

➤ Causes immédiates

- L'exposition aux aléas climatiques ;
- La non-appropriation du concept de changement climatique à différents niveaux ;

➤ Causes sous-jacentes

- Le manque/insuffisance de connaissances/informations climatiques nécessaires aux prises de décisions et mesures appropriées ;
- Les faibles moyens humains et financiers des administrations (Forêts, Mines, agents des AP) et des communautés de base pour mener des activités de contrôle, de sensibilisation et d'appui ;

➤ Causes profondes

- La pauvreté en milieu rural et le manque d'alternatives au développement par rapport à des modes de production des produits alimentaires et non alimentaires plus diversifiés ;
- La faible capacité de résilience des individus, des communautés et des institutions.

108. Les principaux défis à relever sont : i) Assurer une coordination multisectorielle et une bonne gouvernance du secteur de l'environnement dans l'objectif de contribuer efficacement à l'exploitation durable des

écosystèmes et l'adoption des bonnes pratiques nécessaires au développement durable ; ii) Rattraper le retard en matière d'assainissement et d'eau potable ainsi que dans la lutte contre les pollutions industrielles et déchets ménagers afin d'améliorer le cadre de vie des populations et la qualité de l'air dans une vision d'ensemble en matière d'aménagement et de gestion du territoire à plusieurs niveaux ; iii) Renforcer les actions de lutte contre les érosions côtières et promouvoir l'économie bleue respectueuse de la gestion durable des ressources marines et iv) Renforcer les capacités d'anticipation et de gestion des catastrophes naturelles combinant les actions en direction des structures spécialisées pour les interventions en cas de catastrophes et celles visant le renforcement des capacités de résilience des populations et des collectivités locales.

### 3.4.2. Trajectoire des ODD liés au changement climatique et au développement durable

109. Au niveau de l'ODD 12 (consommation et production durables), entre 2013 et 2016, les efforts du Togo ont permis de stabiliser, dans un premier temps, puis de faire évoluer légèrement la part des superficies des écosystèmes protégés pour la conservation de la diversité biologique de 7 % à 7,4%. Le Togo enregistre un taux de couverture forestier national de 24,24 % et 425 483 ha d'aires protégées sécurisées. Les efforts de restauration des terres dégradées sont constants chaque année depuis 2014. Au niveau de la réduction de la production des déchets par la prévention/réduction, le recyclage et la réutilisation, la plupart des ménages jette ses ordures ménagères dans la nature (39,8 %) et dans les dépotoirs sauvages (24,9 %) selon l'enquête QUIBB 2015 ; pour les eaux usées plus de six ménages sur dix les déversent dans la nature. Des initiatives ont été prises à Lomé pour restructurer les filières de pré collecte et de collecte des déchets ménagers, par la mise en place d'un nouveau centre d'enfouissement moderne (Aképé), grâce à un don de 14 millions d'euros de l'AFD.

110. Au niveau de l'ODD 13 (lutte contre le changement climatique), les impacts du changement climatique se manifestent par l'étendue des dégâts et des victimes d'inondations, des pollutions de l'air, industrielles et chimiques. Le Togo fait face à des fortes chaleurs, à la mauvaise répartition des pluies, aux inondations, aux sécheresses, aux vents violents et à l'élévation du niveau de la mer qui exacerbe le phénomène d'érosion côtière. Pour la zone côtière, les projections prédisent des hausses importantes de la mer dans les prochaines années. L'érosion côtière est importante ; en moyenne la côte togolaise recule de 5 m par an. Le pays perd ainsi chaque année une portion de 0,2 km<sup>2</sup> de son territoire. L'indice de santé des océans du Togo était de 61 (sur 100) en 2017 contre 62 en 2013, classant le pays au 175ème rang sur 221 pays recensés. Le taux de couverture du territoire par un système d'alerte précoce relatif aux catastrophes naturelles est passé de 2 % en 2013 à 14

% en 2016<sup>64</sup>. En 2018, 2239 personnes ont été touchées par des catastrophes, dont 99% ont vu leurs moyens de subsistance perturbés ou détruits. En octobre 2021, le Togo a finalisé et soumis une CDN révisée<sup>65</sup>, en prévision de la COP26 de la CCNUCC à Glasgow, qui appelle à une grande ambition à tous les niveaux d'action.

111. Concernant l'ODD 14 (vie sous l'eau), les 60 km de côtes du Togo sont vulnérables aux changements prévus du niveau de la mer, un phénomène qui devrait également affecter sévèrement les écosystèmes côtiers critiques. Les activités humaines telles que les grandes installations d'infrastructures le long de la zone côtière du Togo entraînent une érosion côtière avec des impacts négatifs sur les écosystèmes côtiers et marins adjacents. Les estimations montrent que l'érosion côtière à elle seule entraîne une perte moyenne du littoral de 5 mètres par an, avec des incidences défavorables sur les moyens de subsistance et les établissements des populations côtières togolaises. Par exemple, le long de la section orientale du port de Lomé, un taux d'érosion annuel de 20m a été enregistré.

112. En ce qui concerne l'ODD 15 (vie terrestre), les écosystèmes terrestres togolais diversifiés (forêts, forêts sèches, forêts claires, savanes guinéennes, forêts tropicales, etc.) sont en perpétuelle dégradation suite aux nombreuses pressions anthropiques<sup>66</sup>. La proportion du territoire national couverte par les aires protégées est passée de 14,2% en 1992 à moins de 10 % en 2015 du fait du déclassement de certaines forêts. La proportion de la superficie terrestre couverte par des forêts, faisant partie de la superficie terrestre totale, s'élevait à 22,2% en 2020 contre 23,3 % en 2000. La proportion moyenne de zones clés pour la biodiversité terrestre couvertes par des zones protégées était de 75,0 % en 2019. Le stock de biomasse aérienne dans les forêts était de 121 tonnes par hectare en 2020, contre 121,87 en 2000. Dans l'ensemble, la proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme était de 7,2 % en 2018 contre 0,29 % en 2015. Toutes les zones clés pour la biodiversité des montagnes du pays sont couvertes par des zones protégées, l'indice de couverture verte des montagnes étant de 91,3 en 2017.



64 Rapport CCA 2018, Togo mars 2018

65 [https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Togo%20First/CDN%20Revis%C3%A9es\\_Togo\\_Document%20int%C3%A9rimaire\\_rv\\_11%2010%2021.pdf](https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Togo%20First/CDN%20Revis%C3%A9es_Togo_Document%20int%C3%A9rimaire_rv_11%2010%2021.pdf)

66 La flore togolaise compte 3 491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques.

## 3.5. Gouvernance face aux défis de l'inclusion, de l'efficacité des politiques publiques et de la consolidation de la cohésion sociale et la paix

### 3.5.1. Gouvernance politique et institutionnelle, entre effets sur la dynamique de la transformation économique en cours et les défis de l'inclusion

113. L'apaisement du climat politique et le dialogue entre les forces politiques ont favorisé le développement de la culture démocratique nonobstant quelques tensions politiques et sociales à l'approche des élections présidentielles et législatives. Le Togo a su contourner et dépasser ces obstacles pour accélérer ses réformes économiques, de finances publiques, institutionnelles (surtout en matière de décentralisation) et sociales lui permettant de réaliser des performances exceptionnelles nettement au-dessus des moyennes enregistrées en Afrique Sub-Saharienne.

114. L'évolution des performances des indicateurs de quatre (4) dimensions de l'indice Ibrahim sur la gouvernance entre 2010 et 2019 met en exergue le chemin parcouru par le Togo en dix ans pour se situer dans le peloton des dix premiers pays d'Afrique ayant enregistré des taux de croissance d'amélioration de leur gouvernance au-dessus de 4 %. Avec une valeur de 50,1/100 classé au 25 rang sur 54 pays, le Togo se positionne au-dessus de la moyenne en Afrique (48,8). Les performances les plus spectaculaires du Togo enregistrées au cours de la décennie 2010-2019 touchent le relèvement du niveau de développement du capital humain à travers l'amélioration des services de santé (+15,1 %), d'éducation (+7,4 %) et de développement durable (+10,4 %). Le deuxième domaine où les efforts ont été très visibles concerne les nouvelles opportunités d'investissement du secteur privé, avec des progrès incontestables en matière d'infrastructures (+11%), d'amélioration des performances de l'administration publique (+6,6%) et de l'environnement des affaires (+5,1 %). Dans les autres dimensions (Etat de droit, participation et inclusion), les progrès restent encore modestes (+2 % pour l'état de droit/justice/redevabilité et +0,4% en matière de droits et d'inclusion). Les reculs les plus importants enregistrés entre 2010-2019 touchent l'inclusion/équité (-2,2 %), la justice et la transparence. Des efforts sont encore attendus, d'une part du système judiciaire surtout en matière d'impartialité des jugements (-8,3 %) et de droits de propriété (-15%) et, d'autre part sur le respect des droits humains, et des espaces démocratiques de la société civile.



**Togo : Performances de la Gouvernance au Togo selon l'indice d'Ibrahim en 2019 et évolutions 2008-2017**

Catégories		2019		Evolution 2010-2019
		Score	Rang/54	
1.	Sécurité et Etat de droit	51,3	25	+2,0
1.1	Sécurité et sûreté	88,9	5	+0,8
1.2	Etat de droit et justice	43,4	30	-1,0
1.3	Transparence et redevabilité	27,3	35	-0,7
1.4	Lutte contre la corruption	45,5	19	+9,0
2.	Participation, droits et inclusion	48,2	22	+0,4
2.1	Participation	40,2	27	+0,4
2.2	Droits	50,6	22	+1,7
2.3	Inclusion et équité	47,8	25	-2,2
2.4	Genre	54,4	22	+2,1
3.	Contexte d'opportunité économique	45,4	33	+6,8
3.1	Administration publique	56,3	19	+6,6
3.2	Environnement des entreprises	47,7	30	+5,1
3.3	Infrastructures	41,9	24	+11,0
3.4	Secteur rural	35,8	41	+4,8
4.	Développement Humain	55,5	18	+9,9
4.1	Santé	58,1	31	+15,1
4.2	Education	60,4	13	+7,4
4.3	Protection sociale	42,0	29	+6,6
4.4	Environnement durable	61,5	16	+10,4
<b>Gouvernance globale Togo</b>		<b>50,1</b>	<b>25</b>	<b>+4,8</b>
Moyenne Afrique		<b>48,8</b>		<b>+1,2</b>

Source : Fondation Mo IBRAHIM : Evolution de l'Index Ibrahim, Rapport annuel 2020

115. Ces progrès sont corroborés par l'évolution des notes de la CPIA (Banque Mondiale)<sup>67</sup> de 2013 à 2020, avec un gain de 0,5 pour les politiques contre l'exclusion sociale et la gestion des institutions publiques. En revanche, de faibles progrès (0,1) sont enregistrés pour les politiques structurelles et plus spécifiquement concernant le secteur financier. Des défis existent encore dans les domaines de la protection sociale et celui de la transparence, de la redevabilité et la lutte contre la corruption qui s'est amélioré de 0,5 point entre 2013 et 2020. Pour la note globale de la CPIA de 2020, le Togo avec une note de 3,5 se positionne au-dessus de la moyenne des pays africains et des pays emprunteurs de l'IDA.

116. Au niveau de la gouvernance démocratique, le pays consolide ses institutions démocratiques et accélère son processus de décentralisation dès 2016, après plus de trois décennies de gestion déconcentrée des collectivités locales avec une forte sous-tutelle du pouvoir central. Les taux de participation aux élections ont été de 59 % pour les législatives de 2018 et 76 % pour les présidentielles en 2020. Pour les élections communales, après 32 ans de rupture, le taux de participation des élections de 2019 est de 50,5 %<sup>68</sup> ; les taux varient d'une région à une autre mais dans l'ensemble les taux de participation sont plus faibles dans les grandes villes et plus particulièrement dans le sud du pays. La culture démocratique est encore à consolider, malgré le fort taux (67 %) de soutien des populations à la

67 Banque mondiale : Evaluation des politiques et des institutions nationales en Afrique CPIA2019

68 Ces élections qui ont été boycottées par une partie de l'opposition concernaient 1527 conseillers municipaux pour la gestion décentralisée de 117 communes.

démocratie selon l'Afrobaromètre de 2016-2018<sup>69</sup>, 65 % des Togolais rejettent tout régime militaire, et la demande de démocratie reste forte (46 %).

117. Les principaux défis à relever par le Togo en matière de gouvernance est d'une part l'ancrage des bonnes pratiques démocratiques à tous les niveaux favorisant les compromis (politiques sociaux et institutionnels) acceptables par tous pour une gouvernance apaisée, inclusive et efficace au service du développement durable et la paix et, d'autre part le renforcement de la lutte contre la corruption et les capacités techniques et financières des collectivités locales visant la promotion la gouvernance locales et la dynamique des économies locales.

118. Les principales causes des problèmes de la gouvernance politique et institutionnelle sont :

➤ Causes immédiates

- Tensions socio-politiques au moment des grandes échéances électorales perturbant parfois les activités économiques et sociales du pays, malgré les efforts et initiatives de dialogue des gouvernements successifs pour aplanir toutes les difficultés dans un esprit de cohésion sociale et d'inclusion ;
- Espaces d'expression démocratique connaissant parfois des obstacles/difficultés juridiques et politiques porteurs d'effets négatifs sur la dynamique nationale de renforcement de la cohésion nationale et sociale ;

➤ Causes sous-jacentes

- Les difficultés de conclusion d'un contrat social entre toutes les forces politiques, sociales et économiques pour inscrire la gouvernance dans ses multiples dimensions dans une vision prospective mettant en avant la consolidation de l'état de droit, la cohésion sociale et la paix ;
- Le poids des pesanteurs sociologiques, historiques et politiques entre les acteurs politiques pour des compromis acceptables par tous pour l'accès au pouvoir dans le cadre d'élections démocratiques ;
- Le faible niveau d'éducation civique, les faibles connaissances des droits par la population et leurs faibles capacités à les faire prévaloir ;

➤ Causes profondes

- Les difficultés de dialogue entre les acteurs politiques et la société civile, malgré les nombreuses initiatives, pour des compromis socio-politiques vers un mode de gouvernance inclusive, apaisée et respectueuse des légitimités démocratiques, du devoir de renforcer l'état droit dans tous les domaines par étapes successives ;
- Les défis relatifs à l'efficacité et l'efficience des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et les contraintes rencontrées par les collectivités locales pour l'exercice de leurs compétences visant le développement local et la promotion de la gouvernance de proximité.

### 3.5.2. Décentralisation à la croisée des chemins entre volonté politique et effectivité des moyens et des ressources pour les collectivités locales

119. Le Togo a organisé des élections locales au niveau des 117 communes le 30 juin 2019, après 32 ans d'attente de réformes institutionnelles, juridiques et financières. Le deuxième niveau de décentralisation prévu par les nouveaux textes qui est la Région sera mis en place, suite à l'adoption de la loi portant création de région au titre des collectivités territoriales par l'Assemblée nationale en 2022 ; un avant-projet de loi portant modification du code électoral est en cours d'examen (7 mars 2022) avec l'objectif d'organiser les élections régionales avant la fin de l'année 2022. Depuis 1987, les collectivités locales au Togo ont été administrées par des pouvoirs exécutifs nommés par le pouvoir central et elles étaient placées sous la tutelle directe des préfets. Ces élections communales ont pu intervenir, après plusieurs consultations, études et élaborations de tout un arsenal juridique. Sur la base de plusieurs documents en particulier le Programme National de Consolidation de la Décentralisation (PNCD) de 2005 et des résultats de son évaluation en 2012, le MATDCL a pris l'initiative en 2014 de relancer le processus de décentralisation en intégrant la dimension politique et les consultations régionales pour avoir une meilleure perception des attentes des populations locales et des principaux acteurs de la décentralisation. C'est dans le cadre de cette dynamique que le MATDCL a organisé en 2016, un atelier national pour adopter la nouvelle feuille de route de la décentralisation.

120. Le contexte institutionnel et juridique de la décentralisation au Togo est aujourd'hui plus favorable pour le développement des collectivités avec à leur tête des exécutifs élus au suffrage universel pour permettre aux populations locales d'exercer leur droit de contrôle dans la gestion des affaires locales et de s'impliquer dans la gestion du développement local. Mais les élections locales n'ont pas encore réglé les difficultés structurelles de ces nouvelles collectivités locales en raison de la faiblesse de leurs moyens matériels, humains et financiers. Le système de financement des communes reste encore très faible (couvrant à peine certaines charges de fonctionnement), le mécanisme d'allocation des ressources de financement des investissements locaux n'est pas réellement opérationnel, le dispositif institutionnel et financier d'appui-conseil aux communes est encore embryonnaire et le rythme de transfert des compétences et des ressources n'est pas encore accéléré<sup>70</sup>.

121. Les principales causes des problèmes de la décentralisation et du développement local sont :

➤ Causes immédiates

- Les difficultés techniques et opérationnelles des nouvelles communes, faiblement outillés à assurer convenablement l'offre de services publics locaux de qualité comme la santé, l'eau, l'assainissement, etc. ;

69 Robert MATTE : La démocratie en Afrique, la demande, l'offre et le « démocrate insatisfait », Afrobaromètre Février 2019

70 Malgré le rôle joué par le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales ainsi que l'appui des PTF pour des communes qui viennent de naître.

- Les faibles capacités humaines et financières des communes limitant le champ d'actions des collectivités locales, malgré l'étendue de leurs compétences ;

➤ Causes sous-jacentes

- Les insuffisances des ressources budgétaires et la faiblesse des capacités techniques des communes rendant leurs missions d'amélioration des services publics de base très difficiles ;
- Le manque de moyens humains et de ressources budgétaires des services déconcentrés pour accompagner les collectivités locales en termes d'appui-conseil ;

➤ Causes profondes

- La faible appropriation du système de planification locale par les acteurs locaux et l'insuffisante articulation avec le cycle budgétaire afin de permettre aux communes de disposer des ressources financières sécurisées (fiscalité locale et Fonds national des investissements locaux) pour la mise en œuvre de leurs priorités de développement ;
- L'absence d'un programme national de renforcement des acteurs de la décentralisation et d'appui-conseil aux communes nouvellement élues ;
- L'absence de réforme de la fiscalité locale et d'arbitrage sur les clés de répartition des fonds d'investissements à transférer aux communes de façon graduelle.

122. Pour rendre la décentralisation effective au Togo, plusieurs défis sont à relever en particulier i) l'adéquation des nouveaux textes de la décentralisation avec l'organisation territoriale de l'Etat, ii) l'effectivité d'un du système de planification-programmation-budgétisation, iii) le développement de la fiscalité locale, iv) le développement des économies locales à travers le Fonds de péréquation des investissements locaux et v) l'appropriation politique et sociale de la décentralisation permettant un meilleur ancrage social et territorial des deux niveaux de décentralisation (Commune et région). Sa contribution pour les prochaines années pourrait être axée sur l'accompagnement des collectivités locales dans le cadre de localisation des ODD au niveau selon une approche partenariale en synergies avec d'autres acteurs comme l'Union Européenne, la GIZ et la Banque Mondiale.

123. Les Nations Unies, en coordination avec tous les partenaires au développement, ont accompagné les grandes étapes de préparation et de mise en œuvre de la décentralisation au Togo. Le fil conducteur de tous ces appuis a été la création de meilleures conditions politiques, juridiques et financières pour jeter les bases d'une décentralisation par phases successives en fonction du développement des capacités et des moyens des collectivités locales dans le cadre d'une approche partenariale avec l'Etat et ses partenaires financiers.

### 3.5.3. Culture de redevabilité et d'évaluation des politiques publiques à développer à plusieurs niveaux

124. Depuis les années 2000, les gouvernements successifs ont pris plusieurs dispositions<sup>71</sup> pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques à travers la Loi n° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique, la création de l'Office togolais des recettes (OTR) en 2012, la mise en place de l'Autorité de réglementation des marchés publics visant à garantir la transparence des marchés publics, la prévention et la lutte contre le blanchiment des capitaux (mise en place de la Cellule nationale de traitement des informations financières-CENTIF) ainsi que la mise en place de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la corruption et les Infractions assimilées (HAPLUCIA), réellement opérationnelle depuis 2018.

125. Malgré les appuis de plusieurs partenaires techniques et financiers au cours des dernières années dans l'amélioration de la gestion des finances publiques en mettant en place plusieurs outils et procédures visant la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques à travers les services de contrôle des ministères et l'Inspection Générale d'Etat (IGE créée en 1972), le système de reddition des comptes publics et la mise en place du système du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et la lutte contre la corruption (publique et privée) montrent des faiblesses d'efficacité et d'efficience. Les autres mécanismes comme la Cour des comptes créée en 1992 ou le Parlement devraient disposer de davantage de moyens et de compétences élargies afin de jouer à bien leur rôle dans le contrôle de l'action publique. Les rapports de la Cour des comptes ne font pas toujours l'objet de discussions de fond au niveau du Parlement ou de débats publics sur la gestion des finances publiques. Conscient de ces faiblesses, l'Assemblée nationale a adopté la loi le 07 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de cette institution. Le texte envisage d'étendre les attributions de la Cour des Comptes en y ajoutant l'émission d'avis sur les rapports annuels de performance, le contrôle des visas des contrôleurs financiers et le contrôle de la gestion des responsables de programme dans le cadre du budget-programme. A cela s'ajoute l'absence d'outils et d'institutions en charge de l'évaluation des politiques publiques afin de mieux évaluer l'impact et l'efficience des politiques sectorielles. La société civile ne semble pas non plus être très intéressée et suffisamment impliquée pour jouer très activement son rôle en tant qu'institution de veille et d'alerte sur les questions de redevabilité des institutions et des personnes en charge de la gestion des fonds publics.

126. Selon les résultats de l'étude de la HAPLUCIA de 2020 sur la perception et le coût de la corruption au Togo<sup>72</sup>, près de 60 % des personnes interrogées en 2019 pensent que la corruption a augmenté ces dernières années ; plus du tiers de la population trouve que les services publics les plus touchés par la corruption sont les documents

71 en particulier la loi n° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique

72 HAPLUCIA : Etude sur la perception et le coût de la corruption au Togo, Août 2020 avec l'appui de l'INSEED et le PNUD

d'identité (39,9 %), la santé (39,6 %), les administrations financières (37,5 %), le fisc et le cadastre (35,9 %) ainsi que le gouvernement (37,2 %). Les principales causes de cette corruption sont la pauvreté (77 %), suivie par les faibles salaires/revenus (56,1%) et l'impunité (30,5 %). Le coût de cette corruption, évalué en termes de pots-de-vin versés par les personnes de plus de 18 ans, est de 7,8 milliards Fcfa dont les trois quarts (75,9 %) sont versés par des résidents de l'agglomération de Lomé. Cette corruption se manifeste de façon directe à la demande du fonctionnaire (42,7 %) et indirecte (22,4 %). La corruption qui a des impacts sur l'environnement des affaires a été également appréhendée au niveau des entreprises formelles et informelles. En effet, près des quatre cinquièmes (79,1 %) des responsables des entreprises enquêtées estiment que la corruption constitue un obstacle majeur pour la réalisation des affaires. La corruption est légèrement plus perçue par les entreprises formelles (81,3%) que par les unités informelles (78,7 %). Les entreprises ressentent très fréquemment la corruption lors du dédouanement des marchandises (35,6%), de la délivrance du permis de construire (26,5 %), des autorisations des institutions publiques (26,5%) et des obtentions des contrats avec les institutions publiques.

127. Malgré Les efforts de mise à niveau des dispositions juridiques du Togo aux standards et exigences internationaux, les indicateurs reflétant le niveau de corruption dans le pays n'ont pas subi de grands changements, et le pays se classe encore dans la zone intermédiaire (entre le 107ème et le 147ème rang sur 180 pays selon les années, avec des scores variant entre 24 et 32). La lutte contre la corruption au Togo ne s'inscrit pas dans une tangente descendante de façon continue à travers un meilleur positionnement dans le peloton des pays qui ont enregistré des succès cumulatifs irréversibles. Le Togo, avec un score de 29 le classant au 134ème rang sur 180 pays selon l'index de perception de la corruption de 2020 de Transparency International, accuse un recul par rapport aux années antérieures surtout à partir de 2013 (avec la révision de la méthodologie de l'IPC en 2012). Entre 2015 et 2019, les valeurs et le rang du Togo s'inscrivent dans une tendance d'aggravation. Ainsi, avec une valeur de 32 /100, classé au 107ème rang en 2015, le Togo est redescendu au 134ème rang en 2019 sur 180 pays avec une valeur de 29 soit un score inférieur à la moyenne africaine (32/100); entre 2018 et 2019 le pays a perdu 4 places. Ces performances traduisent des mauvais scores d'une part dans le manque de transparence dans le domaine de la grande corruption touchant les sphères politiques et économiques et d'autre part en raison de l'étendue de la petite corruption<sup>73</sup> affectant directement les populations pour l'accès à différents services publics. Une légère remontée est enregistrée par le pays en 2021, avec un score de 30/100.

128. La perception par la population de l'ampleur de la corruption au Togo à travers l'enquête Afrobaromètre réalisée entre 2015 et 2019 témoigne d'un bilan mitigé. En effet, le taux de corruption global est passé de 26% en 2015 à 32% en 2019 d'après les personnes ayant utilisé

certain services publics ; la progression a surtout touché les forces de police (passant de 28 % à 43%) et les services collectifs (passant de 22 % à 33%). Les institutions qui sont considérées comme majoritairement et totalement corrompues en 2019 sont par ordre d'importance les juges/magistrats/forces de police (55 %), les fonctionnaires d'Etat (54 %), les parlementaires (54%) et la Présidence/Primature (51%). Les institutions les plus faiblement perçues comme corrompues sont les chefs religieux et les ONG pour un taux de 23 %. En 2019, 57 % des populations interrogées pensent que la corruption a augmenté au cours des 12 derniers mois et 68 % pensent que la lutte contre la corruption engagée par le gouvernement n'est pas efficace.

129. Les causes de la persistance et du développement de la corruption sont :

➤ Causes immédiates

- Les difficultés d'accès à certains services publics du fait de l'existence de la petite corruption à différents échelons dans plusieurs secteurs ;
- Le manque d'information et le retard de sanctions des actes de corruption, les campagnes de désinformation ainsi que parfois les conflits d'intérêts ;
- La peur des citoyens de signaler et de dénoncer les actes de corruption ;

➤ Causes sous-jacentes

- Les insuffisances des mécanismes internes des organismes publics et ministères pour le contrôle et la sanction ;
- La faible culture de bonne gouvernance économique des entreprises nationales et étrangères favorise le développement de la grande corruption et les ententes opaques dans les marchés publics ;
- La lenteur des mécanismes de contrôle et de transfert des dossiers de la HAPLUCIA à la justice ;

➤ Causes profondes

- La faiblesse des capacités des institutions de l'Etat en matière de contrôles internes dans la gestion des ressources publiques (Inspection Générale des Finances), de la Cour des comptes et de la HAPLUCIA, ainsi que des institutions démocratiques (parlement, présidence et collectivités locales) ;
- La corruption des juges et des magistrats et le manque d'indépendance des institutions et leur soumission à l'exécutif corroborés par plusieurs enquêtes et études (HAPLUCIA) ;
- Le faible niveau d'éducation civique et les faibles connaissances des droits de protection des citoyens dans la dénonciation des actes de corruption ;
- Les faibles capacités des organisations de la société civile à jouer pleinement et efficacement leurs missions de veille et de lutte contre la corruption.

<sup>73</sup> La HAPLUCIA a réalisé une enquête en 2020 sur la corruption au Togo, auprès de 2 645 personnes et 400 petites sociétés. L'étude révèle qu'environ 10 milliards de FCFA de pots-de-vin sont payés chaque année par des particuliers et des entreprises. Mais la couverture de l'étendue de la grande corruption est très faible d'après certaines sources de la société civile.

130. Les défis majeurs pour qu'il y ait des changements dans les comportements et les pratiques de corruption relèvent de la responsabilité de plusieurs acteurs en premier lieu de l'Etat à travers ses organismes spécialisés (principalement la Cour des comptes et la HAPLUCIA) et les ministères sectoriels. Mais la responsabilité incombe également au Parlement, au secteur privé, aux médias et aux organisations de la société civile. Enfin, la responsabilité revient aussi aux citoyens dans leurs capacités et leur volonté à dénoncer et suivre la corruption.

131. Les principaux défis à relever sont : i) L'intensification des activités de sensibilisation et d'investigation de la part de la HAPLUCIA sur des zones sectorielles et géographiques plus larges ; ii) La dématérialisation des paiements dans le service public pour mettre fin à toute les formes de corruption ; iii) Le développement du contrôle citoyen dans la gestion des finances publiques locales et les comités de gestion de certains services publics ; iv) L'affirmation de l'indépendance (politique, juridique, et financière) de la HAPLUCIA, la rapidité et l'efficacité de ses investigations et transmissions de dossiers aux magistrats et v) Le développement des pratiques de gestion dynamique des patrimoines (déclaration obligatoire et au début des mandats/prises de fonction et fin des missions) des élus, responsables gouvernementaux et des hauts fonctionnaires de l'Etat.

### 3.5.4. Engagement en matière de normes et standards internationaux et enjeux pour la consolidation des droits de l'homme

132. Le Togo a participé pour la 3ème fois, à l'Examen périodique universel (EPU) des Nations Unies en janvier 2022. Les États ont salué le Togo pour ses efforts menés en faveur des droits des femmes, notamment en matière d'autonomisation et de participation à la vie politique. Ils ont également salué les efforts déployés pour nouer un dialogue avec les partis politiques d'opposition. Parmi les recommandations phares, on note la garantie du droit de réunion pacifique, la revue de la législation pour garantir le droit à la liberté d'expression et de la presse. Les États ont recommandé au Togo d'enquêter sur les allégations d'arrestations arbitraires et violentes, de libérer toutes les personnes détenues pour avoir exprimé leur droit à la liberté d'expression. Les Etats ont recommandé au Togo de poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation, de réduire les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement et de continuer à lutter contre le travail et la traite des enfants.

133. Le Togo a également présenté son cinquième rapport périodique sur les dispositions du pacte international relatif aux droits civiques et politiques au Comité des droits de l'homme des Nations Unies en juillet 2021. Le pays, dans le cadre de l'amélioration de son arsenal juridique pour le rendre conforme aux normes et standards internationaux, a adopté plusieurs mesures législatives, politiques et institutionnelles liées à :

- La constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité (Loi n°2019-003 du 15 mai 2019) ;
- L'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme, comme mécanisme national de prévention de la torture (Loi n°2018-006 du 20 juin 2018) ;
- L'amendement du Code pénal concernant, entre autres, l'incrimination et la discrimination (Loi n°2016-027 du 11 octobre 2016) ;
- La modification du Code des personnes et de la famille (Loi n°2014-019 du 17 novembre 2014).

134. Deux conventions internationales ont été ratifiées par le Togo : i) la Convention internationale sur la protection des droits internationaux de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le 16 décembre 2020 et ii) la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le 21 juillet 2014. D'autres conventions ont été ratifiées en 2021. Il s'agit de la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Par ailleurs, l'Assemblée nationale togolaise a autorisé, en 2020, la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme relatif à la protection des personnes âgées et en 2021, la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

135. Malgré les efforts de ces dernières années pour que le pays soit toujours en conformité avec les dispositions des conventions internationales en matière de droits de l'homme, de droit du travail, de droits politiques, économiques et sociaux, plusieurs défis restent à relever en matière d'applicabilité du Pacte dans l'ordre judiciaire interne, les droits de l'homme, l'indépendance de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la lutte contre la corruption, pour la liberté d'expression, pour des meilleures conditions de détention des prisonniers et contre le développement des vindictes populaires.

136. Concernant le rôle de la CNDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme : les rapports émis par la CNDH sont confidentiels privant les populations de l'information sur la nature des actes reprochés et surtout limitant les possibilités de mise en œuvre des recommandations et par manque d'informations sur la suite donnée aux plaintes soumises aux organes judiciaires par la CNDH. L'indépendance de la CNDH est également parfois problématique du fait que les contrôles de ses activités par les entités gouvernementales sont courants. Cela affecte à la fois l'efficacité de la CNDH dans la défense des droits de l'homme et la crédibilité de la structure auprès de la population comme structure d'écoute, de dénonciation des violations des droits humains et de défense des victimes de toutes sortes de violences et de violation des droits humains. Ainsi, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a émis des recommandations en 2021 sur l'importance de :

- L'indépendance de la CNDH, notamment en supprimant les contrôles des entités gouvernementales ;

- La publication des rapports de la CNDH et d'en faciliter l'accès à toutes les parties prenantes ;
- L'ouverture d'une enquête pénale à la charge du parquet sur les allégations de torture de plusieurs victimes mentionnées par la CNDH ;
- La mise en place d'un processus d'établissement des responsabilités pénales pour les violations graves des droits de l'homme en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes internationales (indépendance, expertise des magistrats et accès des victimes à la justice) ;

137. En matière de lutte contre la corruption qui touche plusieurs secteurs surtout la justice, les défis à relever sont encore très importants. Le premier concerne l'indépendance totale de la Haute autorité de lutte contre la corruption et le nombre insuffisant des juges spécialisés dans les affaires économiques et fiscales. Le deuxième défi renvoie à la question de l'intégrité des magistrats, des avocats et des auxiliaires de justice dans la gestion des dossiers de corruption afin de garantir des procès justes et des sanctions applicables ; entre 2011 et 2016, le Conseil supérieur de la magistrature n'a prononcé que 14 sanctions disciplinaires contre des agents indécents. Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a insisté dans ses commentaires du cinquième rapport (juillet 2021) sur l'importance que le Togo adopte une stratégie nationale claire en matière de lutte contre la corruption, veille à ce que les actes de corruption fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et que l'Etat donne aux membres du parquet et aux forces de l'ordre des moyens accrus pour lutter contre la corruption.

138. Au sujet des conditions de détention des prisonniers au Togo, la situation est très critique, avec 5 000 prisonniers pour 13 centres de détention sur l'ensemble du territoire, pour une capacité d'accueil de 1 800 prisonniers soit un taux de surpopulation de 280 %. Une mesure de libération de 1048 détenus a permis une décongestion des prisons du Togo pour éviter la propagation du Covid-19 en milieu carcéral en avril 2020. L'Etat est appelé à redoubler d'efforts pour augmenter les capacités d'accueil des prisons et améliorer les conditions de vie dans les prisons. Par ailleurs, les imprécisions textuelles sur les conditions de détention et la durée de la garde à vue ne permettant pas le respect des délais légaux de garde à vue et, aux détenus de bénéficier de toutes les garanties légales.

139. En matière de liberté d'expression, malgré l'existence de plusieurs journaux, 92 stations radios, 9 chaînes de télévision et 28 sites d'information, les craintes exprimées par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, à la suite de plusieurs censures faisant état de l'utilisation de certaines dispositions pénales dans le but d'entraver les activités de journalistes, de syndicalistes, de leaders d'opinion ou de défenseurs des droits de l'homme, témoignent d'une certaine restriction de la liberté d'expression. L'indépendance de la Haute autorité de

l'audiovisuel et de la communication a encore besoin d'être renforcée pour éviter qu'elle soit exposée à toutes sortes d'ingérences et de pressions. Pour l'amélioration du cadre et de la liberté d'expression, des actions fortes sont attendues pour que l'indépendance de la Haute autorité de l'audiovisuel soit bien affirmée à travers plusieurs mesures favorisant le développement de l'expression libre des journalistes et défenseurs des droits de l'homme. Les espaces de l'expression démocratique devraient être garantis et protégés contre les interdictions abusives et l'usage parfois excessif de la force par les agents de l'Etat dans le cadre de l'exercice du droit à la liberté de réunions et de manifestations pacifiques.

140. Enfin, sur la question du développement des vindictes populaires et du lynchage de personnes suspectées d'infractions dans certaines régions avec une moyenne annuelle de 20 cas entre 2016 et 2020, cette pratique populaire de rendre la justice est une forme de défiance envers l'Etat et son système judiciaire qui sont appelés à agir avec plus de fermeté dans la conduite des enquêtes par le parquet, des poursuites et des condamnations à l'encontre des responsables. Aussi, est-il important que l'Etat prenne des mesures concrètes pour renforcer la confiance de ses citoyens envers ses institutions judiciaires et les mesures les plus efficaces pour éliminer les vindictes populaires ainsi que le renforcement des campagnes de sensibilisation à l'illégalité de la justice expéditive et à la responsabilité pénale des actes commis.

141. Par ailleurs, en matière de droits des enfants contre toutes les formes d'exploitation économique et de violations de leurs droits, l'Etat est encore appelé à renforcer les mesures d'application de la législation actuelle en vue de réduire la violence vers les enfants dont la violence physique, sexuelle, la traite et le travail des enfants. En effet, la violence et la protection des enfants au Togo restent une préoccupation majeure, malgré les améliorations apportées au système de protection en 2019 et 2021. De janvier 2018 au 30 juin 2021, 193 749 cas de violences ont été dénoncés à travers la Ligne Verte Allo 1011 dont 60 885 cas en 2018, 65 193 en 2019, 62 438 en 2020 et 8 750 cas au premier semestre 2021. Ces chiffres montrent une persistance des cas de violences envers les enfants ces dernières années avec un taux de croissance des dénonciations de 2,55% (appels et SMS confondus entre 2018 et 2020)<sup>74</sup>. Entre 2016 et 2020, le Togo a enregistré 252 cas d'enfants victimes de la traite transfrontalière ; 125 personnes ont été poursuivies pour traite d'enfants dont 46 ont été condamnées. Selon l'analyse de la situation de 2017, 90% des enfants de 2-14 ans sont victimes de mesures disciplinaires violentes, 30,4% des enfants de 5-17 ans sont victimes d'exploitation économique, et 25,3% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>75</sup>. Malgré les énormes efforts déployés par l'Etat togolais ces dernières années dans la promotion et la protection des droits de l'enfant et notamment dans l'accès à la justice, l'existence d'une justice spécialisée pour mineurs dans le pays avec des acteurs et des institutions

74 CROPESDI/ALLO 1011, juillet 2021

75 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS Togo 2017 (MICS, 2017).

appropriées à toutes les étapes de la prise en charge de l'enfant en conflit avec la loi se heurtent encore à des difficultés et insuffisances. Les victimes et témoins de violence n'ont pas accès de façon équitable à la protection spéciale, à l'aide légale, à la représentation et services juridiques ainsi qu'à la justice spécialisée.<sup>76</sup>

### 3.5.5. Paix et sécurité sous pression de l'extrémisme violent et de la fragilité socio-économique des populations

142. L'extension de la crise sahélienne s'est accélérée au Burkina Faso ces quatre dernières années, avec une grande vitesse dans la zone de Dori du sahel au Burkina Faso et parfois des incursions dans d'autres régions comme les zones minières (mine d'or de Boungou le 17 novembre 2019 causant 38 morts) engendrant des mouvements de populations et exposant la région des Savanes au nord du Togo à des risques d'infiltration et de formation de réseaux dormants pour agir plus tard. Le Burkina Faso occupe une position géostratégique centrale en Afrique de l'Ouest puisqu'il fait la jonction entre le Sahel et le Golfe de Guinée. Ses relations avec le Togo et d'autres pays comme le Ghana et la Côte d'Ivoire sont séculaires au plan du peuplement, social et économique. Le port de Lomé, de Cotonou, et de Tema (Ghana) sont vitaux pour l'approvisionnement du Burkina et surtout pour sa capitale Ouagadougou. Au Togo, ce risque s'est traduit le 15 février 2019 lors d'une attaque contre un poste mobile de douane, à Nahao, dans la province du Boulgou au Burkina Faso, proche de la région des Savanes du Togo<sup>77</sup>.

143. Avec la pression sur le Burkina Faso, la porosité des frontières, l'existence de trafics illicites d'armes légères, de marchandises de contrebande, de drogue et le mouvement incontrôlé des populations font courir un risque de contagion à la sous-région surtout au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo comme zone de repli de certaines opérations, de blanchiment d'argent et de préparation à certaines opérations commandos visant certaines infrastructures sensibles.

144. Le développement inégal actuel des régions au Togo creuse le fossé entre les zones littorales (Sud du Togo) captant l'essentiel des dividendes de la forte croissance économique et du succès de modernisation de la grande région de Lomé, sans retombées socio-économiques suffisantes pour le Nord du Togo. Ceci pourrait favoriser le développement des groupes violents faisant allégeance à des groupes terroristes qui pourraient avoir les objectifs d'établir des relais utiles pour des opérations cibles dans les zones côtières (exemple de la Côte d'Ivoire à deux reprises ces dernières années). Le pays connaît des épisodes de violence intercommunautaire de faible intensité. L'extrême pauvreté touche près de la moitié (49,1 %) de la population des Savanes au Togo et près des deux tiers (65,1%) vivent sous le seuil de pauvreté. De plus, la concentration des chaînes d'approvisionnement pour le trafic en tout genre

sont autant de facteurs pour attirer des entités criminelles associées à des groupes djihadistes. La persistance des inégalités (économiques, sociales et genre), les conflits fonciers récurrents, la faible présence des services de l'Etat, les conditions difficiles d'accès aux services sociaux de base, la méfiance relative entre la population et les forces de sécurité, l'importance du chômage des jeunes, le repli sur des valeurs obscurantistes dans l'interprétation des textes religieux, créent un terrain favorable pour que les populations surtout les jeunes soient tentées par des réseaux de trafics en tout genre (y compris les armes légères) et des groupes terroristes qui ont d'autres ambitions et agendas non dévoilés. Les facteurs de conflits sous-jacents dans la région des Savanes (préfecture de Kpendjal, Tandjouaré, Tène et Oti) peuvent renforcer les facteurs de vulnérabilité de la population vers des formes diverses de radicalisation. Dans ces mêmes zones, les conflits fonciers créent des tensions entre les communautés (Tchokossi et Ganganm) qui ont déjà fait quatre morts le 26 juin 2019 et ce même conflit a refait surface en mai 2020 en attendant le jugement de la Cour d'appel de Kara.

145. Ce contexte mouvant et imprévisible a conduit l'Etat togolais, comme d'autres Etats de la sous-région, à passer d'une posture d'observation de loin de ce qui se passait au Sahel à un état de vigilance et d'anxiété. La multiplication des incursions et des attaques terroristes au Burkina Faso a conduit les pays de l'UEMOA à renforcer leur coopération en matière d'échange d'informations et de plus de contrôles au niveau des frontières, ainsi que leur participation dans les forces de maintien de la paix au Mali conduites par les Nations Unies.

146. Pour faire face à ces risques d'extension et de développement de l'extrémisme violent, le gouvernement togolais a adopté plusieurs mesures, notamment la création du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV), le 15 mai 2019, renforçant les mesures prises par le Togo depuis 2017 pour prévenir l'extrémisme violent sur son territoire. Le CIPLEV a pour mission, d'une part, « d'éradiquer ou de réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent sur l'ensemble du territoire togolais » et d'autre part, de « renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défense et de sécurité et la société civile ». Au niveau local, le CIPLEV travaille avec les comités préfectoraux et cantonaux, et rend compte à un comité de suivi composé des ministres en charge de la sécurité, de l'administration territoriale, de la défense, des finances, de l'action sociale et du développement à la base. Le gouvernement togolais a lancé, en septembre 2018, l'opération Koundjoare dans la région des Savanes qui visait à prévenir l'infiltration de terroristes sur son territoire et à renforcer le lien entre la population locale et les forces de défense et de sécurité à travers la conduite d'actions civils-militaires au profit des communautés.

76 Directives nationales de la justice pour enfants au Togo, p.13

77 Cet incident a fait cinq victimes dont quatre douaniers et un prêtre espagnol.

147. Dans ce contexte de redoublement de la vigilance et d'anticipation dans les traitements des causes sous-jacentes et profondes du développement de l'extrémisme violent, le Système des Nations Unies appuie un projet sous-régional de « renforcement des capacités pour l'élaboration de plans d'action en matière de lutte contre l'extrémisme violent au Bénin, au Ghana et au Togo ». Des résultats stratégiques sont attendus pour chacun des trois pays d'ici 2023. Pour le Togo, il est attendu que les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de plus en plus les principes de la gouvernance inclusive en mettant l'accent sur la responsabilité, la participation des citoyens, l'accès équitable à des services publics de qualité et la cohésion sociale.

148. Les analyses sur l'extrémisme violent au Mali et son développement dans les trois pays du Sahel (Burkina Faso, Niger et Mali) conduites ces dernières années montrent que la concentration sur les aspects sécuritaires et militaires est loin d'être la solution la plus efficace si les crises sociales, politiques et le mode de gouvernance ainsi que les conflits communautaires ne sont pas pris en compte dans la stratégie de réduction de l'influence et des actes de l'extrémisme violent. La situation de fragilité et parfois de défiance envers l'Etat et des autorités judiciaires (développement des vindictes populaires) dans certaines zones géographiques du Togo résulte de l'interaction entre différents facteurs aux niveaux régional, local, micro-local, national mais aussi au niveau transfrontalier en lien avec l'extension des groupes terroristes au Burkina Faso faisant intervenir plusieurs acteurs (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, communautés, groupes terroristes, trafiquants de tout genre, chefs religieux, etc.)<sup>78</sup>.

### 3.5.6. Trajectoire des ODD liés à l'efficacité de la gouvernance et au respect des droits humains

149. Concernant l'ODD16 (Paix, justice et institutions), le Togo fait partie des pays africains dont la gouvernance enregistre des progrès réels, malgré les tensions socio-politiques à chaque échéance électorale. Selon l'Indice Africain de Mo Ibrahim de Gouvernance de 2020 sur la période 2010-2019, le Togo a enregistré un taux de croissance de 4,8 % dans les multiples composantes de l'Indice Ibrahim contre 1,2 % pour la moyenne des pays africains. Ces avancées sont imputables aux performances dans la création de meilleures conditions de la croissance économique et du niveau de développement humain (santé, éducation et protection sociale). Des contreperformances sont enregistrées au niveau du système judiciaire et de l'état de droit, et pour les mécanismes de lutte contre la corruption, renvoyant au chemin qui reste à parcourir par le Togo pour que le système de redevabilité au niveau des institutions soit plus efficace. Par ailleurs, le pays a fini

par rendre effective la décentralisation avec les élections locales au niveau communal en 2019, après 32 ans d'attente de réformes institutionnelles, juridiques et financières.

150. En matière d'engagements internationaux sur l'état de droit, le Togo fournit incontestablement des efforts pour recouvrir les retards de l'obligation de rapportage auprès des organes de traités. Cependant, le pays demeure redevable pour soumettre certains rapports<sup>79</sup> en plus du document commun de base qui n'a pas été mis à jour depuis 1996.

151. En matière de viabilité de la dette du Togo, toutes les analyses concordent pour indiquer un risque modéré surendettement extérieure et un risque de surendettement publique global en raison du niveau élevé de la dette intérieure. Le taux d'endettement est de 58,61% en 2020 et 62,43% en 2021 ce taux est inférieur à la norme fixée dans l'espace UEMOA qui est de 70%.

152. Les enjeux et défis pour le Togo dans le cadre de l'ODD 16 se résument à i) l'approfondissement et le maintien du dialogue avec toutes les composantes de la société civile pour une gouvernance inclusive, efficace et apaisée, ii) l'amélioration du système actuel de lutte contre la corruption dans le cadre d'une vision globale et prospective du système de redevabilité dans son ensemble et le renforcement de l'autonomie et l'efficacité de la Haute Autorité de lutte contre la corruption (HAPLUCIA) et iii) l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire afin d'améliorer la qualité et la rapidité des services judiciaires en toute indépendance, en prenant en considération l'accès facile aux services judiciaires surtout pour les plus démunis..

153. En ce qui concerne l'ODD17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), le Togo a bien amélioré ses recettes fiscales au cours de ces dernières années, se positionnant comme le meilleur élève des pays de l'Afrique de l'Ouest, après le Cap Vert. En effet, le taux de pression fiscale du Togo est passé de 15 % du PIB en 2004 à 20,5 % en 2018<sup>80</sup> ; avec le rebasage du PIB en 2020 le taux de pression fiscale en 2021 serait de 15,6 % du PIB. Selon le rapport provisoire (édition 2022) forum politique de haut niveau sur le développement durable (ODD), les recettes fiscales ont été améliorées entre 2018 et 2020 passent de 560,5 milliards Fcfa à 655,15 milliards Fcfa soit une progression annuelle moyenne de 8,6 %. Ces efforts traduisent bien l'impact des réformes budgétaires à travers la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Au niveau de l'amélioration de l'environnement des affaires, le Togo a réalisé des réformes dans plusieurs domaines pour faciliter les investissements privés, se classant ainsi dans Doing Business 2020 à la 97ème place sur 190 pays. Le pays, avec l'appui du Système des Nations Unies, est en

<sup>78</sup> Les analyses régionales au Mali sur les causes de développement dues à l'extrémisme religieux violent ont montré que souvent les causes qui ont créé un terrain favorable pour le développement de l'auto défense, le régionalisme et l'extrémisme violent sont liées aux i) enjeux dans l'accès aux ressources, conflits locaux non résolus depuis plusieurs années par des mécanismes locaux pour apaiser les conflits locaux, ii) divergence sur les plans du mode de vie, de l'idéologie et de la religion, iii) disparités régionales d'accès aux services de base et de justice efficaces et iv) affaiblissement de la présence de l'Etat et ses démembrements dans les régions.

<sup>79</sup> Les rapports aux titres des conventions CED, CEDAW, CERD et CESCRC sont dus respectivement depuis 2016 pour les deux premiers, 2021 et 2018.

<sup>80</sup> Suite au rebasage du PIB, réalisé en septembre 2020, le taux de pression fiscale se situe à 15,6 % 2021



train d'élaborer son Cadre National de Financement Intégré (CNFI) et d'actions ciblées, afin de mieux soutenir la feuille de route gouvernementale 2025 et les ODD.

### 3.6. Groupes les plus vulnérables et facteurs d'exclusion



154. Le principe central et fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » a une portée stratégique et programmatique pour l'Etat togolais, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers ainsi que pour le Système des Nations Unies. Ce principe reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs du développement l'intégration des intérêts de ces personnes qui sont plus exposées aux multiples privations socio-économiques, aux stigmatisations et à tout autre risque.

155. Les analyses causales des principaux problèmes du développement, de l'environnement, de la sécurité et de la gouvernance ainsi que les causes ralentissant la mise en œuvre des ODD examinées dans le CCA permettent d'indiquer les différents groupes les plus vulnérables qui sont laissés de côté en raison de leurs faibles capacités et de leur fort taux de vulnérabilités socio-économiques. Ces analyses ont permis d'identifier également les domaines où ces groupes sont plus exposés à toutes les formes de privations socio-économiques et de vulnérabilité aux chocs liés aux catastrophes, à la malnutrition, aux violences surtout celles basées sur le genre, et aux discriminations de toutes sortes.

156. Parmi les principales privations socio-économiques constatées et subies par les populations les plus vulnérables sur la base de l'enquête des ménages 2018-2019 et l'enquête MICS 2017 (INSEED/UNICEF), il y a la question de l'extrême pauvreté qui touche 23 % de la population totale en 2018-2019 (avec un taux d'extrême pauvreté de 35,6% en zones rurales) et la pauvreté multidimensionnelle des enfants, selon le seuil des 4 privations ou plus comme référence, avec une incidence ajustée de 38% en 2017 au plan national pour les enfants de 0-17 ans et une grande disparité entre le milieu urbain (18 %) et le milieu rural (50 %). Selon la même approche, pour les femmes de 15-49 ans,

l'incidence ajustée du niveau des privations (4 privations ou plus) est de 23% au plan national et 34,5% en milieu rural. En 2018-2019, sur la base de l'enquête EHCVM, les dimensions non monétaires de la pauvreté révèlent que les ménages les plus pauvres ont moins d'accès à l'eau et à la santé que les riches et les plus riches, avec des écarts relativement importants. En matière de cadre de vie, les écarts sont encore plus importants en matière d'assainissement et d'hygiène (7 % d'accès à l'assainissement pour les plus pauvres contre 54,3 % pour les plus riches). En matière d'alphabétisation, les plus riches ont un taux d'alphabétisation de 85,5 % contre seulement 46,5% pour les plus pauvres et le taux net de scolarisation secondaire niveau 1 est respectivement 70,2% et 24,5%. Selon cette même enquête de 2018-2019, 80% des pauvres ont déclaré avoir des difficultés pour faire face aux dépenses de santé, de transport et dépenses scolaires de leurs enfants ; ces difficultés sont rencontrées presque dans les mêmes proportions aussi bien dans les villes que dans les zones rurales montrant l'étendue de la pauvreté. La situation de la malnutrition chronique est meilleure en 2017 qu'en 2010. Cependant en 2017, près d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre souffre de malnutrition chronique (ou retard de croissance) surtout en milieu rural (29,7 % contre 14,2 % en milieu urbain).

157. Parmi les autres privations constatées il y a la persistance des violences basées sur le genre, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, l'accès aux opportunités économiques et aux moyens de subsistance pour les personnes handicapées.

158. Les groupes d'enfants vulnérables comprennent plusieurs catégories d'enfants qui ont des besoins spécifiques. D'abord, il y a les enfants de 0-5 ans qui sont les plus vulnérables à la malnutrition (23,8% de retard de croissance, 70% d'anémie). Seuls 13,7% des 6-23 mois ont accès à un régime alimentaire acceptable (MICS 2017). Il y a aussi les filles qui sont défavorisées par rapport aux garçons surtout au niveau de la scolarisation dès le premier niveau du secondaire, 16 % achèvent le lycée contre 27% pour les garçons (MEPS 2016-2017). Le VIH touche plus les filles (0,4 %) que les garçons (0,1%) pour les 16 à 19 ans. Les filles subissent les violences sexuelles, les mariages et les grossesses précoces ainsi que les mutilations génitales féminines (1,4 % des filles sont excisées selon l'enquête MICS 2017). Ensuite, les adolescentes et adolescents, âgés de 10 à 19 ans, qui représentent 24 % de la population togolaise (projection de l'INSEED en 2015) font face à de multiples vulnérabilités : dépression, addictions, déscolarisation, exploitation économique (en 2017, 48,5 % des enfants âgés de 5-17 ans sont impliqués dans le travail des enfants), etc. Enfin, une autre catégorie d'enfants est représentée par les enfants en situation de handicap (entre 150 000 et 180 000 selon le rapport de l'UNICEF de 2017) et les enfants âgés de 10 à 17 ans vivant dans la rue dont le nombre est estimé à 5 500 enfants (90 % de garçons), majoritairement à Lomé (2 877 enfants). Les principales causes mettant ces enfants dans la rue sont la négligence (35,7 %), la maltraitance des parents/tuteurs (22,1%) et la séparation des parents (20,4 %) selon les données du Ministère de l'Action sociale en 2015. Toutes ces situations de vulnérabilité renvoient à plusieurs causes sous-jacentes et profondes comme les normes/

pesanteurs socio-culturelles, la pauvreté des parents, le manque d'application de la législation en vigueur pour la protection des droits des enfants et le manque de moyens budgétaires pour prendre en charge convenablement les personnes les plus vulnérables dans des structures adaptées à leurs problèmes.

159. Les femmes connaissent aussi des difficultés dans les sphères familiales, sociales et économiques. Les femmes qui subissent toutes les formes de violences à n'importe quel moment de leur vie conjugale subissent aussi des formes de discrimination au plan économique surtout en matière d'héritage et d'accès à des emplois décentes dans le secteur formel. Selon l'Indice des discriminations sociales de l'OCDE de 2019 (Social Institutions and Gender Index) les femmes subissent la discrimination au sein de la famille (63,1 %), la restriction des libertés civiles (62%) et l'accès restreint aux ressources productives et financières (43,5%).

160. Enfin, il y a aussi la situation des populations vivant avec un handicap et les personnes âgées sans ressources suffisantes qui sont une autre catégorie de la population la plus vulnérable nécessitant protection et accompagnement ciblés. Cette catégorie de la population connaît non seulement des privations quotidiennes mais elle a aussi plus de contraintes d'accès à l'éducation, à la santé, à la mobilité surtout pour les personnes qui ont un handicap physique. En 2010, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) dégageait 1,6% des 6 millions d'habitants, soit environ 100.000 personnes vivant avec un handicap. L'enquête MICS de 2017 annonçait 2,2%. Les vrais chiffres seront certainement connus en 2022, avec l'initiative de la Fédération togolaise des associations de personnes handicapées (FETAPH) qui a lancé un projet dénommé « recensement général de la population au Togo, ne laissez personne de côté » appuyé par Handicap International et GIZ. Sans donner des chiffres sur le nombre de personnes handicapées en 2018-2019, l'EHCVM avance tout de même des aspects sur le niveau d'handicap. En effet, au niveau national, les individus non pauvres présentent plus de handicaps tout niveau (16,9 %) et de handicaps majeurs (5 %) que les individus pauvres (11 % et 3,3 %).

161. Sur la base des analyses sectorielles, transversales et des causes des problèmes identifiés, quatre groupes sociaux sont les plus défavorisés et sont à considérer dans les politiques publiques en matière d'analyses plus approfondies, de ciblage, d'accompagnement et de suivi :

- Le premier groupe social le plus vulnérable est représenté par plusieurs millions de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté (23,1 % au plan national) dont une grande partie se trouve dans les zones rurales avec une forte proportion de jeunes, de femmes et de petits agriculteurs sans moyens d'accès au foncier et les micro-entrepreneurs travaillant dans le secteur informel. Au plan spatial, près de la moitié (49,2%) de la population de la région des Savanes vit dans l'extrême pauvreté, suivie par la région de Kara (37,5%). La contribution à la réduction de l'extrême pauvreté passe nécessairement par une diversification des bases productives ancrées dans les sphères des

pauvres, le relèvement du niveau de développement du capital humain et la promotion d'un socle de protection sociale ainsi que la protection de leurs droits civiques, économiques et sociaux.

- Le deuxième groupe social est constitué par les femmes et les enfants car ces deux groupes subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles. La petite enfance avec ses problèmes de malnutrition et d'un accès insuffisant à la santé et l'enregistrement des naissances font également partie des groupes vulnérables. Pour les femmes, les privations les plus importantes subies résident dans les difficultés d'accès aux opportunités économiques, financières, au foncier au même niveau que les hommes et aux postes de responsabilités dans le secteur moderne et l'administration publique. A ces privations s'ajoutent les violences basées sur le genre aussi bien en ville que dans les campagnes sans qu'elles n'aient ni les moyens ni les capacités de se défendre dans les cas de violences sexuelles et injustices subies, en raison des insuffisances du système judiciaire pour faciliter l'accès aux services judiciaires garantissant l'efficacité et l'impartialité. Les enfants sont touchés par le mouvement de déscolarisation les exposant aux emplois précaires non décentes dans le secteur informel et les activités dangereuses. En 2017 (MICS), près de la moitié des enfants de 5 à 17 ans connaissaient des conditions de travail dangereuses. Les autres catégories d'enfants les plus vulnérables sont les enfants vivant dans la rue, les adolescents et adolescentes en situation de décrochage scolaire. Il y a aussi les enfants non enregistrés à la naissance et ceux ne disposant pas d'actes d'état civil.
- Le troisième groupe social le plus défavorisé est constitué par les enfants de moins de 5 ans touchés par la malnutrition vivant surtout dans les régions des Savanes où 29,6 % sont malnutris, Maritime (28,5%), et Kara (28,2 %), et vivent dans les ménages les plus pauvres ;
- Le quatrième groupe social comprend les personnes vivant les différents niveaux de handicap dont le nombre n'est pas connu avec exactitude. Le nombre d'enfants vivant un handicap est estimé autour de 200 000 (selon les estimations de l'UNICEF). Les actions à entreprendre sont diverses et nombreuses dans tous les secteurs afin de faciliter l'accès des handicapés à la santé (y compris en matière de santé maternelle), à l'éducation, aux transports, au travail et surtout à l'amélioration de leurs droits juridiques, sociaux, économiques et culturels.

162. Les besoins des groupes vulnérables sont multiformes :  
i) protection pour les droits à l'intégrité physique et morale  
ii) protection contre les violences surtout en direction des femmes et des enfants, iii) besoins d'un travail décent et de protection sociale, iv) besoins alimentaires, nutritionnels et de protection v) besoins liés aux facteurs de production et d'accompagnement, vi) assistance et accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées sans ressources suffisantes et vii) garantie de participation au développement et aux décisions.

### 3.7. Vision nationale du développement durable réaffirmée pour 2025



163. Depuis 2010, le Togo a renoué avec les exercices de planification et l'élaboration d'une vision du Togo 2030 avec l'ambition de jeter toutes les bases politiques, économiques et sociales pour « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance inclusive et durable ». Trois référentiels programmatiques ont été élaborés et mis en œuvre :

- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 : La SCAPE a été mise en œuvre autour de 5 axes : (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) le renforcement des infrastructures économiques, (iii) le développement du capital humain, la protection sociale et l'emploi, (iv) le renforcement de la gouvernance et (v) la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.
- Le Plan National de Développement 2018-2022 : l'objectif global du PND est de « transformer structurellement l'économie pour une croissance économique forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social ». Trois axes stratégiques ont été arrêtés : i) mettre en place un hub logistique et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturière et d'industries extractives, iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Le PND 2018-2022 a connu trois années de mise en œuvre et la Feuille de route gouvernementale 2025 a été adoptée en octobre 2020 comme seul référentiel de développement du pays pour la période 2021-2025.
- La Feuille de route gouvernementale 2025 : cette Feuille de route qui s'inspire largement du PND 2018-2022, est le cadre stratégique et programmatique des priorités gouvernementales pour les cinq prochaines années et constitue de ce fait la source de référence pour tous les partenaires de développement de leurs cadres de coopération. Elle s'inscrit dans les objectifs stratégiques des ODD et de l'Agenda de 2063, compte tenu des choix stratégiques retenus pour accélérer les changements transformationnels au plan économique et social.

164. La Feuille de route gouvernementale 2025, centrée sur le processus transformationnel des systèmes productifs (comprenant six réformes prioritaires), l'inclusion sociale, le développement durable, la modernisation des infrastructures dans plusieurs secteurs stratégiques dans la perspective de faire du Togo un hub logistique et de services, articule de façon opérationnelle les principales cibles des ODD selon les trois axes stratégiques retenus. Ainsi, s'inscrivant dans la vision « un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable » la Feuille de route a retenu trois axes stratégiques inter dépendants, 10 ambitions et 42 projets et six réformes prioritaires traduisant les défis à relever : i) accroître la contribution de l'agriculture à la croissance à travers l'augmentation de la productivité et le développement des chaînes de valeurs, ii) développer le secteur industriel à fortes valeurs ajoutées, iii) promouvoir un hub logistique et de services de référence au niveau régional, iv) relever le développement du capital et réduire la pauvreté dans ses multiples dimensions, v) rattraper le retard dans l'accès à l'eau, l'assainissement et l'électricité, vi) améliorer la gouvernance nationale et locale et vii) intégrer les défis environnementaux dans tous les secteurs. Le gouvernement table sur un taux de croissance annuel de 7,5% d'ici 2025 pour réduire de façon significative la pauvreté dans le cadre d'une maîtrise de la dette publique et une trajectoire maîtrisée du déficit budgétaire.

165. Les ODD décrivent l'engagement de tous les pays du monde, à l'horizon 2030, en faveur des quatre objectifs stratégiques suivants : (i) la croissance inclusive durable mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, (ii) l'inclusion sociale et territoriale devant d'une part réduire les inégalités de revenus et les disparités spatiales au sein de chaque pays et entre pays et, d'autre part réduire le chômage et les inégalités liées au genre, (iii) la durabilité environnementale en raison du couplage entre le progrès économique et les dommages environnementaux, (iv) la bonne gouvernance et la sécurité renvoyant surtout à la transparence, l'efficacité des institutions, la primauté du droit et la participation, conditions indispensables pour le développement durable inclusif.

166. Les analyses croisées de la Feuille de route 2025 selon les domaines ciblés pour les cinq prochaines années, les cibles priorisées du PND et les 169 cibles des ODD au plan mondial permettent de confirmer la pertinence des 42 cibles priorisées en 2018, mais également de tenir compte d'autres cibles en ligne avec d'autres défis de la Feuille de route 2025. Cette lecture croisée rapide permettra d'indiquer les cibles ODD qui pourraient être accélérées dans la perspective d'atteindre les ambitions à la fois de la Feuille de route gouvernementale 2025 et celles des 17 ODD.

167. Les 10 ambitions avec ses 36 projets multisectoriels et les six grandes réformes à forts impacts sur l'accélération du changement dans plusieurs domaines intègrent explicitement et/ou implicitement les principales cibles des ODD à travers la prise en compte des questions de la croissance inclusive, l'inclusion sociale, de la transformation structurelle de l'économie, de la digitalisation des principaux services de l'Etat, du développement d'un hub d'innovation digital, de la durabilité environnementale, de la paix et d'une gouvernance plus efficace dans plusieurs domaines.

168. Pour la Feuille de route gouvernementale 2025, au regard des performances réalisées au niveau de plusieurs ODD comme le montre le rapport de la CEA sur les ODD en Afrique de l'Ouest en 2019 et sur la base de l'analyse des performances des cibles des 17 ODD réalisée (matrice des ODD en annexe) dans le cadre des travaux de l'Analyse Conjointe Pays (CCA) en juin 2021, le défi principal pour les prochaines années est de consolider et d'intensifier les acquis afin de maintenir le Togo sur une bonne trajectoire ascendante pour l'atteinte des cibles des ODD, en mettant en place une stratégie d'accélération pour des gains rapides suivant les secteurs et les régions accusant plus de retards. Le tableau suivant résume la correspondance des 10 ambitions de la Feuille de route 2025 aux ODD.

#### Alignement des ODD aux ambitions des axes stratégiques de la Feuille de route 2025

Feuille de route gouvernementale 2025		ODD/Cibles
Axes	Ambitions	
Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix	I. Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services sociaux de base	ODD 1 (Cibles 1.3, 1.4) ODD 3 (Cibles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 3.8) ODD 5 (Cibles 5.1, 5.2, 5.3 ET 5.4) ODD 6 (Cibles 6.1, 6.2, 6.4 et 6.5) ODD 7 (Cibles 7.1, 7.2) ODD 10 (Cibles 10.2, 10.3) ODD 16 (Cibles 16.9)
	II. Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	ODD 4 (Cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4a)
	III. Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	ODD 16 (Cibles 16.2, 16.3 ? 16.5, 16.6, 16.7, 16.9, 16.10)
Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	IV. Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	ODD 1 (1.1, 1.2) ODD 2 (Cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2a) ODD 5 (Cibles 8.5)
	V. Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	ODD 8 (Cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.9) ODD 9 (Cibles 9.1 et 9.5)
	VI. Créer de véritables industries extractives et transformatrices	ODD 9 (Cibles 9.2, 9.3)
Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	VII. Faire du Togo une référence régionale dans le digital	ODD 9 (Cibles 9c) ODD 17 (Cibles 17.6, 17.8)
	VIII. Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	ODD 11 (Cibles 11.2, 11.7) ODD16 (Cibles 16.6)
	IX. Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	ODD 16 (Cibles 16.6) ODD17 (Cibles 17.1, 17.4)
	X. Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	ODD 1 (Cibles 1.5) ODD 12 (Cibles 12.5 et 12.7) ODD 13 (Cibles 13.1, 13.2) ODD 14 (Cibles 14.2, 14.4) ODD 15 (Cibles 15.2 et 15.2)

### 3.8. Place et rôle du Togo dans l'UEMOA et la CEDEAO à renforcer

169. Le Togo fait partie des huit pays de l'UEMOA qui ont une diversité de potentialités agro-pastorales, minières, maritimes, des réserves forestières sous pressions et des sites touristiques très diversifiés. Les trajectoires de développement de ces pays se distinguent par le faible niveau de développement des chaînes des valeurs agro-pastorales, la sous industrialisation, le sous-équipement en infrastructures structurantes (routes, énergie, télécommunications, etc.) et le retard dans le développement des capacités du capital humain rendant leur parcours vers un développement accéléré plus compliqué. Dans l'ensemble, les huit pays de l'UEMOA font face à un niveau de développement humain les classant en 2019 dans le dernier peloton des 180 pays classés selon l'Indicateur de Développement Humain du PNUD ; ils font face à une pauvreté monétaire de 40 % en 2018-2019. Mais ils enregistrent des progrès économiques sans précédent, avec des efforts pour accélérer le processus transformationnel de leurs structures productives et sociales afin de créer les meilleures conditions d'atteinte des ODD d'ici 2030.

170. Au plan économique, le Togo est le plus faible contributeur au PIB de l'UEMAO, avec un peu plus de 4 % du PIB de l'UEMOA. Cependant au regard du PIB par habitant il n'est devancé que par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin, avec un PIB par habitant de 452 000 FCFA en 2019. Avec ce niveau de PIB par habitant, le pays demeure néanmoins

dans la zone des pays qui ont un faible niveau de création de richesses par habitant. Le PIB par habitant de la Côte d'Ivoire est 2,2 fois plus élevé que celui du Togo (4 fois celui du Niger, 3 fois celui de la Guinée Bissau). Cette faiblesse traduit le retard accusé par le Togo pour diversifier son économie et améliorer la productivité du secteur agricole. Cependant, le Togo se distingue ces dernières années des autres pays de l'UEMOA par le chemin parcouru pour rattraper son retard dans la modernisation de son économie et le développement du secteur privé grâce à la fois aux réformes structurelles touchant plusieurs institutions pour rendre l'environnement des affaires plus attractif et le développement des services marchands et non marchands grâce aux efforts d'investissements dans le secteur des transports maritimes, aéroportuaires et routiers.

171. Le Togo a enregistré des taux de croissance économique nettement au-dessus de la moyenne de l'Afrique qui a subi plusieurs contreperformances entre 2012 et 2019, avec la baisse des prix des matières premières (surtout le pétrole), les menaces terroristes dans le Sahel et l'instabilité politique dans certains pays. Le Togo a échappé à toutes ces instabilités et contraintes, malgré les tensions socio-politiques qui ont accompagné les dernières élections présidentielles et législatives. La crise du Covid-19 a interrompu cette dynamique dès 2020. Dans l'ensemble, l'économie togolaise a été plus résiliente face aux effets socio-économiques du Covid par rapport à d'autres pays de l'UEMOA.

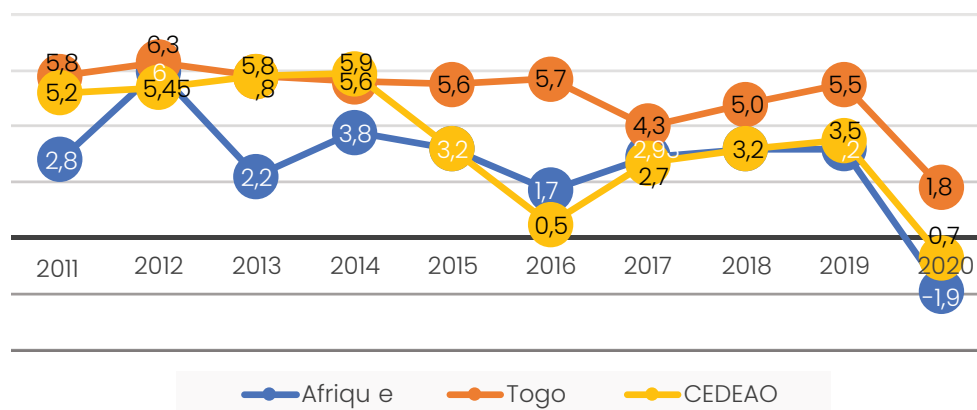
#### Alignement des ODD aux ambitions des axes stratégiques de la Feuille de route 2025

Pays	Population en 2020 en millions habitants	Performance macroéconomique et compétitivité			Développement humain et Gouvernance				
		Taux de croissance du PIB réel en 2019	PIB/habitant en milliers de FCFA en 2019	Doing Business 2019 Score/100	Taux de pauvreté monétaire en 2018-2019	Indice Gouvernance Ibrahim 2019		Corruption Transparency I. 2020	
						Rang/54	Score	Rang/180	Score
Bénin	12,1	7,6	715,7	52,40	38,5 %	13	58,6	83	41
Burkina Faso	20,9	6,0	409,4	51,40	41,4 %	17	54,0	86	40
Côte d'Ivoire	27,7	7,5	1006,8	60,7	39,4 %	18	53,9	104	36
Guinée Bissau	2,0	5,1	631,6	43,20	47,7 %	41	41,4	165	19
Mali	20,2	5,6	509,8	52,90	42,1 %	31	46,6	129	30
Niger	24,2	6,3	344,6	56,80	40,8 %	28	47,8	123	32
Sénégal	16,7	6,0	863,6	59,30	37,8 %	9	63,2	67	45
Togo	7,8	5,5	452,0	62,30	45,5 %	25	50,1	134	29

Sources : UEMOA, UNDP, Banque Mondiale et Index Mo Ibrahim, 2019 et 2021

## Evolution des taux de croissance du PIB 2011-2020 Afrique, Togo, et CEDEAO

Sources : FMI



172. Le Togo qui fait partie de la CEDEAO depuis 1975 participe aux échanges sous-régionaux de façon inégale avec les 14 autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a plus d'échanges complémentaires avec la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et le Burkina Faso, avec respectivement des indices de complémentarités intrarégionales en 2013 de 42,9, 41,1, 29,2 et 25,8<sup>81</sup>. L'industrie dans les pays de la CEDEAO contribue à peine pour 20 % du PIB. L'agriculture demeure le principal pourvoyeur d'emplois. La dynamique des structures productives des pays de la CEDEAO se caractérise depuis plus d'une décennie par des taux de croissance élevés sans réelle transformation structurelle des bases productives et des capacités d'innovations dans le secteur agricole, les industries de transformation et de services. En matière d'innovation, la CEDEAO a rarement dépassé le taux d'innovation des 25 % entre 2013 et 2018 ; le Togo est en deçà de la moyenne sous-régionale, avec des taux qui ont varié de 23 % en 2013 et 18,9 % en 2018 plaçant le pays au 125<sup>ème</sup> rang sur 126 pays (classé dernier pays de la CEDEAO)<sup>82</sup>. La contribution du Togo au commerce intrarégional est de 5,5 % pour les exportations et 2,2 % pour les importations sur une moyenne annuelle de 2013-2017 ; le Togo se positionne bien au niveau des exportations, après les pays dominants comme le Nigéria (32,2 %), la Côte d'Ivoire (26,7 %) et le Sénégal (9,3 %) faisant ainsi du pays le quatrième exportateur des 15 pays de la CEDEAO dans le commerce intracommunautaire<sup>83</sup>. Les principaux produits exportés en 2019 par le Togo sont par ordre d'importance, les produits chimiques, le coton, les produits pétroliers, les phosphates et les réexportations. En matière d'intégration économique et financière, le Togo affiche des résultats modestes selon l'Indice de l'Intégration régionale de l'Afrique élaboré par la CEA, avec des performances relativement encourageantes en matière de circulation des personnes et de développement des infrastructures. En revanche, des défis sont encore à relever pour que le Togo améliore son intégration régionale dans les domaines du renforcement des capacités productives, du développement des chaînes de valeurs et de la libération tarifaire.

## 3.9. Financement du développement et des ODD : entre besoins croissants, croissance soutenue des ressources intérieures et processus de renouveau des partenariats en mouvement

### 3.9.1. Les ressources fiscales et non fiscales

173. L'analyse du contexte actuel de financement du développement et plus particulièrement des ODD au Togo indique clairement que les espaces budgétaires de l'Etat se sont améliorés au fil des années surtout depuis 2013 mais en même temps, la part de l'aide publique au développement a enregistré une baisse depuis 2015. La réforme de l'administration publique et les réformes financières et fiscales, avec la création de l'OTR ont permis des améliorations importantes des recettes fiscales et douanières. Au niveau des ressources propres de l'Etat, le taux de pression fiscale est passé de 14,8 % en 2010 à 20 % en 2019, avec une augmentation de 5 points de pourcentage. Ce niveau de performance permet au Togo d'être parmi les pays de l'Afrique à avoir enregistré les meilleures performances lui permettant d'être au-dessus de la moyenne (16,5 %) des 30 pays africains en 2018. Le taux de pression fiscale est recalculé à 13,6% en 2019 et 12,2% en 2020 (après rebasage du PIB en 2020). Le Togo a encore des potentialités de mobilisation de ses ressources intérieures pour avoir plus de marges budgétaires afin de financer les priorités de développement de la Feuille de route gouvernementale 2025 et de contribuer ainsi plus rapidement

81 CUA-OCDE : Dynamiques du développement en Afrique en 2019 : Réussir la transformation productive

82 Competitive Industrial Performance Index

83 CEA : Profil socio-économique de l'Afrique de l'Ouest en 2018 et perspectives en 2019, Rapport Octobre 2019

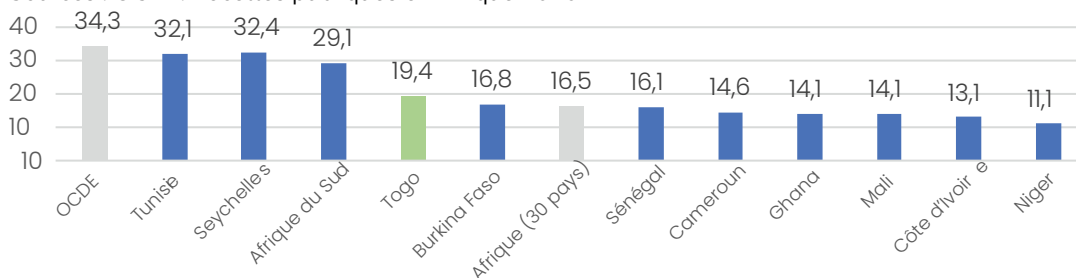
à l'atteinte des ODD. En matière de recettes non fiscales, les différentes recettes (dons, loyers/redevances, autres revenus de propriétés, amendes, etc.) représentaient en 2018, 7,3 % du PIB (contre une moyenne de 6,5 % dans 30 pays africains étudiés par l'OCDE). Les dons représentaient près de 50 % (48,7 %) des recettes non fiscales soit 3,6% du PIB.

174. L'Etat a encore de larges possibilités pour améliorer ses ressources budgétaires au service du développement du pays en :

- Elargissant les bases et secteurs d'imposition de l'impôt sur les revenus des personnes, de l'Impôt sur les Société (IS) et du secteur informel qui ne contribuent qu'à hauteur de 21 % aux recettes fiscales en 2018 alors que la TVA et les autres impôts sur les biens et services ont un poids dominant respectivement de 41% et 35 % soit un peu plus des trois quarts des recettes fiscales assurées par ces deux types d'impôts qui sont souvent une source d'aggravation des inégalités (malgré la baisse du taux de la TVA à 10 % pour certains produits de première nécessité pour toutes les catégories de la populations sans conditions) ;
- Rendant le fonctionnement de la TVA plus efficace et plus juste surtout pour les catégories vulnérables de la population à travers des mesures qui visent la réduction des exonérations et des dispositifs d'incitation à l'investissement tout en mettant en place un dispositif efficace de filets sociaux pour les catégories de la population les plus pauvres ;
- Développant une stratégie fiscale pour le secteur informel dans le cadre d'une politique volontariste d'accompagnement ciblée selon les secteurs d'activités à travers des leviers d'action au plan économique, social et de formation professionnelle ainsi que d'encouragement des partenariats entre les secteurs formel et informel.

### Recettes fiscales/PIB 2018 (en %)

Sources : OCDE: Recettes publiques en Afrique 2020



### 3.9.2. Les ressources extérieures

175. L'Aide publique au développement : Selon les données de l'OCDE de 2020, l'Aide Publique au Développement (APD) au Togo ne s'est jamais inscrite dans une trajectoire cohérente, ascendante et stable. Elle a oscillé entre 71 millions de dollars, en moyenne annuelle entre 2000-2007, et 325 millions de dollars entre 2008-2010, après la tenue de la Table Ronde en 2008 sur la SCAPE ; le pic exceptionnel a été enregistré en 2011 avec 542 millions de dollars. Mais entre 2012 et 2016, les flux de l'APD ont baissé de façon significative passant à deux reprises en dessous de 200 millions de dollars. Avec la mise en œuvre du PND 2018-2022, la reprise de l'APD a été plus significative passant de 168 millions \$ en 2016 à 404 millions \$ en 2019<sup>84</sup>. L'APD au Togo représente, en moyenne annuelle, autour de 5 % du PIB entre 2012 et 2019 ; l'APD par tête d'habitant, en baisse, est passée de 55 dollars en 2008 à 50 dollars en 2019.

176. Les transferts de la diaspora et les IDE : La contribution de la diaspora togolaise aux efforts de développement du pays sous diverses formes de renforcement des capacités de résilience de leurs familles et d'investissements immobiliers est très significative par rapport à l'APD ou aux

IDE puisque les flux envoyés par la diaspora représentent 7,7 % du PIB en moyenne entre 2010 et 2019 soit 380 millions envoyés annuellement, niveau nettement au-dessus de l'APD et des IDE. Les transferts de la diaspora proviennent essentiellement de l'Europe (34 %), de l'Afrique (30 %) et d'Amérique (25%). En 2018, sur un total des ressources mobilisées auprès de la diaspora togolaise de 539 millions \$, 52 % ont été affectés aux besoins des familles restées au pays, 11 % pour les aides scolaires, 8 % pour les règlements des biens, 7,8 % pour les constructions immobilières et 21 % pour d'autres dépenses. Les fonds de la diaspora ont continué à augmenter malgré la crise du Covid passant de 665,6 millions \$ en 2019 à 866,3 millions \$ en 2020. L'importance et l'intérêt des flux financiers provenant de la diaspora ont amené le gouvernement, dès 2015, à conduire plusieurs études et plaidoyers pour intéresser les Togolais vivant à l'étranger à s'intéresser au développement de leur pays en prenant plusieurs initiatives pour mieux canaliser ces flux dans des projets d'investissement productifs.

177. Les IDE au Togo sont encore irréguliers selon les opportunités d'investissements et ils ne suivent pas des mouvements soutenus et ascendants, intervenant souvent sur des gros projets d'infrastructures ou miniers comme

<sup>84</sup> Les données du Rapport en cours de validation sur la coopération au développement RCD 2020 font état d'un montant de 509 millions USD pour l'APD en 2020, un bon important, en partie lié aux efforts des partenaires dans leur soutien aux efforts du gouvernement pour la réponse à la crise COVID.

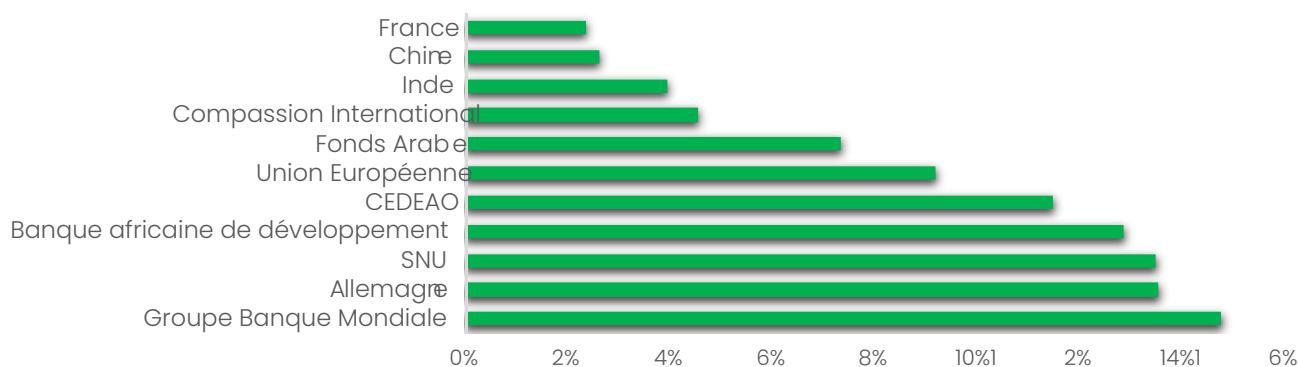
c'est le cas des IDE de 2019 avec 639 millions pour le projet d'une usine de matériaux de construction (groupe Cim Metal) et la nouvelle cimenterie de Dangote ou d'autres initiatives. Une analyse comparative annuelle sur plusieurs années avec l'APD et les envois des fonds de la diaspora est assez difficile, compte tenu des facteurs non réguliers des IDE.

178. Par ailleurs, dans le cadre de mobilisation des ressources, le gouvernement a lancé le programme préparatoire du Togo à l'accès au Fonds Vert pour le Climat (FVC) en associant le Conseil National du Patronat afin de créer plus d'opportunités d'emplois et de financements verts et de promouvoir le transport vert.

179. Les ressources extérieures décaissées en 2019 et 2020 ont été respectivement 512,4 millions \$ et 519,1\$. Les flux extérieurs décaissés en 2020 de la Banque mondiale, l'Allemagne, le Système des Nations Unies et la BAD ont représenté 56 % du total des ressources extérieures décaissées

### Togo : Principaux groupes de donateurs en 2020

Sources : Rapport Coopération 2020 MPDC



### 3.9.3. Le financement des priorités de développement et des ODD

180. Les données annuelles des dépenses budgétaires, suffisamment désagrégées, selon une nomenclature des dépenses avec des ratios liés aux principales cibles du PND et des ODD, manquent cruellement au Togo. Malgré ces difficultés, le souci du gouvernement de dresser une situation réelle sur l'utilisation sectorielle des ressources de financements extérieurs (dons et prêts) s'est traduit par la publication d'un rapport plus détaillé sur la coopération au développement de 2018 qui a essayé de saisir le mouvement d'affectation des flux des financements selon les axes du PND et leurs contributions au financement des 17 ODD<sup>85</sup>.

181. Les financements extérieurs de 442 millions \$ mobilisés en 2018 (dons 69,2 % et prêts 30,8 %) ont servi à financer les infrastructures de soutien à la croissance (27 %), la gouvernance économique et les capacités institutionnelles (18 %), l'agriculture et la sécurité alimentaire (13,5 %), l'eau, l'assainissement, l'environnement et le cadre de vie (12 %), la santé/VIH (8%), l'éducation (6 %) et d'autres secteurs (secteur privé, justice, etc.).

182. Ces mêmes ressources extérieures utilisées (442 millions \$) ont contribué à la mise en œuvre des ODD suivants : 26 % sont allés pour les ODD 9 (infrastructures), 15,5 % pour l'ODD17 (partenariats), 10 % pour la lutte contre la faim (ODD 2), 10 % pour l'accès à l'eau et l'assainissement, 8 % pour la santé (ODD 3), 7 % pour la justice (ODD 16), 7 % à l'éducation (ODD 4), 6 % à la lutte contre la pauvreté (ODD 1), 6 % pour l'ODD 14 (exploitation durable des océans et mers) et 4,5 % pour les ODD 7, 8, 15, 12, 13, 11, 10 et 5. Trois observations majeures sur ce type d'affectation à dégager, sur la base de l'exécution des dépenses de 2018. La première concerne les liens très étroits entre l'ODD 9 (infrastructures) et 8 (croissance et emploi). La deuxième est relative probablement à la forte affectation des ressources à l'ODD 17. Enfin, la troisième observation touche la question du ciblage des projets exécutés qui ne traduisent pas l'urgence dans les actions à mener sur l'inclusion (protection sociale, lutte contre l'extrême pauvreté, l'accès à la santé, éducation et assainissement).

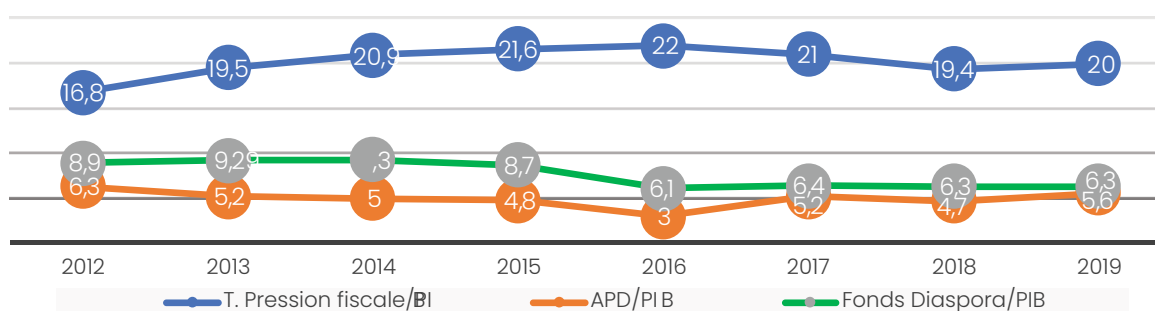
183. Le niveau de mobilisation des ressources intérieures et extérieures est encore insuffisant, malgré les progrès enregistrés dans les efforts d'amélioration d'une part des ressources fiscales et non fiscales permettant à l'Etat d'avoir des marges d'orientation et d'actions dans ses choix stratégiques et d'autre part de la solidité du mouvement des transferts des fonds de la diaspora qui sont insuffisamment dirigés vers des projets productifs. Le niveau de contribution de l'APD est en retard et il n'est pas au niveau souhaité par le Togo par rapport à d'autres pays comme le Rwanda ou le Mali.

<sup>85</sup> Ministère de la Planification et du Développement et de la Coopération : Rapport sur la coopération au développement (RCD) 2018, Lomé Décembre 2019



## Togo : Evolution des taux Pression fiscale/PIB, APD/PIB et F.Dispora/PIB (en %) 2012-2019

Sources : Budgets de l'Etat et OCDE et calculs CCA Togo 2021



184. Les besoins de financement du Togo, liés à la fois aux défis des impacts socio-économiques du Covid-19, à ceux qui concernent la Feuille de route gouvernementale 2025 et les ODD, nécessitent i) la mobilisation des ressources intérieures avec des objectifs ambitieux et réalistes pour les dix ans à venir permettant d'inscrire le taux de pression fiscale dans une trajectoire ascendante visant un taux entre 25 et 30 %, ii) la diversification de l'économie porteuse d'effets multiplicateurs sur les revenus des ménages, des entreprises et de l'Etat, iii) le développement de partenariats avec le secteur privé sur les grands projets d'infrastructures et d'énergie, et iv) la mobilisation des ressources additionnelles à travers une multitude d'instruments de financement complémentaires. En vue de créer les meilleures conditions de mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2025 et l'accélération du processus de mise en œuvre des ODD, il apparaît clairement que les défis sont importants nécessitant plus de ressources qui pourraient être mobilisées à travers plusieurs leviers comme :

- La mise en œuvre rapidement d'un plan d'actions de la stratégie nationale de financement de l'économie du Togo en cours d'élaboration et d'un plaidoyer pour le relèvement du niveau actuel de l'APD du Togo;
- La dynamisation des IDE en diversifiant les secteurs afin de développer les chaînes de valeurs mondiales articulées avec des objectifs de création de valeurs ajoutées au niveau des économies régionales et de promotion d'un tissu de PMI/PME animées par l'esprit d'accumulation des bases productives ;

- La promotion et l'accompagnement des initiatives de la diaspora togolaise dans leurs investissements productifs et de renforcement des capacités de résilience des familles et des communautés à travers des dispositifs juridiques, financiers et institutionnels plus incitatifs ;

- La recherche de nouveaux financements auprès de :

- Fonds et partenariats globaux : ce sont des mécanismes de financements de type collectif aux niveaux mondial et régional pour aider les pays à atteindre leurs objectifs spécifiques de développement. Parmi ces fonds, il y a : i) Fonds ODD, ii) Fonds pour la consolidation de la paix, iii) Fonds multipartenaires mis en place par le Secrétaire des N.U pour les actions des réponses au Covid<sup>86</sup>, iv) Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; v) le GAVI (Alliance Mondiale pour les vaccins et la vaccination) ; vi) Fonds Environnemental Mondial (FEM)- GEF ; vii) Fonds Vert pour le Climat (FVC) ; viii) le Global and Regional Partnership Programs (GPRPPs) ; ix) Water Facility et x) le Fonds Mondial pour l'Assainissement.

- Fondations : i) Fondation pour le Renforcement des Capacités (ACBF) ii) WWF, ii) Health Children, iii) Energie pour le Monde, iv) Bill and Melinda Gates, v) ROCKFELLER Fondation, etc.



# 4. LECONS APPRISES, DEFIS ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

## 4.1. Difficultés et lacunes pour la réalisation des ODD

185. L'analyse des trajectoires des ODD du Togo dans cet exercice de CCA 2021 (matrices en annexe) et les conclusions du rapport SDG 2020 au plan mondial qui sont corroborées par le rapport sur les ODD en Afrique de l'Ouest (CEA) pour 2019, montrent clairement que les tendances pour le Togo pour certains ODD (12, 13, 14, 15 et 8) sont bien orientées pour l'atteinte de leurs objectifs, et pour d'autres (ODD 1, 7, 9 et 10), le rythme actuel et même accéléré de leurs performances sera insuffisant pour atteindre leurs cibles en 2030. En revanche pour les ODD 2, 3, 5, 6, 16 et 17, l'accélération de leurs trajectoires moyennant des gains rapides grâce à des actions bien ciblées au plan sectoriel et géographique pourraient créer de meilleures conditions d'atteinte de leurs cibles d'ici 2030. Dans l'ensemble, plusieurs cibles en particulier pour les ODD 1, 2, 3, 7, 9 et 10, accusent beaucoup de retard dans plusieurs secteurs et nécessitent des actions plus fortes.

186. La mise en œuvre des ODD devrait tenir ainsi compte de plusieurs contraintes et des conditions pré requises mises en perspective par des bonnes pratiques au Togo et dans d'autres pays pour placer le Togo sur une trajectoire cohérente et ascendante des ODD. Les principales leçons apprises sont : (i) la croissance économique faiblement inclusive ne créant pas assez souvent les meilleures conditions d'inversion de la tendance lourde de la pauvreté qui est fondamentalement rurale et conduit souvent l'Etat à avoir recours à des filets sociaux, (ii) les faibles capacités de résilience des communautés et des institutions nationales et locales lors des crises et chocs extérieurs limitant les opportunités d'accélération des ODD, (iii) l'inexistence d'une approche régionalisée des ODD réduisant les horizons temporels et les outils nécessaires pour un meilleur ciblage géographique et sectoriel, (iv) la faible synergie dans les actions des ministères et d'autres partenaires réduisant l'optimisation des effets attendus et (v) le manque de prévisibilité financière pour la mise en œuvre des ODD se matérialisant par une inadéquation entre les politiques sectorielles et les choix budgétaires au niveau du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) réellement opérationnel dans tous les ministères.

187. L'intégration des ODD a été plus visible, cohérente et prise en compte dans le PND en identifiant les principaux accélérateurs qui ont porté sur :

- Hub sous régional et création d'emplois à travers des pôles régionaux de développement visant la transformation structurelle de l'économie pour une croissance forte créatrice d'emplois décents : les leviers accélérateurs de progrès en matière économique en vue de desserrer les goulots d'étranglement devaient porter sur : i) les réformes foncières ii) l'effectivité d'un schéma national d'aménagement du territoire dans un processus concomitant de déconcentration/

décentralisation, iii) la mise à niveau des infrastructures structurantes (transports, hydrauliques, télécommunications et énergétiques), iv) l'amélioration de l'environnement des affaires, v) la modernisation de l'administration publique, la formation technique et professionnelle et vi) la diversification des activités économiques et le développement d'un tissu industriel intégré lié à l'agriculture et développement de nouvelles filières porteuses d'effets multiplicateurs sur le secteur agricole et les industries agroalimentaires ;

- Développement social et renforcement des mécanismes d'inclusion visant une gouvernance plus efficace et la prise en compte de la durabilité environnementale : les leviers d'accélérateurs dans ce domaine sont : i) le développement des capacités des institutions nationales et sub-nationales pour catalyser une gouvernance efficace et inclusive visant la stabilité politique, la redevabilité des institutions et la cohésion sociale, ii) la promotion des mesures de protection sociale inclusive et l'accès aux services sociaux de base, iii) la création d'emplois en renforçant l'enseignement technique et professionnel et les opportunités de création de revenus, d'emplois et la transformation structurelle de l'économie et iv) le développement de l'économie bleue et verte tout en veillant à la gestion durable des ressources naturelles, (v) La mise en place d'un mécanisme de réponse national intégré pour faire face aux trois crises environnementales que sont le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, conjointement avec le gouvernement togolais ainsi que les systèmes d'administration aux niveaux municipal et local. Cela peut être réalisé en particulier par le lancement d'actions transformatrices multipartites qui ciblent les causes profondes et les moteurs des crises, en produisant un impact plus profond et plus large qui peut soutenir des résultats sociaux et économiques positifs, tout en réduisant les vulnérabilités pour soutenir le développement durable au Togo. Pour mener à bien cette entreprise, il faut que la science reste au centre de tous les processus décisionnels du pays, y compris sur les questions émergentes, et que l'état de droit environnemental continue d'améliorer la gouvernance environnementale togolaise. Il s'agit en outre d'encourager la coopération et de créer des synergies sur les questions environnementales transfrontalières, avec d'autres États d'Afrique de l'Ouest, en particulier les pays voisins du Burkina Faso et du Bénin sur la gestion intégrée de l'eau et l'amélioration de l'accès à l'eau douce.

188. La Feuille de route gouvernementale 2025, tout en reprenant les défis structurels du PND, réaffirme plus fortement certains objectifs stratégiques comme l'inclusion sociale, la création d'emplois et la modernisation du pays. Dans ce cadre précis, les principaux accélérateurs identifiés lors de l'exercice d'alignement des ODD au PND restent valables, avec d'autres défis mis en avant par la Feuille de route 2025 comme la sécurité, la paix et la justice ainsi que l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays. A cela s'ajoutent la précision de certaines ambitions sectorielles comme l'agriculture qui devrait être un véritable moteur de croissance et de création d'emplois, et l'objectif de faire du Togo une référence régionale dans

le digital. Ces deux dernières ambitions nécessitent une réflexion approfondie sur les éléments accélérateurs de changement comme la création d'un environnement de pré requis renvoyant à la présence d'une masse critique de transformations structurelles du monde rural et de compétences scientifiques et techniques pour la réalisation de l'ambition du digital. Enfin, les piliers et les déterminants de la croissance inclusive méritent d'être approfondis afin de cibler les leviers sur lesquels il faudrait agir selon les secteurs les plus porteurs.

189. La mise en œuvre du PND, en cohérence avec les cibles prioritaires des ODD qui, bien intégrés dans les actions prioritaires du PND, a permis incontestablement d'améliorer la trajectoire de la croissance économique de façon soutenue, l'accès aux services sociaux de base, la modernisation de plusieurs infrastructures économiques et des transports ainsi que la stabilité des institutions. Toutefois, il y a lieu de signaler l'existence de goulots d'étranglements dans la mise en œuvre et le suivi des ODD dont les plus importants sont :

- La faiblesse du système de coordination et de pilotage stratégique des ODD impliquant toutes les parties prenantes (institutions publiques, secteur privé, société civile, les PTFs et Système des Nations Unies). Les mécanismes de coordination et de pilotage des ODD qui ont été définis dans le rapport de 2016 du forum politique de haut niveau sur le développement durable du Togo (attribuant la fonction de pilotage et d'arbitrage à la Primature pour les orientations nécessaires à l'atteinte des ODD, la fonction de coordination stratégique au ministère chargé de la planification qui en a la responsabilité de coordination et de suivi avec les ministères techniques) ne fonctionnent que très partiellement et occasionnellement, pour l'élaboration de certains rapports de l'état de mise en œuvre des ODD, avec l'appui du Système des Nations Unies.
- Le deuxième niveau des difficultés renvoie au retard pris d'une part dans l'exercice du costing des ODD et d'autre part dans l'analyse approfondie des instruments de financement des ODD basés sur l'appréciation des marges budgétaires actuelles et potentielles sur les ressources de l'Etat ainsi que sur l'investigation des autres sources de financement à mobiliser.
- Le troisième niveau de lacunes et contraintes réside dans la faiblesse du système de suivi des ODD confié actuellement au Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (avec l'appui de l'INSEED). L'évaluation des capacités techniques à produire les principaux indicateurs des 42 cibles des ODD retenues selon les types d'enquêtes existantes ou à venir n'a pas été réalisée (en dehors du rapport sur les métadonnées des indicateurs de suivi des ODD réalisé en 2018). Il en est de même pour l'exercice de simulations des principaux indicateurs des ODD à l'horizon 2030, en synergie avec les ministères sectoriels, afin d'analyser les évolutions tendancielle et optimales des trajectoires des ODD et de proposer les lignes d'action les plus pertinentes et potentiellement efficaces permettant d'agir sur les principaux vecteurs de changement. Tous ces éléments expliquent, en partie, les difficultés à avoir un rapport annuel approfondi renseignant les performances d'une grande partie des cibles ODD.

190. Parmi les autres insuffisances, il y a la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5) afin de susciter les effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation, l'autonomisation des femmes et leur accès facile aux opportunités de financement et au foncier. Les appuis du SNU dans l'accompagnement ont été de qualité, malgré certaines insuffisances dans la couverture des outils d'opérationnalisation des ODD et d'évaluation de leurs coûts ainsi que dans la stratégie de financement. Ils ont manqué de vigilance dans la prise des décisions, après l'exercice de priorisation des ODD en 2018 dans le cadre du PND pour approfondir les échanges avec la Primature et le ministère de la Planification et pour établir une feuille de route sur l'activation des mécanismes de pilotage/coordination et de suivi des ODD. Il serait important et urgent que le SNU appuie le gouvernement à revisiter le rapport de priorisation des cibles des ODD de 2018 à la lumière de la Feuille de route gouvernementale 2025 pour apporter les ajustements nécessaires à la fois sur le nombre de cibles, les types d'accélérateurs et les outils de mise en œuvre, de financement et de suivi.

## 4.2. Leçons apprises de l'UNDAF et avantages comparatifs du SNU

191. L'évaluation anticipée du Cadre de Coopération pour le Développement (CCD) 2019-2023 du Togo, réalisée en mars 2022, a montré que le CCD a été bien aligné aux priorités nationales et aux défis des ODD mais il a aussi fait preuve d'une gestion adaptative en prenant en compte les défis émergents tels que la pandémie de COVID 19 et la crise du Sahel.

192. L'élaboration et la mise en œuvre du CCD 2019-2023 ont permis un positionnement stratégique du SNU en vue de la prise en charge des priorités nationales. L'approche « Unis dans l'action » au sein du SNU, a permis aux Agences d'être proactives dans la recherche de solutions concertées en vue de répondre adéquatement aux urgences pour lesquelles le Gouvernement les sollicite. L'impact de la crise a révélé la capacité d'adaptation du SNU pour apporter efficacement ses réponses par un appui technique au secteur de la santé et à certains groupes vulnérables. Pour relever les défis sanitaires et socio-économiques liés aux impacts du Covid-19, certains Plans de Travail Annuel ont été révisés avec les partenaires pour adapter les activités programmées aux besoins spécifiques émergeant lors de la pandémie.

193. Sur le plan sécuritaire et compte tenu l'impact des actes des groupes extrémistes dans le Sahel, le SNU a su accompagner efficacement le Togo pour consolider les infrastructures de paix au niveaux national et local, avec la formation de leaders communautaires (86% jeunes) comme catalyseurs de paix et de cohésion sociale dans leurs communautés permettant une meilleure prise de conscience individuelle et collective de la place et du rôle des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits.

194. Au niveau des secteurs sociaux, le SNU a contribué à l'amélioration de la qualité des services de santé, d'éducation et de protection des groupes les plus vulnérables en accordant toute l'importance à la scolarisation des filles et l'élargissement du système de protection sociale. Au plan économique, le SNU a accompagné très activement les initiatives du gouvernement pour la création d'emplois pour les jeunes ; ses interventions ont contribué à l'amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle pour un meilleur accès des jeunes et des femmes à l'emploi décent à travers la réhabilitation des infrastructures des incubateurs pour l'accompagnement des jeunes. Pour les agriculteurs, les appuis du SNU ont contribué à l'amélioration des revenus ruraux à travers l'accès aux services financiers et l'amélioration de la production et la qualité de leurs productions agricoles.

195. Toutefois, il y a lieu de signaler que le niveau d'appropriation des résultats atteints par le CCD est mitigé, lié notamment à la capacité des acteurs à entretenir et/ou renouveler les équipements du fait de l'insuffisance des ressources budgétaires de la contrepartie par la partie nationale. En matière de suivi des résultats du CCD, plusieurs faiblesses inhérentes au système statistique national rendent le travail d'appréciation des effets difficile. Les initiatives conjointes entre les agences du SNU ont été peu développées ; les Agences ont chacune leurs « Plans d'action du programme de pays » (CPAP) ou Plans de travail annuels (PTA) rendant la programmation conjointe difficile du fait que les agences sont encore soucieuses de conserver une visibilité de leur entité individuelle. Mais avec la réforme du SNU intervenue en 2019 et la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire au niveau de la Coordination du SNU (RCO), les perspectives sont prometteuses pour que le prochain cycle de programmation imprime plus d'efficacité dans la synergie des programmes et la coordination dans l'exécution des interventions.

196. Les avantages comparatifs du SNU au Togo sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix, le respect des droits humains, l'amélioration du niveau de redevabilité dans la gestion des affaires publiques, le développement de la gouvernance locale à travers les multiples appuis pour accompagner le développement des capacités des collectivités locales nouvellement élues et l'accompagnement des groupes vulnérables, la valeur ajoutée du SNU dans ces domaines est bien reconnu et apprécié par tous les acteurs nationaux et internationaux. Ensuite, les expertises mobilisées dans le cadre de tout le processus de contextualisation, de mise en œuvre des ODD, d'élaboration du PND et de la Feuille de route gouvernementale 2025 ont permis au Togo d'améliorer la qualité de ses cadres programmatiques et l'exécution de ses priorités sectorielles. Enfin, le SNU a joué un rôle catalyseur par ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, d'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base, la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers portant sur le genre, les ODD, les droits humains et les personnes laissées de côté (femmes, enfants vivant dans la rue, personnes vivant avec handicap, etc.) Son rôle est capital dans les plaidoyers des ODD, sur

l'urgence de protéger les groupes les plus vulnérables, sur les questions de violences basées sur le genre, les alertes sur l'insécurité alimentaire, le danger du mouvement de déscolarisation des enfants, la marginalisation des jeunes et la paix.

197. Dans l'ensemble, le Système des Nations Unies (SNU) a toujours veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones rurales et renforcer ses appuis aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de renforcement des capacités de résilience des institutions nationales, locales et des communautés de base surtout dans le contexte de crise du Covid. Il a aussi su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base. Enfin, le il a eu toujours le souci de créer les meilleures conditions d'appropriation et de mise en œuvre des ODD pour permettant au Togo d'être parmi les pays les plus performances dans l'atteinte des principales cibles des ODD à l'horizon 2030.

### 4.3. Défis et perspectives pour la réalisation des ODD

198. Sur la base des analyses causales des principales trajectoires ODD conduites dans le cadre du CCA 2021, du rapport national de mise en œuvre des ODD en 2019 au Togo et des dix ambitions (10) de la Feuille de route gouvernementale répondant aux principaux défis pour le Togo à l'horizon 2025, certaines conditions sont encore à réunir afin de permettre au pays d'une part de consolider ses acquis dans les 10 ODD qui sont bien orientés vers l'atteinte des performances optimales à l'horizon 2030 et, d'autre part de redoubler d'efforts et de moyens pour rattraper le retard dans les 7 autres ODD, en particulier dans les domaines de la réduction de l'extrême pauvreté, de l'accès de tous aux services d'un assainissement de qualité et à l'énergie afin de mettre ces ODD dans des trajectoires mieux orientées vers plus de performances. Parmi ces conditions, il y a :

- Le renforcement des actions de plaidoyer sur la portée stratégique et programmatique des ODD selon une approche spatiale plus affirmée afin de rattraper les retards constatés dans les zones rurales au niveau de certains ODD ayant des effets sur la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations et l'amélioration du niveau de vie de larges couches de la population ;
- La mise à niveau de la matrice des cibles des ODD à la lumière des nouvelles orientations de la Feuille de route gouvernementale afin de revisiter les cibles de chaque ODD, leurs indicateurs et les principaux accélérateurs de changement dans le rythme et la qualité de mise en œuvre des ODD ;
- L'appropriation, le plaidoyer et l'équité constituent une priorité à inscrire et à suivre dans les séquences de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des priorités arrêtées au niveau de chaque ODD

; les ODD doivent être intégrés dans le Plan d'actions de la Feuille de route gouvernementale 2025, reflétés au plan budgétaire et soutenus par des partenariats multiformes et multi acteurs avec une stratégie de mobilisation des ressources intérieures et extérieures et la mise en place d'un mécanisme national efficace pour accéder aux financements climatiques ;

- La prise en compte de l'emploi des jeunes constitue un défi important pour les ODD 1, 4, 5 et 8. Le gouvernement a déjà pris plusieurs initiatives depuis 10 ans pour favoriser l'accès des jeunes à des emplois décents et durables mais l'importance du taux et de la durée de chômage des jeunes au Togo exigent non seulement le renforcement des mécanismes financiers et d'appui-conseil ayant fait leurs preuves mais aussi d'autres leviers dans le domaine de la formation professionnelle, du partenariat avec le secteur privé dans plusieurs secteurs et d'accès au financement pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Le renforcement des capacités de suivi des ODD à travers le ministère de la Planification du développement et de la Coopération et les autres ministères techniques producteurs de données statistiques sectorielles, en donnant le mandat et les moyens à l'INSEED d'assurer la fonction de coordination, de consolidation, de traitement et d'analyse des indicateurs des ODD et d'autres indicateurs facilitant les études d'impact de certaines politiques sectorielles.

199. Deux défis majeurs apparaissent clairement pour le SNU concernant les ODD : i) la cohérence et l'efficacité des outils d'accompagnement dans la mise en œuvre des ODD et ii) l'appropriation nationale et l'opérationnalisation des ODD.

- Au niveau de la cohérence et l'efficacité des outils d'accompagnement, le SNU devra redéployer ses efforts et ses innovations dans la mise à niveau des principaux outils et approches des ODD pour aider le gouvernement à les utiliser plus facilement. Ces outils devraient couvrir les cibles les plus pertinentes à prioriser, les accélérateurs à proposer selon une démarche plus stratégique que sectorielle afin d'agir sur les principaux piliers de changements souhaités en matière de croissance inclusive, de réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle, de bonne gouvernance, de transformation structurelle, de travail décent, de gestion durable et responsable des ressources naturelles.
- Concernant l'appropriation et l'opérationnalisation des ODD, le SNU a bien accompagné le processus de contextualisation, de priorisation des ODD et d'élaboration de certains rapports annuels sur l'état de mise en œuvre des ODD. Cependant, force est de constater que le système de suivi et évaluation des ODD n'est pas opérationnel de façon assez optimale, rendant le suivi annuel des performances des ODD difficile. Le dispositif institutionnel de pilotage stratégique sous le leadership de la Primature et la responsabilité de coordination du ministère de la Planification du Développement et de la Coopération impliquant théoriquement plusieurs partenaires nationaux est très partiellement opérationnel, marqué par l'absence de réunions périodiques sur le rythme de

mise en œuvre de chaque ODD. La question du suivi des ODD est à clarifier rapidement compte tenu des faibles capacités du système national de la statistique.

## 4.4. Principales conclusions

200. Les analyses causales du CCA 2021, les défis majeurs de la Feuille de route gouvernementale 2025 et les opportunités d'amélioration des trajectoires des ODD du Togo pour les prochaines années permettent de dégager les conclusions suivantes permettant au SNU, au gouvernement et à d'autres partenaires la possibilité d'agir efficacement sur les fondamentaux du développement durable et les leviers de changements visant la transformation économique, le relèvement du bien-être des populations et le développement durable inclusif, en prenant en compte de façon prioritaire les « personnes à risque d'être laissées de côté ». Dans ce cadre, il s'agira de veiller à :

- Accompagner le gouvernement, dans le cadre des ambitions de la Feuille de route gouvernementale 2025 à mettre en œuvre des politiques sectorielles et transversales efficaces pour relever les défis de transformation structurelle de l'économie et d'amélioration du niveau de développement du capital humain et de la gestion durable des ressources naturelles notamment par des investissements ciblés pour la modernisation des bases productives et sociales du secteur rural (visant l'amélioration de la productivité et le développement des chaînes de valeurs régionales et internationales), le développement du secteur manufacturier en lien avec une stratégie d'accompagnement du secteur informel dans une vision de sa mutation économique/technologique/sociale, et la promotion d'un hub sous-régional des services marchands et non marchands ;
- Approfondir la réflexion sur les principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable en vue de permettre au gouvernement d'avoir une stratégie opérationnelle agissant sur les principaux piliers en vue d'une réelle diversification de l'économie du Togo porteuse d'effets sur l'inclusion économique, sociale et territoriale dans une perspective de promouvoir des pôles régionaux de croissance en cohérence avec la nouvelle politique nationale de décentralisation et d'aménagement du territoire ;
- Promouvoir une approche multisectorielle pour adresser des réponses efficaces aux problèmes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à travers une approche ciblée des systèmes alimentaires qui utilise une combinaison de composantes d'investissements durable, qui transformeront les chaînes de valeur alimentaires, des intrants agricoles jusqu'à table. Il s'agit, entre autres, d'actions multipartites visant à améliorer la qualité des produits agricoles et l'assistance technique aux petits exploitants agricoles sur les pratiques agronomiques durables et plus productives, couplées au renforcement des capacités de résilience des communautés et des personnes et des infrastructures aux chocs socio-économiques et environnementaux, y compris la prise en compte des impacts locaux du changement climatique et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;

- Encourager et soutenir le développement du travail décent fondé sur le développement des compétences répondant aux besoins de l'économie en lien avec les dynamiques productives et sociales engagées dans le processus national de modernisation du pays tout en prenant en compte les questions de justice et de dialogue social entre les partenaires sociaux ;
- Accélérer le processus de mise en place du système de protection sociale inclusif et des filets de sécurité sociale plus ciblés en direction des groupes les plus vulnérables grâce à un système d'identification et de ciblage permettant d'atteindre les personnes les plus nécessiteuses en termes de ressources et de défense de leurs droits ;
- Consolider l'état de droit en mettant en perspective les questions liées à l'efficacité du système judiciaire surtout pour les groupes les plus vulnérables, le respect et la défense des droits humains, la protection de l'environnement, l'élargissement des espaces d'expression, la lutte contre la corruption, la réduction des violences basées sur le genre, la prise en compte des préoccupations de façon particulière des personnes à risque d'être laissées de côté (personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les enfants vivant dans la rue, les personnes vivant avec un handicap, etc.), la protection des enfants contre la maltraitance et l'exploitation de tout genre ;
- Prendre en compte les questions de la durabilité environnementale à travers la gestion durable et le renforcement des capacités de résilience des communautés de base face au changement climatique et aux impacts du mode de gestion des villes et du cadre de vie des populations rurales ;
- Soutenir collectivement la transformation et le renforcement des politiques économiques nationales togolaises, y compris les politiques commerciales, qui visent à encourager le passage à des modes de consommation, de production, d'investissement et d'équité plus durables ;
- Renforcer les capacités du système national de la statistique dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) mettant au cœur du système, l'INSEED afin de garantir les meilleures conditions de suivi des ODD, d'orientation et d'évaluation des politiques publiques ;
- Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de prévention de conflits aussi bien au niveau de l'UMEOA qu'au niveau des relations bilatérales visant la lutte contre l'extrémisme violent, le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix.





# 5. ANNEXE 1 : CURRENT ASSESSMENT – SDG DASHBOARD

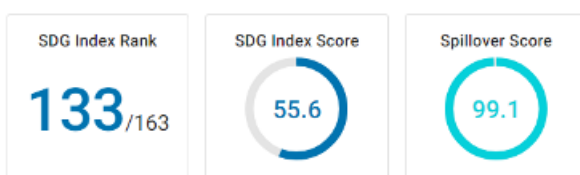
<https://dashboards.sdgindex.org/profiles/togo>

## Togo

Sub-Saharan Africa



[OVERVIEW](#) [INDICATORS](#)



### SDG Dashboards and Trends

Click on a goal to view more information.



Dashboards: ● SDG achieved ● Challenges remain ● Significant challenges remain ● Major challenges remain ● Information unavailable  
 Trends: ↑ On track or maintaining SDG achievement ↗ Moderately improving → Stagnating ↓ Decreasing ↔ Trend information unavailable



Check us out on social media!



The Sustainable Development Report (formerly the SDG Index & Dashboards) is a global assessment of countries' progress towards achieving the Sustainable Development Goals. It is a complement to the official SDG indicators and the voluntary national reviews.

All data presented on this website are based on the publication Sachs et al. (2022): From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond. Sustainable Development Report 2022. Cambridge: Cambridge University Press.

Feedback? Questions? Contact us at [info@sdgindex.org](mailto:info@sdgindex.org)



## **6. AUTRES ANNEXES CCA TOGO 2021 (DOCUMENT SEPARÉ)**

- 6.1 Annexe 1 : Bibliographie**
- 6.2 Annexe 2 : Trajectoire des ODD du Togo**
- 6.3 Annexe 3 Togo : Portée des effets de la croissance économique sur l'emploi et la pauvreté**
- 6.4 Annexe 4 Evolution de la pression fiscale et des flux de l'APD et de la Diaspora**
- 6.5 Annexe 5 Performances socio-économiques et environnementales des pays de l'UEMOA**
- 6.6 Annexe 6 : Togo – Environmental Profile**
- 6.7 Annexe 7 Matrice des progrès des ODD**

# ANALYSE COMMUNE DE PAYS (CCA) – 2021



**NATIONS UNIES**  
TOGO



    | UN\_Togo

40 Avenue des Nations Unies •  
B.P. 911 Lomé TOGO •  
Tel: (228) 22 21 20 22 ; 22 21 20 08 •  
FAX (228) 22 21 16 41